



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 123 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires

du financement des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies

Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles		3
I. Aperçu général	1–35	6
A. Activités de maintien de la paix	1–9	6
B. Analyse des ressources nécessaires	10–14	10
C. Budgétisation axée sur les résultats	15–26	11
D. Paramètres budgétaires	27–32	14
E. Renseignements concernant la nouvelle justification et le reclassement des postes	33–35	15
II. Cadres de budgétisation axée sur les résultats et analyse des ressources nécessaires	36–406	16
A. Département des opérations de maintien de la paix	36–184	16
B. Cabinet du Secrétaire général	185–192	82
C. Bureau de l'Ombudsman de l'ONU	193–203	85

* Le présent rapport a été remis avec retard du fait de consultations supplémentaires sur des questions de fond et des questions techniques.



D.	Bureau des services de contrôle interne	204–257	88
E.	Bureau des affaires juridiques	258–265	104
F.	Département de l'information	266–274	107
G.	Département de la gestion	275–396	111
H.	Département de la sûreté et de la sécurité.....	397–406	154
III.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	407	158
Annexes			
I.	Département des opérations de maintien de la paix – Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006		159
II.	Bureau des services de contrôle interne – Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006		160
III.	Département de la gestion – Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.....		161
IV.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale.....		162
V.	Applications informatiques décrites dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006		165

Sigles

BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
ECM	Entreprise Content management (Progiciel de gestion des contenus)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
SIG	Système intégré de gestion
UNAMIS	Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, qui se monte à 150 743 200 dollars et doit permettre de financer 761 postes existants, 100 nouveaux postes et 10 postes existants d'auditeur résident auparavant inscrits aux budgets des missions.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	90 782,0	100 809,6	121 266,7	20 457,1	20,3
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 257,3	1 000,0	1 788,5	788,5	78,9
Consultants	944,2	1 441,3	2 956,0	1 514,7	105,1
Voyages	3 709,5	4 457,4	5 050,0	592,6	13,3
Installations et infrastructures	6 410,7	6 535,8	10 164,9	3 629,1	55,5
Transmissions	789,5	895,0	1 215,2	320,2	35,8
Informatique	5 933,8	5 244,5	6 948,0	1 703,5	32,5
Services médicaux	100,0	100,00	100,0	—	—
Fournitures, services et matériel divers	1 274,0	1 126,7	1 253,9	127,2	11,3
Total partiel, catégorie II	20 419,0	20 800,7	29 476,5	8 675,8	41,7
Total	111 201,0	121 610,3	150 743,2	29 132,9	24,0
Recettes provenant des contributions du personnel	14 880,5	16 372,4	18 615,1	2 242,7	13,7
Montant net	96 320,5	105 237,9	132 128,1	26 890,2	25,6

Ressources humaines

Catégorie de personnel	2005/06					Postes de nouveau justifiés
	2004/05	Transferts depuis des opérations de maintien de la paix ^a	Nouveaux postes ^b	Variation	Total proposé	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)+(2)	(5) = (1)+(2)+(3)	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	5	—	—	—	5	—
D-1	10	—	4	4	14	—
P-5	48	3	8	11	59	1
P-4	214	3	22	25	239	3
P-3	176	4	33	37	213	—
P-2/P-1	17	—	4	4	21	—
Total partiel	470	10	71	81	551	4
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	24	—	1	1	25	—
Autres classes	264	—	28	28	292	2
Service de sécurité	3	—	—	—	3	—
Total partiel	291	—	29	29	320	2
Total	761	10	100	110	871	6

^a Augmentation nette de 10 postes affectés aux auditeurs résidents par suite du transfert de 12 postes (3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la MINUSTAH, l'ONUB et l'ONUCI, de la suppression de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et de la création de 2 postes P-3.

^b Les nouveaux postes d'agent des services généraux (autres classes) comprennent 12 postes d'agent recruté sur le plan national qui seront affectés aux nouveaux groupes des enquêteurs résidents de la MONUC, de la MINUL, de la MINUSTAH et de l'ONUB.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées dans la section III du présent rapport.

I. Aperçu général

A. Activités de maintien de la paix

1. Depuis 2001, le Secrétariat a réformé à plusieurs reprises la planification et le déploiement des opérations de maintien de la paix ainsi que l'appui aux opérations, conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2003/04 (A/59/714) expose les réalisations du Secrétariat à cet égard.

2. Les progrès réalisés l'ont été grâce aux ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée générale au titre du compte d'appui. Comme indiqué dans le tableau 1, conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, 687 postes ont été approuvés au titre du compte d'appui pour planifier, déployer et appuyer 16 opérations de maintien de la paix en cours (dont l'ONUST et l'UNMOGIP, qui sont financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU), ainsi que la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui représentaient un budget global de 2,8 milliards de dollars environ en 2001/02. Au cours des trois exercices suivants (2002/03 à 2004/05), le nombre de postes financés au titre du compte d'appui a été porté à 761, dans les secteurs suivants : achats, services médicaux et opérations de trésorerie au Département de la gestion; Bureau de l'Ombudsman de l'ONU; transfert de 27 postes d'auditeur résident, passés des budgets des missions à une gestion directe par le BSCI; création d'un bureau régional d'audit pour le Moyen-Orient à Nicosie; et institution de centres régionaux d'enquête pour les opérations de maintien de la paix à Vienne et à Nairobi.

3. Toutefois, au cours des 15 mois écoulés, le nombre de postes financés par le compte d'appui n'a pas augmenté au même rythme que les activités de maintien de la paix. De novembre 2003 à juin 2004, le Conseil de sécurité a autorisé quatre nouvelles missions dotées d'un mandat complexe et multidimensionnel (la MINUL, l'ONUSI, la MINUSTAH et l'ONUB). Au cours de la même période, le Conseil a prorogé le mandat de deux missions (la MINUSIL et la MANUTO) et approuvé la préparation, sur les plans logistique et administratif, d'une éventuelle opération de maintien de la paix au Soudan. En octobre 2004, le Conseil a approuvé un renforcement de la MONUC, avec des effectifs militaires et policiers passant de 10 982 à 16 882, soit une augmentation de 54 % environ. Par suite de ces décisions, le budget global des opérations de maintien de la paix – soit 16 missions en cours, dont l'ONUST et l'UNMOGIP – a été porté à 3,9 milliards de dollars pour 2004/05. Si l'on ajoute à cela l'élargissement de la MONUC, une éventuelle mission au Soudan et une augmentation des crédits au titre de la MINUC et l'UNFICYP, on devrait arriver pour 2004/05 à un budget global d'environ 4,7 milliards de dollars qui, d'après les projections, devrait atteindre quelque 5,2 milliards de dollars pendant l'exercice 2005/06. Du fait de la taille et de la complexité des missions actuelles, les budgets annuels des missions, pris individuellement, atteindront 900 millions, voire 1 milliard de dollars.

4. En outre, dans le cadre des ressources approuvées au titre du compte d'appui, le Département des opérations de maintien de la paix assure un appui aux deux missions politiques spéciales (la MANUA et la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan) pour lesquelles il exerce des responsabilités quant au fond, et il

assure la totalité des services d'appui administratif et logistique des 11 missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques. Le nombre des missions politiques, qui était de 9 en 2003/04, est passé à 13 deux ans plus tard, en 2004/05, et parmi ces missions figurent des opérations complexes comme la MANUA, la MANUI et la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan.

5. La progression des effectifs militaires et des effectifs de police autorisés par le Conseil de sécurité, de l'exercice 2001/02 à l'exercice 2004/05 et telle que projetée pour 2005/06, est indiquée au tableau 1. Dans la figure 1 qui suit, cette évolution est mise en relation avec celle du nombre de postes financés au moyen du compte d'appui. L'augmentation constante des effectifs des opérations de maintien de la paix a des incidences directes sur le volume des activités d'appui qui doivent être assurées par le Siège.

Tableau 1
**Vue d'ensemble des ressources humaines et financières
des opérations de maintien de la paix, 2000-2006**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2000/01 ^a	2001/02 ^a	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06 ^b
Mission de maintien de la paix	2 566,3	2 674,5	2 502,2	2 690,0	4 500,0 ^c	5 000,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	9,3	8,9	14,3	22,2	28,4	37,7
Compte d'appui	59,9	89,7	100,9	112,1	121,6	150,7
Stocks stratégiques pour déploiement rapide	—	—	141,5	—	—	—
Total	2 635,5	2 773,1	2 758,9	2 824,3	4 650,0	5 188,4
Nombre de missions						
Missions de maintien de la paix	16	14	12	16	16	16
Missions politiques spéciales	8	10	10	9	13	13
Effectifs						
Effectif militaire et personnel de police autorisés par le Conseil de sécurité	38 500	47 883	43 011	56 261	64 709	68 843
Postes financés par le compte d'appui	562	687	702	743	761	871

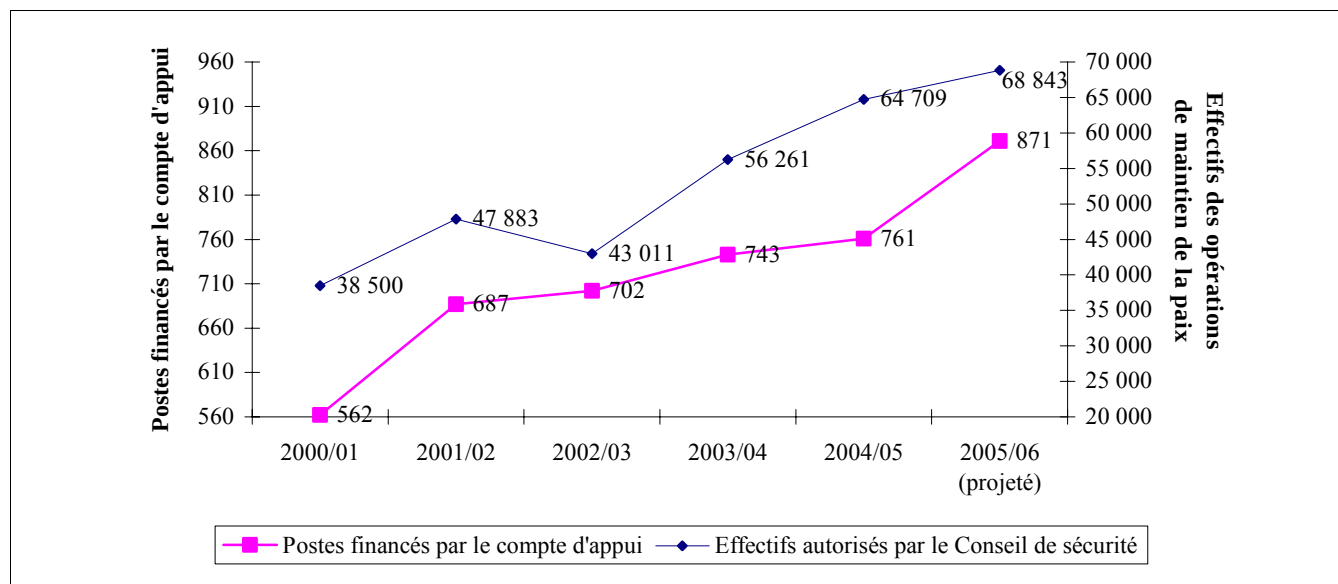
^a Conformément aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809).

^b Projections.

^c Le budget total des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2004/05 est une projection, le budget révisé de la MONUC et le montant révisé des crédits ouverts pour la MINUK et l'UNFICYP devant encore être approuvés par l'Assemblée générale à la première partie de la reprise de sa cinquante-neuvième session.

Figure 1

Effectifs autorisés par le Conseil de sécurité et postes financés par le compte d'appui



6. La figure 1 permet de comparer l'évolution des effectifs des contingents (militaires et observateurs militaires), de la police civile et des unités de police constituées à celle du nombre de postes financés par le compte d'appui, sur la période 2000-2006.

7. Pour faire face à ces nouveaux besoins opérationnels avec les ressources dont il dispose, le Département des opérations de maintien de la paix a établi des priorités de manière que la mise en place des nouvelles missions se fasse dans un délai de 30 à 90 jours ou conformément au calendrier décidé par le Conseil de sécurité. Il s'est doté de capacités supplémentaires en recourant aux postes vacants des missions, à titre temporaire et ponctuellement, et il a par ailleurs analysé et défini ses besoins continus à plus long terme. Pour répondre rapidement aux besoins opérationnels de toutes les missions sur le terrain et y donner entièrement satisfaction et pour gérer convenablement des missions qui sont complexes et d'un budget élevé, il faudra encore doter le Siège, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, de capacités supplémentaires dans certains domaines.

8. Les réformes mises en œuvre depuis trois ans dans les domaines de la planification des opérations de maintien de la paix, du déploiement et de l'appui, et le dévouement de l'ensemble du personnel de maintien de la paix, joints à l'utilisation ponctuelle et temporaire des postes vacants des missions pendant l'exercice 2004/05, ont permis de porter les activités de maintien de la paix à leur niveau et à leur degré d'efficacité actuels. On ne peut plus envisager d'utiliser les postes vacants des missions car celles-ci en ont besoin. Le Département des opérations de maintien de la paix a d'ailleurs entrepris de pourvoir ces postes. Tous les départements qui sont touchés par la montée en flèche des opérations de maintien de la paix, et en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, se sont livrés à une analyse précise des ressources dont ils auront besoin sur

la durée pour y faire face. Compte tenu des exigences des États Membres en matière de maintien de la paix, le Siège ne peut plus apporter une contribution efficace et efficiente aux opérations de maintien de la paix avec des ressources inchangées au compte d'appui. Des ressources sont en outre nécessaires pour traiter les questions relatives à la conduite du personnel de maintien de la paix, notamment pour déterminer et prévenir des fautes éventuelles et mettre en place des structures d'enquête dans les missions pour examiner les cas d'abus et d'exploitation sexuelle et autres infractions au règlement. C'est pourquoi il conviendrait de maintenir les 761 postes qui existent déjà, d'y ajouter 100 postes et de transférer au compte d'appui, depuis les budgets des missions, 10 postes d'auditeur résident. Les 110 nouveaux postes proposés pour l'exercice 2005/06 se répartissent comme suit : 49 postes au Département des opérations de maintien de la paix, 45 postes au Bureau des services de contrôle interne et 16 postes répartis entre divers autres départements. Le tableau 2 indique la répartition exacte des nouveaux postes proposés.

Tableau 2
Ventilation par département des nouveaux postes proposés

Département/Bureau	Nouveaux postes			Pourcentage du total
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux	Total	
Département des opérations de maintien de la paix	39	10	49	44,5
Bureau des services de contrôle interne	31	14	45	40,9
Département de la gestion	10	3	13	11,8
Cabinet du Secrétaire général	1	1	2	1,8
Bureau de l'Ombudsman de l'ONU	—	1	1	0,9
Bureau des affaires juridiques	—	—	—	—
Département de l'information	—	—	—	—
Département de la sûreté et de la sécurité	—	—	—	—
Total	81	29	110	100,0

9. Les ressources proposées ont été arrêtées à l'issue d'un examen approfondi des postes existants et des postes supplémentaires demandés au titre du compte d'appui. Sans les ressources supplémentaires qui sont proposées, les départements ne seraient pas en mesure d'assurer les activités de direction et l'appui opérationnel nécessaires pour permettre aux missions en cours de s'acquitter de leur mandat tel que défini par le Conseil de sécurité. Les ressources supplémentaires demandées sont également nécessaires pour mieux assurer le déploiement rapide des opérations de maintien de la paix et accroître leur efficacité et leur efficacité. Les indicateurs de succès, qui sont énoncés dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour chacun des départements recevant des ressources du compte d'appui, rendent compte des progrès attendus pour 2005/06 (voir sect. II ci-après). Le Secrétariat continuera d'examiner la question des moyens disponibles dans le compte d'appui par rapport au niveau global des opérations de maintien de la paix. Si le montant total des budgets des opérations de maintien de la paix et si la complexité de ces opérations

diminuaient, compte tenu par ailleurs des moyens nécessaires pour assurer la liquidation des missions, le Secrétariat réévaluerait le montant du compte d'appui et ferait des recommandations en conséquence à l'Assemblée générale sur le montant des ressources nécessaires.

B. Analyse des ressources nécessaires

10. L'écart de 29 132 900 dollars, qui représente une augmentation de 24 % par rapport aux ressources approuvées pour 2004/05, est dû principalement à la création proposée de 100 nouveaux postes et au transfert proposé de 10 postes d'auditeur résident depuis les budgets des missions (20,5 millions de dollars), ainsi qu'à une augmentation de 8,7 millions de dollars au titre des autres objets de dépenses, ces derniers se répartissant pour l'essentiel entre le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les consultants, les installations et infrastructures, les transmissions et l'informatique.

11. L'augmentation au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) résulte principalement de besoins accrus au Département de la gestion et au Département des opérations de maintien de la paix. Dans le premier, des ressources sont nécessaires pour réaliser un projet pilote au Service des achats dans le but d'accroître l'efficacité des opérations de transit; pour aider la Section des archives et de la gestion des dossiers à résorber le retard pris dans l'archivage des dossiers provenant des missions terminées; et pour permettre au Groupe du droit administratif (Bureau de la gestion des ressources humaines) de traiter les affaires d'abus et d'exploitation sexuels qui lui sont adressées par les missions de maintien de la paix. Dans le deuxième, des ressources sont nécessaires pour mettre au point un module de formation à la gestion financière sur le terrain et des modèles types de présentation du budget pour les missions complexes et de grande taille, les missions de taille moyenne et les missions de petite taille, et pour engager du personnel temporaire sur les postes vacants des missions afin de faire face au développement des activités de maintien de la paix.

12. L'augmentation des ressources au titre des consultants tient surtout aux besoins du Département des opérations de maintien de la paix, qui doit faire appel à des spécialistes pour mettre au point des outils permettant de déterminer les pratiques optimales et de transférer et gérer les connaissances dans ce domaine à l'intention de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, ainsi que pour effectuer une étude indépendante de la réforme et de la restructuration du Département. Le Département de la gestion aura lui aussi besoin de consultants pour mettre au point des outils de gestion permettant de suivre la gestion des ressources humaines dans les missions de maintien de la paix, et pour mettre au point, configurer et installer deux nouveaux systèmes de gestion de l'information, à savoir un module de gestion des relations avec la clientèle [Customer Relationship Management Programme (CRM)] et un module de gestion des contenus [Enterprise Content Management (ECM)].

13. Les ressources supplémentaires demandées au titre des installations et des infrastructures ainsi que des transmissions sont directement liées aux nouveaux postes qu'il est proposé de créer.

14. L'augmentation des ressources demandées au titre de l'informatique est liée à la mise au point d'un système de gestion de base de données pour l'établissement

des budgets, dont se servira la Division du financement des opérations de maintien de la paix (Département de la gestion), ainsi qu'à l'achat de matériel informatique en liaison avec les nouveaux postes proposés. Le Département des opérations de maintien de la paix propose que des ressources soient affectées à la tenue et au développement du site Web de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix et à la réalisation de nouveaux projets informatiques, en l'occurrence le portail du Département et le module ECM.

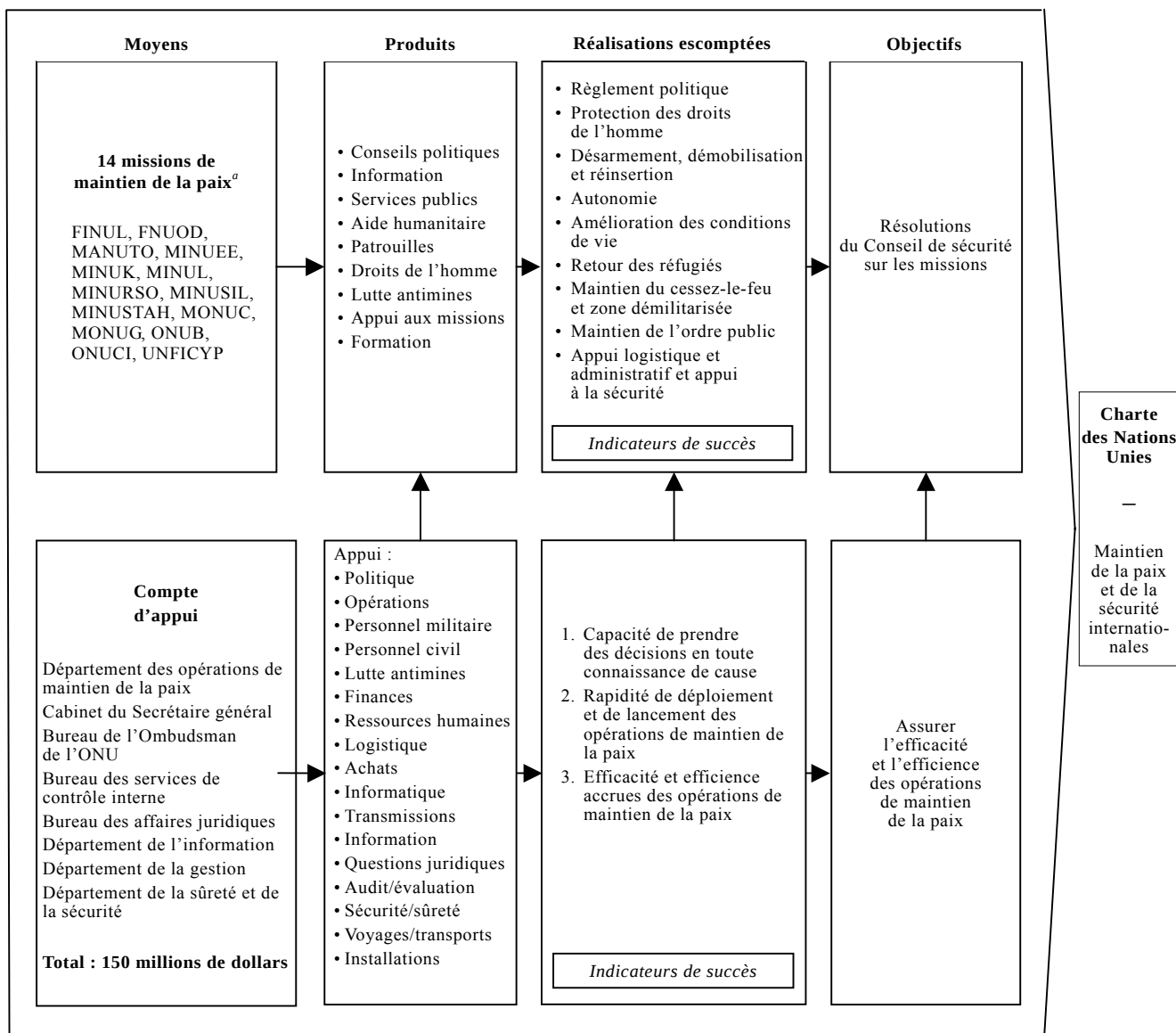
C. Budgétisation axée sur les résultats

1. Cadre logique

15. La budgétisation axée sur les résultats se fonde sur un cadre logique dans lequel sont définis les objectifs, les réalisations escomptées, les produits et les moyens ainsi que les liens entre ces divers éléments. La figure 2 ci-après donne une vue d'ensemble des cadres de budgétisation axés sur les résultats pour le compte d'appui et les opérations de maintien de la paix.

Figure 2

Cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour les opérations de maintien de la paix (2005/06)



^a Non compris l'ONUST, l'UNMOGIP et la mission éventuelle au Soudan.

Objectif

16. Le compte d'appui a pour objectif d'assurer l'efficacité au moindre coût des opérations de maintien de la paix. Cet objectif, aligné sur les objectifs des missions de maintien de la paix telles qu'elles découlent des résolutions du Conseil de sécurité, se rattache au but des Nations Unies qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales (voir Charte des Nations Unies, Chap. I, Art. 1).

Réalisations escomptées

17. Dans le cadre de cet objectif, les services concernés œuvrent dans le sens des réalisations escomptées ci-après :

- Réalisation escomptée 1 : Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix;
- Réalisation escomptée 2 : Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront déployées et lancées rapidement;
- Réalisation escomptée 3 : Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces.

Indicateurs de succès

18. Les indicateurs de succès montrent les progrès qui doivent être accomplis en ce qui concerne chacune des réalisations escomptées au cours de l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, comme il est indiqué en détail dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour chacune des unités administratives (voir sect. II ci-après).

Produits

19. Les produits représentent les contributions que les unités administratives doivent apporter aux réalisations escomptées au cours de l'exercice budgétaire 2005/06.

Moyens

20. Les moyens représentent les ressources dont les unités administratives ont besoin pour mener les activités permettant d'obtenir les produits prévus.

2. Améliorations

21. Le projet de budget a été établi compte tenu des améliorations qui ont été apportées à la méthode de budgétisation axée sur les résultats conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/58/759 et A/58/760), telles qu'adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/298 du 18 juin 2004.

22. Les réalisations escomptées sont exposées de façon plus précise de manière à mieux rendre compte du résultat souhaité et des avantages attendus du point de vue des utilisateurs finals.

23. Les cadres de budgétisation axée sur les résultats comportent un pourcentage plus élevé d'indicateurs clairement mesurables que dans les projets de budget des trois exercices précédents : 85 % en 2005/06, contre 21 % en 2002/03, 47 % en 2003/04 et 70 % en 2004/05. Le pourcentage d'indicateurs pour lesquels sont indiqués des niveaux de référence est également plus élevé : 27 % en 2005/06, contre 18 % en 2004/05.

24. Le pourcentage de produits mesurables est de 75 % pour l'exercice 2005/06, contre 14 % en 2002/03, 55 % en 2003/04 et 70 % en 2004/05.

25. Tous les produits sont introduits par des substantifs et non plus des participes passés comme c'était le cas auparavant. Dans la mesure du possible, ils sont définis comme un service ou un produit fourni à un utilisateur final situé en dehors de la structure du compte d'appui, et non comme un service ou un produit fourni par une unité administrative à une autre dans le cadre du compte d'appui. Les utilisateurs finals du compte d'appui sont principalement l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les États Membres et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, d'autres organes intergouvernementaux et les missions de maintien de la paix sur le terrain.

26. Pour chaque unité administrative, des informations concernant les produits figurent sous les autres objets de dépense – consultants ou voyages, par exemple – afin de mettre en évidence le lien entre ressources, réalisations escomptées et produits.

D. Paramètres budgétaires

Postes

27. On a appliqué les coûts salariaux standard de New York pour 2004-2005 et 2006-2007 à tous les postes du Siège de l'ONU et les coûts salariaux standard de Vienne et de Nairobi pour 2004-2005 et 2006-2007 aux postes des centres d'enquête régionaux de ces deux lieux d'affectation. Un facteur de rotation des effectifs de 5 % a été appliqué à tous les postes de la catégorie des administrateurs qui ont été maintenus et un facteur de 1,5 % à ceux de la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées. Pour les nouveaux postes, afin de tenir compte des retards dans le recrutement du personnel, un facteur de 50 % a été appliqué aux postes de la catégorie des administrateurs et un facteur de 35 % à ceux de la catégorie des agents des services généraux.

28. En ce qui concerne les postes d'auditeur résident et d'enquêteur résident des différentes missions de maintien de la paix, on a appliqué un coût salarial moyen et une moyenne des dépenses communes de personnel, l'un et l'autre calculés par catégorie et par classe, et un facteur « rotation du personnel » établi d'après la situation constatée par le passé dans chaque mission.

29. Les postes nécessaires sont indiqués dans les parties correspondant à chaque unité administrative afin de mieux faire le lien avec les ressources du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion.

Autres objets de dépense

30. Les ressources prévues pour l'entretien du matériel informatique ont été calculées sur la base des accords de prestation de services conclus par la Division de l'informatique, qui vont du niveau A (coût unitaire : 1 200 dollars) au niveau C (coût unitaire : 550 dollars). Un ordinateur de bureau et une imprimante standard sont prévus pour tous les nouveaux postes. Les montants prévus pour l'achat de nouveaux ordinateurs ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 1 300 dollars pour les ordinateurs de bureau et de 1 800 dollars pour les portables.

En outre, le présent projet de budget continue de ne pas indiquer de dépenses d'infrastructure pour le réseau local et le système à disques optiques (700 dollars et 300 dollars par personne, respectivement).

31. Les ressources prévues pour le logement, la location de matériel de bureau, les fournitures de bureau, le mobilier et le matériel de transmissions ont été calculées sur la base des chiffres standard utilisés dans le budget-programme de 2004-2005. Les montants prévus au titre de la location de locaux à usage de bureaux ont été calculés sur la base d'un coût moyen de 10 600 dollars par personne et par an, montant qui correspond aux données disponibles les plus récentes.

32. Les ressources nécessaires au titre des fournitures de bureau, de la location de matériel de bureau, du mobilier, des services de transmission, des fournitures et du matériel, ainsi que des services, des fournitures et du matériel informatique, destinés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de la gestion, sont indiquées au niveau de l'ensemble du Département.

E. Renseignements concernant la nouvelle justification et le reclassement des postes

33. Au paragraphe 12 de sa résolution 58/298, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre des explications en ce qui concerne les postes vacants depuis au moins 12 mois au 30 juin d'une année donnée. Conformément à cette décision, le nombre de postes de nouveau justifiés pour l'exercice 2005/06 est indiqué dans les tableaux relatifs aux ressources humaines, pour chaque unité administrative. Les nouvelles justifications sont indiquées dans l'analyse des ressources nécessaires. Au total, six postes, qui devraient être demeurés vacants pendant 12 mois au 30 juin 2005, sont de nouveau justifiés dans le présent budget.

34. Au paragraphe 19 de sa résolution 57/318 du 18 juin 2003, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur le compte d'appui des renseignements détaillés sur la révision éventuelle, à la hausse ou à la baisse, du classement des postes, de même que sur la répartition entre candidats internes et candidats externes des nominations à des postes reclassés à la hausse au cours des deux années précédentes, et, par la suite, de lui communiquer ces renseignements chaque année.

35. Il n'y a pas eu de reclassement de postes pendant l'exercice 2004/05 et aucun reclassement n'est proposé pour l'exercice 2005/06.

II. Cadres de budgétisation axée sur les résultats et analyse des ressources nécessaires

A. Département des opérations de maintien de la paix

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Le Conseil de sécurité formule des recommandations dans ses résolutions afin de mettre sur pied des opérations de maintien de la paix ou de modifier le mandat d'opérations existantes 1.2 Les pays qui fournissent des contingents ou des forces de police participent à la mise au point des orientations stratégiques des nouvelles opérations de maintien de la paix ou des nouvelles phases des opérations existantes 1.3 Les États Membres approuvent les modifications apportées aux directives et procédures régissant les normes de conduite des Nations Unies
<i>Produits</i> • 65 exposés au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale • 255 réunions avec les États Membres, les organisations régionales, les « groupes d'amis » et les groupes de contact • 180 exposés sur des questions liées au maintien de la paix lors de conférences, de séminaires et d'autres manifestations publiques • 40 entretiens et réunions d'information avec les médias • 10 publications dans la presse (articles, points de vue ou lettres) • 12 visites dans les principaux États Membres qui fournissent des contingents et des forces de police et d'autres États Membres • Appui administratif au Comité spécial des opérations de maintien de la paix • Révision, en consultation avec les États Membres, des règles et procédures régissant les normes de conduite applicables au personnel des opérations de maintien de la paix	

<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront déployées et lancées rapidement	2.1 Les missions classiques/complexes sont déployées dans un délai compris entre 30 et 90 jours ou dans les délais fixés par le Conseil de sécurité 2.2 Les partenaires de l'Organisation des Nations Unies s'entendent sur la répartition des rôles et des responsabilités en ce qui concerne les activités de maintien et de consolidation de la paix
<i>Produits</i> • Rapport sur le partage des rôles et responsabilités entre le Département des opérations de maintien de la paix et les partenaires de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les activités de maintien et de consolidation de la paix dans des opérations multidimensionnelles • Définition des caractéristiques d'un outil de gestion intégrée permettant de suivre et d'évaluer la planification et le déploiement des missions afin de tenir les États Membres et les opérations de maintien de la paix informés des principales décisions et de la suite qui y a été donnée • Consultations avec les États Membres sur les qualifications des contingents et des forces de police et les connaissances spécialisées requises dans le cadre des opérations de maintien de la paix	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	3.1 Augmentation du pourcentage des réponses émanant des missions qui dénotent un degré de satisfaction constant ou stable en ce qui concerne les orientations et l'appui fournis par le Département des opérations de maintien de la paix au Siège (88 % contre 85 %) 3.2 Utilisation par toutes les opérations de maintien de la paix d'un système permettant de consigner et de suivre les plaintes, le résultat des enquêtes et les mesures prises lorsque des membres du personnel n'ont pas respecté les règles de déontologie 3.3 Accès en ligne par toutes les opérations de maintien de la paix aux directives, pratiques opérationnelles et documents de référence actuellement applicables aux missions de maintien de la paix 3.4 Utilisation dans deux missions pilotes de nouveaux outils permettant de recenser et de mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience

Produits

- Examen indépendant de la réforme et de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix
- Mise au point de programmes de formation aux normes de conduite des Nations Unies relatives à l'exploitation et aux abus sexuels et aux mesures disciplinaires prévues par le Département des opérations de maintien de la paix en cas de manquement aux règles de déontologie
- Examen et mise au point de directives et mécanismes concernant la prévention des pratiques répréhensibles, la réception et l'examen des plaintes et l'application des normes de conduite des Nations Unies
- Mise au point d'un système permettant de consigner et de suivre les plaintes, le résultat des enquêtes et les mesures prises lorsque des membres du personnel n'ont pas respecté les règles de déontologie, en vue de son adoption au Siège et dans toutes les opérations de maintien de la paix
- Mise au point d'un site portail permettant à l'ensemble du personnel de maintien de la paix (environ 75 000 personnes) de consulter en ligne, au Siège et dans les missions, des informations concernant les sujets suivants : lignes directrices, directives opérationnelles, rapports, cartes, données propres aux différentes missions et autres documents de référence
- Révision des politiques et procédures relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, à la situation des femmes, à l'état de droit et au VIH/sida
- Directives révisées à l'intention des cadres des missions chargés d'établir les rapports en fin de mission
- Conception et mise à l'essai dans certaines missions d'outils permettant de dégager les pratiques optimales et de transférer et gérer les connaissances, notamment afin de dresser un bilan des interventions et de constituer des réseaux d'échange des pratiques optimales
- Établissement de trois bilans
- Organisation d'un stage de formation sur les recommandations, directives et outils à l'intention des spécialistes et des responsables des pratiques optimales
- Organisation de six séminaires ou ateliers sur des thèmes multisectoriels, notamment les questions de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'état de droit, les questions concernant les femmes et le VIH/sida, ouverts au personnel des missions et aux partenaires de maintien de la paix
- Organisation d'un stage de formation aux techniques de direction à l'intention des cadres supérieurs

Facteurs externes : Il faudrait que les États Membres apportent l'appui politique et les ressources voulus et que les partenaires de maintien de la paix fournissent l'appui voulu pour faciliter l'exécution du mandat des missions.

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Compte d'appui			Divers				
	2004/05	2005/06	2004/05 ^a	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^b	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	—	—	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	1	2	1	—	—	—	2	3
P-5	—	—	2	5	3	—	—	—	2	5
P-4	1	1	11	15	4	—	—	—	12	16
P-3	—	—	6	8	2	—	—	—	6	8
P-2/P-1	2	2	1	2	1	—	—	—	3	4
Total partiel	5	5	22	33	11	—	—	—	27	38
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	—	—	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	2	2	17	21	4	—	—	—	19	23
Total partiel	2	2	19	23	4	—	—	—	21	25
Total	7	7	41	56	15	—	—	—	48	63

^a Y compris un poste P-4 réservé à un spécialiste des questions pénitentiaires et un autre poste P-4 réservé à un spécialiste des questions judiciaires qui constituaient le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire. Le Groupe, qui dépendait précédemment de la Division de la police civile, a été rattaché à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (Bureau du Secrétaire général adjoint) dans le courant de 2004.

^b Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montant alloué (2004/05) (2)	Prévisions de dépenses (2005/06) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	4 575,3	4 953,7	6 839,0	1 885,3	38,1
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	162,1	135,6	242,5	106,9	78,8
Consultants	75,2	100,0	449,0	349,0	349,0
Voyages	277,1	353,6	390,7	37,1	10,5
Fournitures, services et matériel divers	153,8	152,6	160,5	7,9	5,2
Total partiel (catégorie II)	668,2	741,8	1 242,7	500,9	67,5
Total	5 243,5	5 695,5	8 081,7	2 386,2	41,9

d) Justification des nouveaux postes**Bureau du Secrétaire général adjoint***Conseiller politique principal (P-5)*

36. Le volume de travail du Bureau du Secrétaire général adjoint a considérablement augmenté en raison de l'évolution des opérations de maintien de la paix, de la multiplication des échanges avec tous les partenaires intervenant dans les opérations de maintien de la paix, notamment les pays fournissant des contingents, et les États Membres de façon générale, et de l'intégration accrue avec les partenaires du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres parties prenantes. Il est devenu indispensable de mieux concevoir et coordonner les activités et de hiérarchiser les priorités. L'Assistant spécial (D-1) du Secrétaire général adjoint s'emploie à répondre aux nouveaux besoins, sachant qu'il ne peut apporter l'appui voulu dans tous les domaines en raison du volume de travail et de la diversité des questions à traiter. Il est proposé de créer un poste de conseiller politique principal dans le Bureau du Secrétaire général adjoint afin de renforcer les capacités techniques du Bureau. Le titulaire du poste sera chargé d'aider le Secrétaire général adjoint à mettre au point des orientations cohérentes et coordonnées, compte tenu de l'évolution constante des besoins d'opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Il participera notamment à l'élaboration d'une liste des questions à porter à l'attention des cadres supérieurs du Département afin qu'ils prennent des décisions et à la coordination des réunions et des activités des groupes de travail chargés dans le Département de proposer des options sur lesquelles les cadres supérieurs et le Secrétaire général adjoint seront amenés à se prononcer. Étant donné le caractère indissociable des différents aspects des opérations de maintien de la paix, le conseiller politique principal assurera également la liaison avec les secrétariats du Conseil de direction, du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et des réunions interdépartementales, centralisera les contributions du Département à ces réunions et élaborera des orientations générales concernant les divers aspects du maintien de la paix lorsque le Département a besoin des apports et de la collaboration de différentes entités du système des Nations Unies. Il participera à l'élaboration de la contribution du Département aux rapports du Secrétaire général, notamment le rapport annuel présenté par celui-ci, les rapports rendant compte des suites données à la Déclaration du Millénaire, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et les documents d'orientation établis par d'autres entités du système des Nations Unies. Il représentera le Secrétaire général adjoint et le Département des opérations de maintien de la paix à différentes réunions et conférences, selon qu'il conviendra.

37. Il est proposé de créer un poste à la classe P-5 en raison des compétences, des qualifications et de l'expérience requises pour se tenir en liaison avec les représentants des États Membres, différentes entités du Secrétariat et les missions. Étant donné la gamme de questions dont le Secrétaire général adjoint a à connaître, notamment celles qui exigent une coordination poussée avec des partenaires extérieurs au Département, l'approbation du poste de conseiller politique principal est considérée essentielle au bon fonctionnement du Bureau du Secrétaire général adjoint. Sans ce poste, la capacité du Secrétaire général adjoint de superviser la gestion et la coordination des opérations de maintien de la paix existantes s'amenuiserait et le Bureau risquerait de ne pas parvenir aux résultats escomptés et

de ne pas exécuter les produits prévus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice budgétaire 2005/06.

Groupe de la déontologie

38. Les événements survenus récemment dans quelques missions de maintien de la paix ont montré à quel point il fallait mettre l'accent sur tous les aspects relatifs au respect des règles de déontologie dans les opérations de maintien de la paix. Il est proposé de créer au Siège un Groupe de la déontologie, qui s'occupera des problèmes liés à la conduite de toutes les catégories de personnel des opérations de maintien de la paix. Le Groupe aura pour mission principale de prévenir et de déceler les actes répréhensibles, de veiller au respect et à l'application des normes de conduite des Nations Unies et de prendre rapidement des mesures lorsque des plaintes sont portées à sa connaissance.

39. Le Groupe de la déontologie sera rattaché au Bureau du Secrétaire général adjoint et son chef fera rapport au Directeur de la gestion du changement (D-2). Il s'agit de montrer de la sorte l'importance que le Département attache à la question. En sa qualité de membre de l'équipe de gestion de haut niveau, le Directeur de la gestion du changement veillera à ce que les questions relatives à la conduite du personnel continuent de recevoir une attention prioritaire.

40. Le Groupe de la déontologie proposera des révisions aux politiques, procédures et directives concernant la conduite du personnel et mettra au point des systèmes de gestion des données. Il coopérera étroitement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de la gestion) afin de revoir et d'adapter les politiques relatives à la conduite du personnel civil, notamment dans les domaines faisant apparaître des lacunes, tels que l'assistance aux victimes d'actes répréhensibles et la protection des victimes et des témoins. Il collaborera également avec les États Membres sur les questions relatives à la conduite des militaires et policiers. Dans le cas du personnel civil, le Bureau de la gestion des ressources humaines sera comme auparavant seul habilité à prendre des mesures disciplinaires, en se fondant sur les recommandations du département concerné, comme prévu dans l'instruction administrative ST/AI/371. Lorsque la conduite d'un membre du personnel semble laisser à désirer, le chef de la mission est tenu de procéder à une enquête préliminaire sous la direction générale du chef du département. Le Groupe de la déontologie formulera des avis techniques à l'intention des missions ou des commissions d'enquête à l'occasion des enquêtes préliminaires. Le Département des opérations de maintien de la paix et les missions de maintien de la paix pourront faire appel à lui pour mieux gérer les questions relatives à la conduite du personnel du point de vue de la prévention, l'objectif étant de réduire le nombre de cas d'inconduite. Conformément à son mandat, le Bureau des services de contrôle interne continuera à mener des enquêtes indépendantes sur les cas d'inconduite et fera part de ses conclusions au Secrétaire général et aux organes délibérants.

41. Le Groupe se composera de huit personnes : le chef du Groupe (D-1), un conseiller principal (P-5), trois spécialistes des questions disciplinaires (P-4), un administrateur chargé des rapports (P-2), un assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] et un opérateur de saisie [agent des services généraux (autres classes)].

Chef du Groupe de la déontologie (D-1)

42. Il est proposé de créer un poste D-1 dont le titulaire sera chargé de superviser et de gérer les activités du Groupe de la déontologie et de formuler des orientations générales et des avis. Le chef du Groupe proposera des orientations et des stratégies au Secrétaire général adjoint et au Directeur de la gestion du changement afin qu'ils les examinent. Il coopérera étroitement avec le Secrétaire général adjoint à la gestion, dont l'une des tâches consiste à recommander des changements d'orientation aux organes délibérants concernant toutes les questions relatives aux ressources humaines ainsi que des changements au Règlement et au Statut du personnel. Le titulaire représentera le Département à l'occasion de réunions sur les questions de discipline organisées à l'intention des pays qui fournissent des contingents et des forces de police et participera aux négociations avec les États Membres sur les dispositions relatives à la conduite du personnel à faire figurer dans les accords avec l'Organisation. Il représentera le Département dans les organes de décision interdépartementaux pour toutes les questions de discipline et veillera à la cohérence des initiatives du Département des opérations de maintien de la paix et des autres entités des Nations Unies en ce qui concerne les règles de déontologie. Il se tiendra en rapport avec les autres services et unités du Département, avec d'autres départements au Siège et avec les chefs et les cadres supérieurs des missions sur les questions de discipline.

Conseiller principal (P-5)

43. Les difficultés rencontrées pour prévenir et sanctionner les manquements aux normes de conduite dans les opérations de maintien de la paix ont montré à quel point il importait de se doter de principes directeurs concertés. Des lacunes persistent dans les domaines de la prévention et de la détection, des mesures prises en cas d'inconduite, du suivi et de la communication de l'information. Il faut aussi procéder à des consultations avec les États Membres sur les changements à apporter aux orientations et directives régissant la conduite des militaires et des forces de police servant dans les opérations de maintien de la paix. Les activités du Groupe relatives aux orientations et stratégies seront axées sur l'examen et la révision des politiques, procédures et directives existantes et sur la mise au point de systèmes de gestion des données. Il est proposé de créer un poste de conseiller principal (P-5) dont le titulaire sera chargé de formuler des avis et des orientations stratégiques à l'intention des spécialistes des questions disciplinaires au Siège et des spécialistes et groupes qui s'occupent des questions de déontologie dans les opérations de maintien de la paix. Le conseiller veillera à la cohérence des politiques, procédures et directives régissant la conduite du personnel civil, des forces de police et des militaires dans les opérations de maintien de la paix, s'assurera de la stricte application des normes de conduite des Nations Unies applicables à toutes les catégories de personnel de maintien de la paix, coordonnera la recherche de spécialistes, le cas échéant, et procédera à des enquêtes préliminaires à la demande des opérations de maintien de la paix. Il veillera aussi à la coordination interdépartementale des mesures disciplinaires prises en cas de manquement aux règles fixées et suivra les décisions relatives aux questions de discipline prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qu'elles ont trait au personnel de maintien de la paix.

Spécialistes des questions disciplinaires (3 P-4)

44. Les spécialistes des questions disciplinaires seront chargés de la formulation d'avis techniques et du suivi de l'application des directives du Département dans les missions. Il est proposé de créer trois postes de spécialiste des questions disciplinaires (P-4) dont les titulaires seront chargés de formuler des avis techniques concernant la création de mécanismes visant à prévenir et à déceler les pratiques répréhensibles dans les opérations de maintien de la paix et à y porter remède ainsi que la mise au point de programmes de formation. L'un des spécialistes des questions disciplinaires s'occupera du personnel civil, le deuxième des forces de police et le troisième des militaires. Les titulaires se tiendront en rapport avec les spécialistes et groupes chargés des questions relatives à la conduite du personnel dans les opérations de maintien de la paix dans le cadre d'affaires de manquement à la déontologie afin de veiller à l'application des procédures disciplinaires du Département. Ils examineront également les rapports établis à l'issue des enquêtes préliminaires (personnel civil) ou les rapports des commissions d'enquête (personnel en uniforme) avant de les transmettre aux entités compétentes pour qu'elles prennent les mesures voulues. Le spécialiste en charge du personnel civil se tiendra en rapport avec le Bureau de la gestion des ressources humaines afin de déterminer les mesures à prendre en cas de manquement à la déontologie, tandis que les spécialistes en charge des forces de police et des militaires suivront les mesures prises par les États Membres lorsqu'il est établi que l'un de leurs nationaux s'est livré à des pratiques répréhensibles. Les trois spécialistes mettront au point et enrichiront un système de gestion des données concernant les cas d'inconduite et apporteront leur concours au recrutement d'experts qui procéderont à des enquêtes préliminaires dans les opérations de maintien de la paix, selon qu'il conviendra.

Administrateur chargé des rapports (P-2)

45. Il est proposé de créer un poste d'administrateur chargé des rapports (P-2) dont le titulaire participera à la mise au point et à la tenue à jour d'un système de gestion des données concernant tous les cas d'inconduite de la part du personnel, y compris la définition de modèles de rapport. Sous la supervision des spécialistes des questions disciplinaires, le titulaire établira des rapports descriptifs et statistiques sur tous les aspects touchant les questions relatives à la conduite du personnel, selon les besoins, fera des recherches dans ce domaine et se tiendra en rapport avec des organismes de recherche compétents en la matière. Il participera également à l'élaboration de documents de sensibilisation et de formation visant à prévenir les manquements à la déontologie.

Assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]

46. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] dont le titulaire sera chargé de fournir un appui administratif au chef du Groupe et au conseiller principal.

Opérateur de saisie [agent des services généraux (autres classes)]

47. Il est proposé de créer un poste d'opérateur de saisie [agent des services généraux (autres classes)] dont le titulaire sera chargé de tenir à jour les dossiers et de produire les rapports afin de répondre aux demandes des organes délibérants, des États Membres et des cadres supérieurs.

Section des pratiques optimales de maintien de la paix

Conseiller chargé des politiques relatives au VIH/sida (P-4)

48. Dans son étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/54/839, par. 128), le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a pris note des préoccupations des États Membres relatives aux aspects médicaux des opérations de maintien de la paix, y compris le risque élevé de contamination par le VIH/sida et autres maladies transmissibles auquel sont exposés le personnel de maintien de la paix et autres catégories de personnel des Nations Unies sur le terrain. Dans sa résolution 1308 (2000), le Conseil de sécurité a accueilli favorablement les mesures prises par le Secrétaire général à cet égard.

49. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a temporairement détaché l'un de ses spécialistes afin d'occuper les fonctions de conseiller chargé des politiques relatives au VIH/sida, poste créé en janvier 2003. Cela a permis à la Section du soutien sanitaire de disposer des moyens qui lui faisaient cruellement défaut pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation à l'intention du personnel de maintien de la paix sur les questions concernant la prévention du VIH/sida. Elle a également mis au point des programmes de sensibilisation, qui sont proposés à tous les membres du personnel de maintien de la paix avant leur départ en mission. Les 10 conseillers ou groupes chargés des politiques relatives au VIH/sida et les coordonnateurs pour les questions relatives au VIH/sida ont mis en œuvre les programmes de formation dans les missions de maintien de la paix. Étant donné la gravité de la pandémie de VIH/sida, il est crucial de continuer à disposer des moyens voulus pour proposer des orientations générales au niveau du Département et formuler des réponses globales. Il faut également coordonner les activités des conseillers chargés des politiques dans les missions et celles des organismes des Nations Unies, partenaires et organisations non gouvernementales afin de lutter contre la pandémie. Le caractère provisoire des arrangements actuels ne se prête pas à des fonctions qui exigent un poste à temps plein eu égard aux besoins accrus en matière d'appui consultatif sur les questions touchant le VIH/sida dans les missions en pleine expansion ou nouvelles. Il est donc proposé de créer un poste de conseiller chargé des politiques relatives au VIH/sida (P-4) afin que la Section des pratiques optimales de maintien de la paix puisse poursuivre sur sa lancée et renforcer ses capacités. Le titulaire sera chargé de mettre au point des programmes de lutte contre le VIH/sida axés sur le personnel civil et en uniforme dans toutes les missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix et d'en coordonner et d'en appuyer l'exécution. Il formulera des avis à l'intention du Secrétaire général adjoint sur les questions relatives au VIH/sida, présentera des exposés au personnel du Département à l'occasion de réunions avec les pays qui fournissent des contingents et des forces de police et coopérera étroitement avec les conseillers et les coordonnateurs chargés des questions relatives au VIH/sida dans les missions, les différents services du Département des opérations de maintien de la paix et la Division des services médicaux, les États Membres, ONUSIDA et d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales.

50. Si les moyens financiers associés au poste lui étaient octroyés, le Département pourrait veiller à la cohérence de la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le VIH/sida dans toutes les missions et réfuter les allégations selon lesquelles le virus se propage dans le sillage des opérations de maintien de la paix. Il pourrait

également maintenir la dynamique qui s'est instaurée récemment afin que la question du VIH/sida soit prise en compte dans les différentes activités des opérations de maintien de la paix, faute de quoi les activités de formation et la planification des programmes et des politiques relatifs au VIH/sida ne seraient plus coordonnées ou au mieux le seraient de façon ponctuelle. Le poste de conseiller chargé des politiques relatives au VIH/sida permettrait de mettre en place un mécanisme de diffusion de l'information, de définir les responsabilités et de mieux suivre et évaluer les programmes. Les missions bénéficieraient des avis et de l'appui technique apportés par le conseiller et le Département disposerait d'un coordonnateur qui assurerait la liaison avec les États Membres et les organismes des Nations Unies.

Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire

51. Le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire a été créé en mars 2003 et rattaché à la Division de la police civile afin de fournir un appui opérationnel au Département des opérations de maintien de la paix et aux missions sur les questions relatives à l'état de droit, en particulier dans les domaines concernant le droit pénal, la justice et le système pénitentiaire. Le Groupe se composait d'un spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) et d'un spécialiste des questions judiciaires (P-4). En raison du déploiement de spécialistes des questions touchant l'état de droit dans cinq missions nouvellement créées ou dont le mandat a évolué, le Département des opérations de maintien de la paix est de plus en plus souvent amené à formuler des orientations à l'intention des composantes s'occupant des questions judiciaires et pénitentiaires dans les missions et à agir de façon intégrée avec des partenaires aussi bien à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Les questions relatives à l'état de droit sont par nature intersectorielles puisqu'elles concernent le droit pénal, la justice et les aspects pénitentiaires et revêtent une grande importance pour plusieurs composantes des opérations de maintien de la paix, telles que les composantes Police civile et Droits de l'homme. Il a donc été décidé de rattacher le Groupe à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (Bureau du Secrétaire général adjoint) en 2004.

Chef du Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire (P-5)

52. Dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/58/694), le Secrétaire général a souligné qu'il fallait renforcer le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire afin de permettre au Département d'appuyer plus largement les missions dans les domaines judiciaires et pénitentiaires. Il est proposé de renforcer le Groupe en créant un poste de chef du Groupe (P-5). Le titulaire sera chargé de diriger et d'orienter les travaux du Groupe et de conseiller ses homologues en poste dans les missions (dont certains occupent des postes de la classe D-1 ou P-5). Il veillera à ce que l'équipe de direction du Département soit informée des faits nouveaux concernant l'état de droit qui présentent une grande importance pour les opérations de maintien de la paix et aidera le Groupe à établir des partenariats de haut niveau tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur en vue de mieux servir les missions.

53. Il s'agit avec ce nouveau poste de doter le Groupe des capacités de direction, des connaissances techniques, des qualifications et de l'expérience requises pour placer les activités relatives à l'état de droit parmi les fonctions fondamentales du Département. L'objectif est de cesser de marginaliser les activités du Groupe et de

leur donner la priorité dans les nouvelles missions et dans les missions existantes. Il est proposé de créer le poste à un niveau élevé afin que son titulaire dispose de l'expérience et des qualités de direction voulues pour collaborer avec le conseiller pour les questions de police et lancer des initiatives stratégiques, ce qui permettra de donner plus de poids aux questions liées à l'état de droit dans les activités de planification et de gestion des opérations de maintien de la paix. Les représentants des États Membres trouveront dans le chef du Groupe un interlocuteur sur les questions relatives à l'état de droit.

Spécialiste des questions judiciaires (P-3)

54. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions judiciaires (P-3) afin de renforcer la capacité du Département d'appuyer les composantes s'occupant des questions judiciaires dans les missions et de formuler des orientations à leur intention. Le titulaire analysera les enseignements tirés de l'expérience et mettra au point des pratiques optimales et des documents d'orientation. Il participera au recrutement de personnel amené à exercer des fonctions liées à l'état de droit dans les missions. Le nouveau poste permettra au Département de renforcer ses partenariats et ses mécanismes de coordination tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur.

Spécialiste des questions pénitentiaires (P-3)

55. Le Groupe a besoin d'un spécialiste des questions pénitentiaires (P-3) pour pouvoir donner des conseils, aux fins de la prise de décisions, aux composantes des opérations de maintien de la paix qui s'occupent de ces questions. Le spécialiste analysera les pratiques suivies sur le terrain et les enseignements tirés de l'expérience et élaborera des documents d'orientation, des manuels sur les pratiques optimales et des directives. Il administrera la procédure relative aux agents détachés par des États Membres, recensera des agents susceptibles d'occuper des postes de spécialiste des questions pénitentiaires sur le terrain et établira les déclarations d'aptitude, et contribuera au bon fonctionnement du réseau de connaissances sur l'état de droit. Il aidera aussi à mettre en place et à consolider des partenariats et des mécanismes de coordination avec des entités du système des Nations Unies et de l'extérieur.

Assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]

56. Le Groupe a besoin d'un assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] qui lui fournira un appui administratif et apportera une assistance aux membres de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix chargés d'autres fonctions. L'agent administratif organisera les réunions et les vidéoconférences du Réseau de coordonnateurs pour les questions relatives à l'état de droit, mettra au point et organisera le système du Groupe pour la collecte et la distribution de documents sur l'état de droit et fera des recherches n'exigeant pas de connaissances spécialisées en matière juridique ou pénitentiaire.

57. L'assistance aux membres de la Section des pratiques optimales chargés d'autres fonctions consistera à effectuer des tâches administratives, à s'occuper de la documentation et de l'impression de documents, à planifier et à organiser des réunions et des séminaires et à effectuer d'autres travaux de secrétariat ou tâches administratives.

Service administratif

Assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]

58. Dans le cadre de ses fonctions de gestion du personnel, le Service administratif s'occupe notamment de la rotation du personnel entre les missions sur le terrain et le Siège, de la rotation des militaires et des policiers en détachement, et des tâches administratives liées aux voyages des représentants des États Membres qui se déplacent pour prendre part à des programmes de formation organisés par le Service de la formation et de l'évaluation de la Division militaire. Le Service administratif compte actuellement sept postes d'agent des services généraux (autres classes); trois des titulaires ont des fonctions d'assistant au recrutement, d'assistant aux finances et au budget et d'assistant administratif. Les quatre autres titulaires exécutent des fonctions administratives relatives à la gestion du personnel. Le nombre total de postes approuvés pour le Département étant actuellement de 622, le ratio est de 1 pour 155. Avec les 49 postes supplémentaires demandés pour le Département, le ratio passerait à 1 pour 168. Un poste d'assistant administratif supplémentaire [agent des services généraux (autres classes)] est demandé pour renforcer la capacité du Service administratif, et ramener à 135, ce qui est considéré comme acceptable, le ratio des postes d'agent des services généraux dont les titulaires exercent des fonctions de gestion du personnel au nombre total de postes.

e) Analyse des ressources nécessaires

	Prévisions de dépenses	Variation	
Postes	6 839,0	1 885,3	38,1 %

59. Le montant prévu, soit 6 839 000 dollars, doit couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les dépenses au titre des contributions du personnel, calculés aux coûts standard, pour 41 postes existants et 15 nouveaux postes. L'augmentation de 1 895 300 dollars correspond à la création de 15 postes et à une modification des coûts salariaux standard.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	242,5	106,9	78,8 %

60. Le montant demandé, soit 242 500 dollars, doit couvrir les dépenses afférentes au remplacement des fonctionnaires du Département en congé de maternité ou de maladie (146 700 dollars) et à l'engagement temporaire, pour six mois, d'un fonctionnaire de la classe P-4 qui s'occupera de la création, à titre expérimental, de communautés de pratique réunissant les membres des différentes missions sur le terrain ayant des fonctions semblables, communautés qui permettront un partage en temps réel de l'information sur les pratiques optimales dans le cadre du programme de gestion des connaissances de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix (95 800 dollars). L'intéressé jouera le rôle d'animateur de réseau pour cette communauté. Après avoir évalué la possibilité d'accroître le nombre de réseaux, il définira les règles de participation, recensera les membres potentiels, fera connaître l'existence de la communauté et en fera valoir les avantages concrets; il animera aussi le réseau interne du Département des opérations de maintien de la paix. La

Section des pratiques optimales n'a pas actuellement le personnel nécessaire pour exécuter le projet dans les délais prévus, c'est pourquoi un crédit est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Après la phase de démarrage, le projet sera financé au moyen des ressources existantes.

61. L'augmentation par rapport à l'exercice 2004/05 tient aux besoins supplémentaires de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	449,0	349,0	349,0 %

62. Un montant de 449 000 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes aux consultants dont le Cabinet du Secrétaire général adjoint, la Section des pratiques optimales de maintien de la paix et le Service administratif devront obtenir les services. Ce montant se répartit comme suit :

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produit</i>
Étude indépendante du Département (Cabinet du Secrétaire général adjoint)	—	350 000	Étude indépendante sur la réforme et la restructuration du Département
Gestion des connaissances (Section des pratiques optimales de maintien de la paix)	6	54 000	Outils permettant de recenser les pratiques optimales et de transférer et gérer les connaissances; mécanismes d'examen des mesures prises et communautés de pratique mis en place à titre expérimental dans les missions
Formation à la gestion centrée sur les relations humaines (Service administratif)	—	45 000	
Total		449 000	

63. Pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint, un montant de 350 000 dollars est prévu au titre de la réalisation d'une étude indépendante du Département des opérations de maintien de la paix, demandée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail dans le rapport sur les travaux de la session de fond de 2004¹ et approuvée par l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), dans le contexte de l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (résolution 58/315 du 1^{er} juillet 2004).

64. Dans le cadre du programme de gestion des connaissances, la Section des pratiques optimales de maintien de la paix demande un montant de 54 000 dollars pour rémunérer un consultant qui lui donnera des conseils sur les techniques et outils de gestion des connaissances, y compris leurs points forts et les problèmes qu'ils pourraient poser. Le consultant veillera aussi à ce que les divers outils et techniques retenus soient compatibles.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 19 (A/58/19).

65. Un montant de 45 000 dollars est demandé par le Service administratif pour la participation de hauts fonctionnaires à un stage de formation à la gestion axée sur les relations humaines qui se déroulera à l'extérieur. Ce stage est considéré comme essentiel au renforcement des capacités et des principes de gestion au sein du Département et à l'intégration du personnel dans divers secteurs.

66. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2004/05 tient à la nécessité de mener l'étude indépendante du Département demandée par l'Assemblée générale et au fait que les coûts liés au programme de gestion des connaissances sont plus importants.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	390,7	37,1	10,5 %

67. Un montant total de 390 700 dollars est demandé pour les voyages des membres du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il se répartit comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant</i>	<i>Produits</i>
Bureau du Secrétaire général adjoint		
Consultations politiques	36 000	255 réunions avec les représentants d'États Membres, d'organisations régionales, de groupes d'amis et de groupes de contact
Participation à des conférences	20 000	180 présentations sur des questions relatives au maintien de la paix à des conférences, séminaires, etc.
Section des pratiques optimales de maintien de la paix		
Activités de planification et d'évaluation et consultations relatives aux missions	16 000	Trois études sur les enseignements tirés de l'expérience
Organisation de conférences et de séminaires	88 700	Organisation de six séminaires ou ateliers sur des questions intéressant toutes les missions, à l'intention du personnel des missions et des partenaires de maintien de la paix
Consultations politiques	38 000	Révision des politiques, procédures et conseils aux missions concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, l'égalité des sexes, l'état de droit et le VIH/sida
Participation à des conférences	12 000	180 présentations sur des questions relatives au maintien de la paix à des conférences, séminaires, etc.
Service administratif		
Échanges de personnel	125 000	
Formation	55 000	
Total	390 700	

68. Un crédit de 56 000 dollars est demandé pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint au titre des voyages aux fins de consultations avec des entités externes et de

la participation à des conférences auxquelles des exposés sur le maintien de la paix seront faits.

69. Un crédit de 154 700 dollars est demandé pour la Section des pratiques optimales de maintien de la paix au titre de voyages aux fins de la réalisation par une équipe de deux fonctionnaires d'études sur les enseignements tirés de l'expérience dans deux missions de maintien de la paix (16 000 dollars), de l'organisation de six séminaires ou ateliers sur des questions intéressant toutes les missions, par exemple la discipline, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, le système pénitentiaire, la procédure judiciaire et l'égalité des sexes (88 700 dollars), de consultations politiques avec des entités externes comme l'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Banque mondiale sur des thèmes tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, l'état de droit et le système pénitentiaire (38 000 dollars), et la représentation du Département par trois fonctionnaires à trois conférences ou séminaires sur le maintien de la paix en général (12 000 dollars).

70. Un montant de 180 000 dollars est demandé pour le Service administratif, pour les voyages au titre des échanges de personnel entre les missions et le Siège pour des périodes de trois mois (125 000 dollars) et d'activités de formation aux fins du renforcement des connaissances spécialisées et des compétences techniques dans les domaines de la sécurité aérienne, des enquêtes sur les accidents aériens, du transport des marchandises dangereuses, des transmissions, de l'informatique, des ressources humaines et de la gestion financière (55 000 dollars). Le programme d'échange de personnel, lancé en 2002, s'est révélé très utile pour faire connaître au personnel les deux aspects des opérations de maintien de la paix, sur le terrain et au Siège. Ce programme devrait donner aux participants une meilleure idée des impératifs et des aspects complexes des missions et, partant, une connaissance plus approfondie qui les aidera à mieux s'acquitter de leurs fonctions respectives.

71. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2004/05 s'explique par les besoins nouveaux de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	160,5	7,9	5,2 %

72. Un montant de 160 500 dollars est prévu au titre des abonnements et des frais d'inscription à des stages de formation.

73. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2004/05 s'explique par des dépenses plus importantes au titre des abonnements.

2. Bureau des opérations

a) Cadre axé sur les résultats

Réalisation escomptée 1	Indicateurs de succès
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Le Conseil de sécurité adopte les recommandations concernant la création de nouvelles opérations ou les modifications à apporter à celles qui existent
Produits • 36 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur des questions de fond multidimensionnelles • Lettres du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité • 126 notes techniques à l'intention du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires pour la préparation des communications au Conseil de sécurité • 19 consultations avec les pays qui fournissent des contingents • 45 exposés oraux au Conseil de sécurité sur des questions liées au maintien de la paix • 51 notes d'information sur les opérations de maintien de la paix à l'intention du Conseil de sécurité • Information générale et conseils sur des questions relatives au maintien de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et de ses organes • Conseils sur les questions relatives au maintien de la paix aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organismes internationaux et régionaux qui s'occupent de la gouvernance et de la sécurité et aux organisations non gouvernementales	
Réalisation escomptée 2	Indicateurs de succès
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront rapidement déployées et lancées	2.1 Les délais fixés par le Conseil de sécurité et ses autres prescriptions relatives à la mise en place de nouvelles missions ou à la modification de missions existantes sont respectés
Produits • Définition de concepts d'opérations intégrés pour les opérations de maintien de la paix qu'il est prévu de créer ou de modifier • Évaluations globales ou ciblées en vue de la création ou de la modification d'opérations de maintien de la paix	
Réalisation escomptée 3	Indicateurs de succès
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficientes	3.1 Les plans de mission sont élaborés suivant les directives stratégiques reçues

	3.2 Vingt programmes bilatéraux ou multilatéraux sont conçus et mis en œuvre sur le terrain avec des partenaires de maintien de la paix
<i>Produits</i>	
• Conseils à 16 opérations de maintien de la paix (dont l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan) et à la nouvelle mission au Soudan sur des questions stratégiques, politiques et opérationnelles et sur les grandes orientations • Mise sur pied de neuf équipes spéciales ou groupes de travail coordonnés avec des partenaires internes ou externes pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles • Fonctionnement du Centre de situation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 • Publication de résumés quotidiens et de rapports spéciaux sur le fonctionnement des missions et les situations de crise	
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les partenaires de maintien de la paix apportent l'appui nécessaire.	

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Compte d'appui				Divers			
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
Sous-Secrétaire général	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	3	3	—	—	—	—	—	—	3	3
D-1	3	3	2	3	1	—	—	—	5	6
P-5	3	3	8	8	—	—	—	—	11	11
P-4	3	3	14	17	3	—	—	—	17	20
P-3	5	5	17	18	1	—	—	—	22	23
P-2/P-1	1	1	4	7	3	—	—	—	5	8
Total partiel	19	19	45	53	8	—	—	—	64	72
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	15	17	2	—	—	—	21	23
Total partiel	6	6	15	17	2	—	—	—	21	23
Total	25	25	60	70	10	—	—	—	85	95

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants alloués (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	7 701,3	8 567,7	9 747,9	1 180,2	13,8
II. Autres objets de dépenses					
Voyages	50,9	50,5	49,7	(0,8)	(1,6)
Total partiel (catégorie II)	50,9	50,5	49,7	(0,8)	(1,6)
Total	7 752,2	8 618,2	9 797,6	1 179,4	13,7

d) Justification des nouveaux postes

Division Afrique

74. Le nombre d'opérations de maintien de la paix en Afrique a nettement augmenté par rapport aux exercices précédents : 6 des 16 missions en cours (y compris l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, qui sont financés au moyen du budget ordinaire) sont déployées dans la région. Au 31 décembre 2004, ces six missions représentaient un budget total de 2,8 milliards de dollars (soit 75 % du budget total des opérations de maintien de la paix). En outre, il est prévu qu'une nouvelle mission complexe et multidimensionnelle sera établie pour le Soudan au premier trimestre de 2005. Le budget total augmentera encore d'ici à la fin de l'exercice en cours, en juin 2005, compte tenu de l'expansion de la MONUC et de la création de la mission au Soudan.

75. La Division Afrique comprend actuellement un Directeur (D-2) et deux administrateurs généraux (D-1). Le Directeur supervise directement les missions en Afrique de l'Ouest et de l'Est. L'un des administrateurs généraux dirige une équipe qui s'occupe de la MONUC, de l'ONUB et de la MINURSO et l'autre est responsable des questions générales et des grandes orientations relatives au maintien de la paix en Afrique, en particulier la question des capacités africaines de maintien de la paix. La structure actuelle n'est plus adaptée étant donné l'accroissement de la charge de travail, le besoin de dirigeants capables de prendre des initiatives sur les questions de fond, l'ampleur des questions de politique qui concernent toutes les missions, les nouveautés touchant par exemple le mode de coopération avec les organisations régionales et la charge que les fonctions opérationnelles représentent au quotidien étant donné l'augmentation du nombre de missions gérées par la Division.

76. La Division est en train de se réorganiser pour adopter une structure composée de trois équipes régionales : une pour l'Afrique centrale, une pour l'Afrique de l'Ouest et une pour l'Afrique de l'Est. L'équipe Afrique centrale aura à sa tête un des administrateurs généraux et apportera un appui opérationnel à la MONUC (actuellement la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies), à l'ONUB et à la MINURSO. Le budget combiné des missions en cours en Afrique

centrale est d'environ 1,4 milliard de dollars. Le deuxième administrateur général sera à la tête de l'équipe Afrique de l'Ouest, qui apportera un appui opérationnel à la MINUSIL, à la MINUL et à l'ONUCI, dont le budget combiné est d'environ 1,4 milliard de dollars. L'équipe Afrique de l'Est appuiera la MINUEE, la mission d'appui à la paix au Soudan et les opérations de l'Union africaine au Darfour (Soudan). La mission au Soudan sera semblable à la MONUC du point de vue de la complexité et des difficultés logistiques; le budget combiné des opérations dont s'occupera l'équipe Afrique de l'Est sera d'environ un milliard de dollars. Cette équipe aidera aussi à renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique et à maintenir le partenariat dans le cadre duquel l'Union européenne offre des services consultatifs concernant la paix et la stabilité en Somalie. À des fins de gestion et d'appui, un des administrateurs généraux sera nommé adjoint du Directeur.

Administrateur général, Division Afrique (D-1)

77. Il est proposé de créer un poste d'administrateur général supplémentaire (D-1) pour renforcer la capacité de gestion et la capacité opérationnelle de la Division Afrique afin qu'elle soit mieux à même de répondre aux besoins des missions multidimensionnelles déployées en Afrique de l'Est et que l'équipe chargée de cette région soit correctement dirigée. Le titulaire du nouveau poste sera directement responsable de la gestion de l'équipe Afrique de l'Est et s'occupera des aspects politiques et de la gestion des missions déployées dans la région, ainsi que des initiatives relatives au renforcement des capacités de maintien de la paix de l'Afrique et des questions s'y rapportant. La mission au Soudan, qui relèvera de cette équipe, pourrait devenir la plus grande et la plus longue opération de maintien de la paix dans la région. En tant que chef de l'équipe, le titulaire sera chargé des politiques et des activités de planification et de gestion pour au moins deux opérations, ainsi que la direction d'équipes spéciales interdépartementales de haut niveau; plus généralement, il assurera la coordination au sein du Département et avec les autres départements et veillera à ce que les questions relatives au maintien de la paix en Afrique soient abordées dans une perspective régionale. Il assurera la liaison avec les principales parties prenantes et avec les membres du Conseil de sécurité. Ainsi secondé, le Directeur de la Division pourra déléguer les responsabilités opérationnelles courantes touchant toutes les missions en Afrique et se concentrer sur les stratégies, les grandes orientations, la direction et la gestion de la Division Afrique. Il sera mieux à même d'accorder l'attention voulue à ces questions puisqu'il sera libéré des responsabilités opérationnelles courantes touchant les missions d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Avec des capacités de gestion et un système de responsabilité renforcés, la Division pourra répondre aux besoins croissants des missions en cours et de l'Afrique en général et concrétiser les réalisations et produits énoncés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, ainsi que les mandats approuvés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Spécialiste des affaires politiques (3 P-4 et 1 P-3)

78. La Division Afrique compte actuellement, pour ce qui est des postes d'administrateurs, un D-2, deux D-1, trois P-5, quatre P-4, trois P-3 et un P-2 financés au moyen du compte d'appui et du budget ordinaire. On estime qu'il faut prévoir, pour une grande opération de maintien de la paix multidimensionnelle, un poste P-5 aux fins de la supervision et deux postes P-4 et P-3 aux fins de l'appui. Pour chacune des deux grandes opérations multidimensionnelles actuellement en

cours, la MONUC en République démocratique du Congo et la MINUL au Libéria, il existe actuellement un poste P-5, un poste P-4 et un poste P-3. Le titulaire du troisième poste P-5 de la Division dirige les activités d'appui à la mission au Soudan et aide au renforcement des opérations de l'Union africaine au Darfour. La MINUEE et la MINURSO, bien que modestes d'un point de vue budgétaire, nécessitent un appui et une attention considérables du fait des difficultés politiques qu'elles présentent et des rapports qu'il faut présenter à leur sujet. Un poste P-4 est actuellement consacré à chacune de ces missions. L'augmentation du nombre de missions est surtout notable en Afrique, deux nouvelles missions ayant été créées dans la région en 2004/05 (l'ONUCI en Afrique de l'Ouest et l'ONUB en Afrique centrale) et une troisième devant être établie pour le Soudan (Afrique de l'Est) au premier trimestre de 2005. Pour chaque nouvelle mission, il faut compter un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques pour l'appui à la mission et un poste P-3 pour l'assistance et l'appui à ce spécialiste. Bien que l'ONUB soit de taille moyenne, elle est suffisamment complexe pour qu'il faille créer un poste P-3 aux fins de l'assistance et de l'appui au titulaire du poste P-4. Compte tenu de ce qui précède, l'effectif actuel de la Division Afrique est insuffisant. Pour pouvoir apporter un appui efficace à toutes les missions qui relèvent de sa responsabilité, la Division de l'Afrique aura besoin de trois postes P-4 et d'un poste P-3 supplémentaires.

79. Le spécialiste des affaires politiques (P-4) demandé pour l'équipe Afrique de l'Est sera l'officier traitant pour le Soudan et se concentrera en particulier sur les pourparlers de paix Nord-Sud menés sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il établira des rapports d'évaluation de l'évolution de la situation politique, des rapports du Secrétaire général, et des lettres et notes d'information à l'intention du Conseil de sécurité et des pays qui fournissent des contingents. Il assurera la liaison avec les États Membres, en particulier ceux qui sont membres du Conseil de sécurité, et avec les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Il donnera régulièrement des consignes et des conseils aux spécialistes de la mission, à différents niveaux.

80. Le spécialiste des affaires politiques (P-4) demandé pour l'équipe Afrique de l'Ouest sera l'officier traitant pour l'ONUCI. Il établira des rapports d'évaluation de l'évolution de la situation politique, des rapports du Secrétaire général, et des lettres et notes d'information à l'intention du Conseil de sécurité et des pays qui fournissent des contingents, et rédigera des télégrammes codés à destination de la mission. Il sera également chargé de toutes les questions relatives à la police civile, à l'état de droit, aux droits de l'homme et à l'information et aux médias. Il sera secondé par le titulaire du poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) qui existe déjà.

81. Le spécialiste des affaires politiques (P-4) demandé pour l'équipe Afrique centrale sera l'officier traitant pour l'ONUB. En plus, il s'occupera des questions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, à la réforme de la police et de l'armée, à la sécurité, et aux affaires humanitaires. Il assurera la liaison avec les États Membres, en particulier ceux qui sont membres du Conseil de sécurité et ceux qui fournissent des contingents, et avec les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Il donnera régulièrement des consignes et des conseils aux spécialistes de la mission, à

différents niveaux, et aidera l'ONUB à élaborer des cadres pour la budgétisation et les rapports sur l'exécution des budgets.

82. Le spécialiste des affaires politiques (P-3) demandé pour l'équipe Afrique centrale sera lui aussi officier traitant pour l'ONUB. Il secondera le spécialiste des affaires politiques de la classe P-4. En plus, il s'occupera de toutes les questions relatives aux droits de l'homme, aux élections, à la transition et à la réforme des institutions.

Assistant administratif [2 agents des services généraux (autres classes)]

83. Deux postes d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] sont demandés aux fins de l'appui administratif aux équipes Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest de la Division.

Centre de situation

Responsable des opérations (3 P-2)

84. La salle des opérations du Centre de situation compte actuellement trois bureaux. Le premier suit la situation en Europe, en Amérique latine et en Afrique de l'Est; le deuxième, la situation en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest; et le troisième, la situation en Asie et au Moyen-Orient. La création du troisième bureau, directement liée à l'accroissement de la charge de travail résultant de l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix, a été possible moyennant l'utilisation temporaire de postes vacants de missions sur le terrain. Ces dispositions étaient censées être provisoires et prendre fin une fois la phase de démarrage des nouvelles missions achevée, mais il est désormais clair que toutes les communications, interventions d'urgence et activités de collecte de l'information ne peuvent être assurées par deux bureaux. Le Centre de situation compte 18 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 11 P-3 et 1 P-2). La salle des opérations occupe 2 P-4, 11 P-3 et 1 P-2. Les titulaires des deux postes P-4 sont chargés de la coordination; ils supervisent le travail de 11 responsables des opérations de la classe P-3 et d'un responsable des opérations de la classe P-2, ainsi que toutes les activités de collecte et de traitement de l'information. Les titulaires des deux autres postes P-4 du Centre de situation sont chargés de la gestion de l'information : ils proposent des outils et donnent des conseils en vue d'une collecte plus efficace et d'une meilleure diffusion de l'information entre le Siège, les missions sur le terrain, les États Membres et les partenaires de maintien de la paix. Ces deux spécialistes de la gestion de l'information offrent au Centre de situation des connaissances techniques dans le domaine de l'informatique et ne peuvent donc assumer les fonctions de responsables des opérations. Le Centre de situation aura besoin de trois responsables des opérations (P-2) supplémentaires pour maintenir ses trois bureaux, entre lesquels les missions se répartissent comme suit :

Bureau 1 : MINUSTAH, UNFICYP, MINUEE, MINUK, MONUG, Soudan et Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

Bureau 2 : MINURSO, MONUC, ONUB, MINUSIL, MINUL, ONUCI, Angola, Péninsule de Bakassi, BONUCA et BANUGBIS

Bureau 3 : MANUA, MANUI, UNMOGIP, FNUOD, FINUL, ONUST et Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan

85. Les postes de la salle des opérations sont répartis selon le principe de la rotation. Depuis longtemps, il est établi que pour pouvoir exercer ses activités de surveillance 24 heures sur 24, le Centre de situation a besoin de cinq administrateurs par bureau. Six responsables des opérations couvrent les trois bureaux 12 heures par jour pendant sept jours puis sont en congé pendant sept jours. Cette présence représente pour les intéressés 84 heures de travail par semaine et 168 par mois, soit l'équivalent d'un mois entier de travail à raison de 8 heures par jour. Pendant que le premier groupe de six fonctionnaires est en congé, six autres fonctionnaires travaillent suivant le même horaire. Le fonctionnement de la salle des opérations nécessitera donc 12 postes. Les titulaires des trois postes restants remplaceront les responsables des opérations en cas d'absence, établiront à l'intention des hauts responsables des rapports d'évaluation de la situation opérationnelle dans lesquels, entre autres choses, ils recenseront les points chauds et décriront les tendances qui se manifestent, et tiendront à jour des bases de données sur les missions.

86. Sans les trois postes supplémentaires, le Centre de situation ne pourrait pas continuer à fonctionner avec trois bureaux chargés de suivre 24 heures sur 24 les événements dans les zones de mission et ailleurs, ni assurer 24 heures sur 24 les communications entre les hauts responsables du Siège, les missions, les organisations humanitaires et les missions permanentes. Étant donné le niveau d'activité actuel, le Siège ne pourrait plus répondre en temps utile aux communications des missions, et les missions à celles du Siège, et la coordination avec les organismes humanitaires et les autres organisations dans les situations de crise deviendrait problématique.

87. La salle des opérations du Centre de situation compte cinq postes P-3 actuellement occupés par du personnel en détachement mis à disposition par des États Membres. La Division militaire et la Division de la police civile du Département des opérations de maintien de la paix ont été considérablement renforcées comme suite aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, et toutes deux comptent désormais des officiers traitants qui s'occupent exclusivement de l'appui aux composantes militaire ou police civile des opérations en cours. Une étroite coordination s'est instaurée entre le Centre de situation et ces officiers traitants. Le Centre de situation n'a donc pas besoin de spécialistes qui s'occupent exclusivement des questions militaires et des questions de police. Par ailleurs, les rapports du Centre de situation couvrent désormais toutes les activités des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, notamment celles qui ont trait aux affaires civiles et humanitaires et aux droits de l'homme, et il faudrait donc que les responsables des opérations du Centre de situation, qui établissent les rapports sur la situation opérationnelle et les notes d'information, possèdent collectivement un plus large éventail de compétences et de qualifications. Le Centre de situation compte donc proposer les cinq postes à tous les candidats intéressés et procéder à une sélection en bonne et due forme. Cette initiative répond à des changements qui, ces dernières années, ont modifié les besoins du Centre de situation sur le plan des compétences.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	9 747,9	1 180,2	13,8 %

88. Le montant de 9 747 900 dollars doit couvrir les traitements, dépenses communes de personnel et dépenses au titre des contributions du personnel pour les 60 postes existants et pour 10 postes nouveaux. L'augmentation de 1 180 200 dollars correspond aux 10 postes supplémentaires et à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	49,7	(0,8) (1,6 %)

89. Le montant dont le Bureau des opérations a besoin au titre des voyages se répartit comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant</i>	<i>Produits</i>
Activités de planification et d'évaluation et consultations relatives aux missions	30 900	Concepts d'opérations intégrés pour les opérations de maintien de la paix qu'il est prévu de créer ou de modifier Fonctionnement du Centre de situation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Consultations politiques et coordination avec des entités extérieures	18 800	Conseils sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'ONU, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales s'occupant de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales
Total	49 700	

3. Bureau de l'appui aux missions

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Constitution d'un répertoire de modèles d'appui pouvant être reproduits dans diverses conditions stratégiques : • Arrangements opérationnels et de soutien logistique communs avec quatre organisations et organismes régionaux

	• Maintien à six mois du délai moyen de traitement des demandes d'indemnisation au titre du matériel appartenant aux contingents (de la réception de la demande certifiée par la Mission à son approbation par le Département des opérations de maintien de la paix)
<i>Produits</i> • 15 exposés sur le soutien logistique et technique aux organes législatifs et missions permanentes des pays qui fournissent des contingents et des forces de police • Révision de 25 publications et directives sur le soutien logistique et diffusion auprès des pays qui fournissent des contingents et des forces de police • Révision de 25 publications et directives sur le soutien logistique et diffusion auprès des pays qui fournissent des contingents et des forces de police • 41 exposés sur le matériel appartenant aux contingents à l'intention des missions permanentes/délégations des États Membres • Traitement des demandes d'indemnisation au titre du matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (de la réception de la demande certifiée par la Mission à son approbation par le Département des opérations de maintien de la paix) pour 16 opérations de maintien de la paix (dont l'ONUST et l'UNMOGIP, financé au titre du budget ordinaire) et une nouvelle mission au Soudan • Révision du manuel sur le matériel appartenant aux contingents à l'intention des États Membres • 10 exposés, avant le déploiement sur le terrain, sur le matériel appartenant aux contingents et les mémorandums d'accord à l'intention des pays qui fournissent des contingents en appui aux opérations • 4 présentations sur les questions financières et budgétaires à l'intention des États Membres/pays qui fournissent des contingents • Programmes d'action relatifs à la régionalisation et/ou aux accords concernant les services communs avec les partenaires de l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront rapidement déployées et lancées	2.1 Déploiement d'une mission pleinement fonctionnelle comptant jusqu'à 5 000 personnes dans un délai de 90 jours à compter de la date du mandat arrêté par le Conseil de sécurité • Participation des pays qui fournissent des contingents et des forces de police et des autres partenaires des opérations de maintien de la paix aux phases de planification et de déploiement des missions

	• Mise en place des dispositifs de communication de la nouvelle mission dans les 24 heures suivant l'arrivée de la composante Communications et technologies de l'information des stocks stratégiques pour déploiement rapide
<i>Produits</i> • Élaboration d'un guide pour faciliter le déploiement des missions complexes • Actualisation du fichier du personnel civil pouvant être déployé rapidement • Organisation de trois cours de formation de prédéploiement à l'intention de 90 membres du personnel au total figurant sur le fichier de déploiement rapide • Développement de concepts et de plans de soutien logistique en vue d'éventuelles missions • Modification de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide et des procédures connexes conformément aux enseignements tirés de l'expérience décrits par le Secrétaire général dans son rapport sur la question (A/59/701) • Constitution de lots de bord pour appuyer le lancement d'une nouvelle mission conformément aux besoins	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et efficaces	3.1 Renforcement des opérations sur le terrain grâce à des actions et initiatives donnant la priorité aux besoins des missions : • Réduction de 27 % en 2003/04 à 10 % en 2005/06 du taux moyen de vacance de postes pour le personnel civil recruté sur le plan international dans les missions sur le terrain, tout en réalisant les objectifs fixés en matière de parité entre les sexes et d'équilibre géographique • 80 % des véhicules des missions couverts par le Système électronique de gestion des véhicules
<i>Produits</i> • Organisation d'une conférence des chefs de l'administration • Établissement et actualisation de tableaux normalisés de dotation et d'effectifs • Développement de modèles pour les fonctions d'appui en ce qui concerne les effectifs en personnel, l'approvisionnement en matériel, le financement des activités et les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour les missions	

- Établissement de directives et planification des besoins en soutien logistique pour 16 missions de maintien de la paix (dont l'ONUST et l'UNMOGIP, financé au titre du budget ordinaire), une nouvelle mission au Soudan, 13 missions politiques spéciales et la Base de soutien logistique des Nations Unies
- Mise à jour des instructions permanentes relatives aux besoins en équipements de sécurité
- Rapports mensuels des chefs de l'administration pour 16 missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies
- Rapports d'évaluation sur le plan logistique de 8 missions de maintien de la paix, 4 missions politiques spéciales et de la Base de soutien logistique des Nations Unies
- Mise à jour des instructions permanentes relatives aux 47 opérations logistiques
- Organisation dans les missions de 16 programmes de formation sur la sécurité aérienne
- Développement d'une stratégie relative aux Systèmes d'information géographique à l'intention des missions
- Offre de conseils aux missions en ce qui concerne l'application des programmes de génie environnemental
- Offre de conseils aux missions en ce qui concerne la mise en place des systèmes mondiaux de gestion du parc automobile et des pièces de rechange des véhicules
- Révision des directives de sécurité routière et élaboration de directives sur la sécurité du travail
- Offre de conseils aux missions en ce qui concerne la sécurité des services de transport aérien du personnel et des marchandises
- Étude détaillée sur la gestion des biens dans toutes les missions
- Développement d'un plan global de soutien sanitaire aux opérations sur le terrain, et définition et application de normes de qualité pour les services médicaux
- Élaboration d'une stratégie de reprise après sinistre pour les missions
- Révision des instructions permanentes sur la sécurité d'Internet à l'intention des missions
- Gestion des salaires, indemnités, prestations et contrats du personnel sur le terrain de 16 opérations de maintien de la paix (dont l'ONUST et l'UNMOGIP, financé au titre du budget ordinaire), d'une nouvelle mission au Soudan, de 13 missions politiques spéciales et de la Base de soutien logistique des Nations Unies
- Révision des modèles de dotation en personnel des missions
- Cadre de planification de la relève pour tous les postes de haut niveau dans les missions
- Formulation d'instructions permanentes en ce qui concerne la planification des ressources humaines
- Profils d'emploi types, fichier de candidats présélectionnés en ligne et listes d'experts pour pourvoir les postes vacants dans les opérations de maintien de la paix
- Actualisation du recueil des compétences du personnel civil sur le terrain
- Développement de cours de formation en ligne sur le code de conduite, l'exploitation et les sévices sexuels, la résolution des problèmes rencontrés et les capacités d'expression écrite

- Offre d'orientations et d'un appui aux 16 opérations de maintien de la paix (dont l'ONUST et l'UNMOGIP, financé au titre du budget ordinaire), à la nouvelle mission au Soudan, aux 13 missions politiques spéciales et à la Base de soutien logistique des Nations Unies en ce qui concerne les stratégies de formation
- Établissement et exploitation d'un fichier des mouvements de personnel
- Offre d'un appui en ligne à tous les membres du personnel sur le terrain en ce qui concerne leurs carrières, grâce notamment à la reconfiguration du site Web sur l'évolution des carrières et à l'organisation de formations pour 500 membres du personnel des missions
- Organisation d'une table ronde annuelle sur la gestion des carrières avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies
- Établissement d'un fichier de candidats pour les 16 groupes professionnels couvrant l'essentiel des fonctions spécialisées assumées dans les missions de maintien de la paix pour améliorer le processus de recrutement/réaffectation
- Développement d'un système en ligne mondial de déploiement du personnel sur le terrain
- Offre d'un appui en matière de technologies de l'information, y compris au niveau de l'assistance informatique, de la gestion technique et de l'orientation fonctionnelle, à 16 opérations de maintien de la paix, 13 missions politiques spéciales et à la Base de soutien logistique des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières, et organisation des formations requises en la matière
- Gestion des liquidations de missions sur le plan financier
- Publication de rapports d'activité pour 13 fonds d'affectation spéciale
- Offre d'orientations aux missions pour garantir l'application des règles, pratiques et procédures financières, y compris en ce qui concerne la budgétisation axée sur les résultats
- Organisation d'une conférence des chefs des services financiers et budgétaires
- Élaboration d'un cours de formation actualisé sur les finances des missions
- Formation de 200 membres du personnel des missions sur les politiques, procédures et systèmes financiers de l'Organisation des Nations Unies
- Participation à la formation de 25 membres du personnel civil (techniciens, agents d'appui, personnel militaire et forces de police) de la MINUSTAH sur la budgétisation axée sur les résultats

Facteurs externes : Les différents partenaires dans les opérations de maintien de la paix doivent coopérer pour assurer sans retard l'établissement et l'application des mémorandums d'accord concernant la fourniture de contingents et de matériel appartenant aux contingents.

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Compte d'appui			Divers				
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
Sous-Secrétaire général	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	1	1	—	—	—	—	2	2
D-1	1	1	4	4	—	—	—	—	5	5
P-5	2	2	16	17	1	—	—	—	18	19
P-4	3	3	66	70	4	1	—	—	69	73
P-3	2	2	93	103	10	—	—	—	95	105
P-2/P-1	5	5	6	6	—	—	—	—	11	11
Total partiel	15	15	186	201	15	1	—	—	201	216
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	—	—	14	14	—	—	—	—	14	14
Autres classes	11	11	132	135	3	—	—	—	143	146
Total partiel	11	11	146	149	3	—	—	—	157	160
Total	26	26	332	350	18	1	—	—	358	376

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	38 620,8	41 454,3	44 867,6	3 413,3	8,2
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	—	—	335,1	335,1	—
Consultants	476,2	346,0	221,0	(125,0)	(36,1)
Voyages	497,8	554,6	528,4	(26,2)	(4,7)
Fournitures, services et matériel divers	35,3	107,0	66,0	(41,0)	(38,3)
Total partiel (catégorie II)	1 009,3	1 007,6	1 150,5	142,9	14,2
Total	39 630,1	42 461,9	46 018,1	3 556,2	8,4

d) Justification de postes**i) Nouveaux postes****Division de l'appui administratif, Section de l'administration et des voyages**

90. Le groupe des voyages de la Section de l'administration et des voyages (Service de la gestion du personnel) a pour fonctions principales de gérer les voyages de tout le personnel militaire, civil et des forces de police. Ses besoins opérationnels ont été considérablement accrus par l'expansion des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, dont les effectifs en personnel civil, militaire et de police civile devraient passer de 66 806 en 2003/04 à 88 000 pour l'exercice 2005/06. Le Groupe se compose actuellement de deux fonctionnaires d'administration, l'un à la classe P-4 et l'autre à la classe P-3, épaulés dans leur tâche par 13 assistants administratifs de la catégorie des services généraux, à savoir un agent de première classe et 12 agents des services généraux (autres classes). On a eu recours aux ressources temporaires des missions de maintien de la paix pour faire face à l'alourdissement de la charge de travail suite à l'expansion des opérations de maintien de la paix pendant l'exercice en cours. Comme il est prévu d'augmenter les effectifs en personnel pour l'exercice 2005/06 et de mettre un terme à la pratique consistant à utiliser à titre provisoire les postes vacants des missions pour répondre aux besoins, il est proposé de renforcer le Groupe en créant un nouveau poste d'administrateur à la classe P-3 et un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes). Le Groupe pourrait ainsi fournir des services dans les délais prescrits, compte tenu du volume de travail plus important qui lui est confié.

Fonctionnaire d'administration (P-3)

91. Il est nécessaire de recruter un fonctionnaire d'administration (P-3) supplémentaire à la Section de l'administration et des voyages du Service de la gestion du personnel pour gérer le déploiement des observateurs militaires et de la police civile dans toutes les missions. Pendant la période 2003/04, au total 6 000 observateurs militaires et de la police civile ont été déployés dans les missions. Pour comparaison, 2 500 observateurs militaires et 6 500 observateurs de la police civile doivent être déployés dans le cadre des trois nouvelles missions qui ont été établies et de la nouvelle mission au Soudan pour la période 2005/06. Le titulaire sera également chargé de coordonner et de concevoir les applications logicielles fondées sur Internet, de mener des négociations avec les missions permanentes et de gérer les procédures de remboursement du prix des billets d'avion et des excédents de bagages. Il assumera également d'autres fonctions administratives, notamment l'étude et l'analyse des ressources en personnel, des propositions de budget et des rapports sur l'exécution du budget.

Commis d'administration (services généraux)

92. Il serait également souhaitable de recruter un commis d'administration pour faciliter l'organisation des voyages des membres du personnel du Siège qui sont en déplacements officiels ou se rendent dans les missions pour un court séjour, ainsi que des membres du personnel qui sont affectés à une mission spéciale ou nommés. Le titulaire assumera également les formalités administratives liées à la délivrance des laissez-passer, au règlement des demandes de remboursement des frais de

voyage et au recouvrement des avances accordées par la Division de la comptabilité au titre des frais de voyage.

Section du recrutement et des affectations

93. Pendant la période 2003/04, 2 700 postes supplémentaires ont été approuvés pour le personnel civil en raison de l'expansion des opérations de maintien de la paix. Pour faire face aux besoins correspondants en ce qui concerne la gestion du personnel, la Section de recrutement et des affectations a eu recours aux ressources temporaires des missions. Elle s'efforce d'établir des fichiers de candidats présélectionnés, disponibles et qualifiés dans les 16 principaux groupes professionnels qui sont employés dans les opérations de paix, afin de faciliter les déploiements de personnel civil qualifié en temps opportun en prévision de l'accroissement des besoins en personnel pour l'exercice 2005/06. Ces fichiers ont pu être constitués et tenus à jour en utilisant à titre provisoire cinq postes vacants des missions (3 P-3 et 2 agents des services généraux). Il est proposé de renforcer les capacités de la Section en créant un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé du recrutement (P-3), compte tenu des besoins existants et du fait que la Section sera bientôt privée de l'aide temporaire qui lui était offerte par les missions.

Fonctionnaire chargé du recrutement (P-3)

94. Lors de la période la plus chargée en 2003/04 (d'octobre 2003 au 31 décembre 2004), l'Assemblée générale a approuvé 2 502 nouveaux postes au titre de quatre nouvelles missions et du renforcement de deux missions déjà établies. En plus de la gestion des mouvements de personnel et des besoins normaux dans les différentes missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales en cours, la Section voit sa charge de travail alourdie par l'établissement de la nouvelle opération de maintien de la paix au Soudan. Il est donc souhaitable qu'un poste de fonctionnaire chargé de recrutement (P-3) soit créé pour qu'elle puisse absorber le volume de travail prévu. Le titulaire contribuera à la bonne tenue du fichier des candidats présélectionnés dans un groupe professionnel donné en coordonnant les activités visant à faire le tri entre les postulants et à les soumettre à un contrôle préalable, et il coordonnera également les activités de recrutement des missions ou bureaux qui lui auront été assignés.

Section de la planification des ressources humaines

Assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux)

95. Dans son rapport sur l'audit de suivi des politiques et procédures appliquées par le Département des opérations de maintien de la paix au recrutement du personnel civil international des missions, le Bureau des services de contrôle interne a souligné qu'il importe de mettre à jour régulièrement le fichier de déploiement rapide, en en retirant les noms des fonctionnaires qui ne sont plus disponibles et en les remplaçant éventuellement par d'autres candidats (A/59/152, par. 41). Il serait souhaitable qu'un assistant chargé des ressources humaines soit affecté à la Section pour tenir à jour et gérer le fichier de déploiement rapide, notamment en obtenant régulièrement des informations à jour sur les personnes dont le nom y figure. Le titulaire contribuera également à l'examen et au suivi des directives et modalités relatives au fichier, et à l'application des mesures qu'il semblera bon de prendre, à l'usage, pour tirer mieux parti de cet outil dans le cadre du lancement de nouvelles

missions et du renforcement des missions déjà en cours, en assurant la coordination des activités entre le Service de la gestion du personnel et d'autres unités du Département des opérations de maintien de la paix au Siège et sur le terrain.

Service de gestion financière

96. Le Service de gestion financière comprend deux sections : la Section de l'appui financier, qui offre un soutien aux missions pour toutes les questions budgétaires et financières, et la Section des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement, qui les aide à élaborer, examiner et gérer les mémorandums d'accord et les demandes de remboursement connexes. Il est proposé dans le présent budget de renforcer ces deux sections en créant trois postes supplémentaires à la classe P-3 (1 pour la Section de l'appui financier et 2 pour la Section des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement). La Section de l'appui financier se compose de six fonctionnaires recrutés à la classe P-4 et de six autres recrutés à la classe P-3, qui fournissent un soutien aux 16 missions de maintien de la paix (dont l'ONUST et l'UNMOGIP). Il est bien entendu indispensable de consacrer des ressources spécifiques au lancement de la mission au Soudan. S'agissant de la Section des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement, il est désormais évident que beaucoup de pays qui fournissent traditionnellement des contingents et qui ont une grande expérience du maintien de la paix n'ont pas les moyens de faire face à la multiplication récente des opérations. Il faut donc faire appel à de nouveaux pays et leur donner des explications détaillées et des éclaircissements sur les mémorandums d'accord et la question du matériel appartenant aux contingents.

Fonctionnaire des finances (P-3)

97. Il est donc souhaitable d'affecter un nouveau fonctionnaire des finances (P-3) à la Section de l'appui financier (Groupe III), qui sera chargé de fournir un soutien à la nouvelle mission au Soudan pour toutes les questions budgétaires et financières. Le développement récent des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales a entraîné dans le Groupe une augmentation marquée de la charge de travail, que le personnel ne parvient pas à absorber, en ce qui concerne le contrôle et le suivi de l'exécution du budget.

Fonctionnaires des finances (2 P-3)

98. Deux autres postes de fonctionnaires des finances (P-3) devraient être créés dans la Section des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement du Service de gestion financière (Groupes I et II). Les titulaires assumeraient les fonctions d'officiers traitants au service de la MINUSTAH, de l'ONUB et de l'ONUCI. Ils coordonneraient les négociations sur les mémorandums d'accord et y participeraient, en se chargeant d'en établir le texte et de le finaliser, et ils feraient des exposés sur le matériel appartenant aux contingents en répondant aux demandes d'éclaircissement. Ils s'occuperaient également des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents, des demandes concernant des lettres d'attribution et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité émanant des pays qui fournissent des contingents.

Division du soutien logistique

Groupe de la sécurité aérienne

99. Étant donné la multiplication des missions de maintien de la paix et l'importance de leur couverture géographique, il a été nécessaire de mettre en service davantage d'appareils pour faire face aux besoins en matière de déploiement et en ce qui concerne les patrouilles. Le nombre d'appareils gérés par la Division a ainsi augmenté de 50 % par rapport à l'exercice budgétaire 2003/04. De nouvelles visites d'assistance relatives à la sécurité des missions s'imposent donc pour s'assurer de la bonne application du programme de sécurité aérienne du Département.

Spécialiste de la sécurité aérienne (P-3)

100. Il serait souhaitable de renforcer la capacité de superviser un grand nombre d'opérateurs du Groupe de la sécurité aérienne du Service du soutien aux opérations (Division du soutien logistique) en créant un poste supplémentaire de spécialiste de la sécurité aérienne (P-3). Le titulaire permettra au Groupe de promouvoir l'homologation des normes ISO 9000 sur la gestion de la qualité afin de respecter les exigences du Département en matière de sécurité aérienne.

Groupe du contrôle des mouvements

101. Le Groupe du contrôle des mouvements est notamment chargé de gérer les rotations des contingents militaires et de la police civile, tous les mouvements de matériel de la Base de soutien logistique des Nations Unies aux différentes missions de maintien de la paix et les déménagements du personnel des missions. L'année civile 2004 a vu la rotation entre les différentes missions de 120 000 membres du personnel militaire et civil venus des 100 pays qui fournissent des contingents, ce qui a mobilisé 319 aéronefs et 52 navires. Au total, les effectifs de la police civile et du personnel militaire en poste dans les missions de la paix des Nations Unies avaient augmenté de 35 % à la fin de l'année civile 2004. Le Groupe, qui ne compte qu'un chef (P-4) et 5 fonctionnaires chargés du contrôle des mouvements (P-3), a du mal à faire face à l'alourdissement de sa charge de travail et à fournir les services requis en temps opportun. Il est donc proposé dans le présent rapport de le renforcer en créant un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (P-3).

Fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (P-3)

102. Il serait souhaitable d'affecter au Groupe un autre fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements (P-3) qui lui apporterait un soutien administratif et lui permettrait de mieux gérer et coordonner les flux de personnel, de plus en plus importants, ainsi que les différentes sources d'appui matériel aux nouvelles missions, qui représentent un volume important et dont la valeur ne doit pas être négligée. Le titulaire contribuerait également à la prévision, à la budgétisation et à la comptabilité des dépenses relatives aux mouvements stratégiques.

Service des communications et des technologies de l'information

103. Le Service des communications et des technologies de l'information appuie le personnel des missions, par exemple en maintenant et en améliorant l'infrastructure

des technologies de l'information, qu'il s'agisse du matériel ou des logiciels, en veillant à ce que les capacités de communication requises soient disponibles et en entretenant les équipements de radiodiffusion pour assurer leur bon fonctionnement. Le Service participe également activement aux phases de lancement et de déploiement des missions de maintien de la paix, en mettant à leur disposition les équipements nécessaires. Face à l'accroissement de la demande en ce qui concerne le déploiement, l'entretien et le suivi des équipements de radiodiffusion, le Département doit être doté d'une capacité spécifique pour formuler des procédures et politiques de radiodiffusion et identifier et diffuser sur le terrain les meilleures pratiques et les normes correspondantes.

Fonctionnaire chargé des communications (P-4)

104. Il est proposé de renforcer la Section des opérations du Service des communications et des technologies de l'information en créant un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé des communications (P-4). Le titulaire supervisera et gèrera de manière globale toutes les fonctions d'appui opérationnel en matière d'information. Il sera le principal agent de liaison pour la Section de la paix et de la sécurité du Département de l'information et les composantes Information des missions de maintien de la paix. Il fixera les priorités en matière de distribution des équipements de production radio et de radiodiffusion, établira des instructions permanentes sur les aspects techniques des activités d'information et coordonnera les activités avec les différents partenaires du Département de l'information. Il est d'autant plus nécessaire de créer un tel poste que l'essentiel du matériel radio dans les nouvelles opérations de maintien de la paix est neuf et que leur bon fonctionnement et leur évaluation requièrent des connaissances spécialisées, dont le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix sont pour l'instant privés. Réunir en un seul poste ces différentes fonctions permettra de gérer de manière plus efficace l'appui opérationnel qui doit être fourni dans le cadre des activités d'information.

Fonctionnaire chargé des systèmes informatiques (P-3)

105. La Section des systèmes informatiques du Service des communications et des technologies de l'information devrait être renforcée par le recrutement d'un nouveau fonctionnaire chargé des systèmes informatiques (P-3), au vu des besoins fonctionnels des systèmes centralisés/consolidés et pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses en ce qui concerne l'automatisation des procédés. Le titulaire veillera à ce que les systèmes d'information et les applications du Département correspondent à la stratégie du Secrétariat dans le domaine des communications et des technologies de l'information. Il s'assurera que les systèmes remplissent les conditions préalables d'une exploitation rentable en identifiant les besoins et étudiera la question de la fonctionnalité des systèmes des missions. Il effectuera une analyse coûts-avantages des différentes options envisageables, par exemple le développement en interne d'un système et/ou l'achat d'un ensemble d'applications dans le commerce, veillera à ce qu'il n'y ait pas de redoublement inutile des tâches dans les missions au niveau des systèmes, dispensera les formations requises et offrira l'appui voulu. Il sera également chargé de coordonner les arrangements relatifs à l'offre de services à des tiers dans le domaine des communications et des technologies de l'information (c'est-à-dire en ce qui

concerne l'assurance de la qualité, le déploiement des systèmes, l'administration, l'appui et la formation).

Section du transport aérien

106. Le nombre d'appareils gérés par la Section du transport aérien est passé de 104 pour la période 2003/04 à 157 pour la présente période, soit une augmentation de 50 %. Avec l'expansion de la MONUC et l'établissement de la mission au Soudan, ce nombre doit encore augmenter de 45 % et atteindre les 228 pour la période 2005/06. Les coûts opérationnels ont connu la même évolution. Le transport aérien représente désormais environ 30 % du montant total des coûts opérationnels des missions de maintien de la paix. Dans son étude de juillet 2000 sur les activités du Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine de l'aviation, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a formulé plusieurs recommandations visant à améliorer et renforcer la gestion et la structure organisationnelle de la Section. À l'époque, pour une flotte de seulement 100 aéronefs, elle avait recommandé que les effectifs de la Section soient portés à au moins 12 administrateurs qualifiés. La Section compte aujourd'hui 8 postes de fonctionnaires du transport aérien (1 P-5, 2 P-4 et 5 P-3). Il est donc proposé de renforcer sa capacité en créant deux postes supplémentaires à la classe P-4 et un poste supplémentaire à la classe P-3.

Fonctionnaires du transport aérien (2 P-4 et 1 P-3)

107. Le Groupe de la gestion des aéronefs et des contrats de la Section du transport aérien propose la création d'un nouveau poste de fonctionnaire du transport aérien à la place P-4. Le titulaire conseillera le Chef de la Section sur la gestion des opérations aériennes des missions et des contrats et établira des demandes de ressources budgétaires. Il sera le principal agent de liaison pour le Service des achats, s'assurera que tous les programmes des missions relatifs à l'aviation ont bien été planifiés et justifiés et mettra au point et appliquera des méthodes de gestion de l'analyse des opérations aériennes des missions. Il veillera également à ce que les politiques ou les directives en vigueur soient révisées compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et à ce que l'ONU soit à la pointe des évolutions de la technologie, de l'industrie et du marché dans l'intérêt des missions.

108. La création d'un poste supplémentaire à la classe P-3 dans le Groupe de la gestion des aéronefs et des contrats est également demandée pour s'assurer que les opérations aériennes des missions seront bien justifiées à l'avenir et lancées dans des conditions de sécurité. Le titulaire effectuera des analyses techniques sur la sélection des appareils et les services et l'infrastructure aéroportuaires. Il sera également chargé de gérer les contrats relatifs aux moyens aériens qui sont fournis par les gouvernements ou font l'objet de contrats commerciaux. Il fournira des orientations aux missions pour qu'elles respectent les normes du Département des opérations de maintien de la paix, de l'OACI et de l'Office de l'aviation civile, et qu'elles reconnaissent et appliquent les normes aéronautiques et les instructions permanentes concertées.

109. Dans son audit sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/347), le Bureau des services de contrôle interne a noté que les visites effectuées auprès des vendeurs étaient peu fréquentes du fait de difficultés

budgétaires. C'est pourtant une pratique courante dans l'aviation civile pour confirmer les conclusions de l'examen documentaire. Afin de renforcer les capacités d'assurance de la qualité de la Section du transport aérien de la Division du soutien logistique, il est proposé de créer un nouveau poste de fonctionnaire du transport aérien chargé des normes et de l'assurance de la qualité (P-4) afin de présélectionner les transporteurs aériens pour qu'ils puissent être enregistrés et de s'assurer du respect des exigences du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'aviation. Le titulaire effectuerait des visites d'inspection auprès des vendeurs ainsi que des visites d'assurance de la qualité dans les missions, il étudierait les rapports d'évaluation des résultats des prestataires de services et prendrait les mesures de correction voulues en ce qui concerne les opérations aériennes de maintien de la paix. Il donnerait également des conseils sur les normes aéronautiques aux administrateurs de programmes sur le terrain.

110. Sans ces postes, la Section ne pourra pas assumer ses fonctions essentielles en matière d'assurance de la qualité et de gestion des contrats. Elle ne sera pas en mesure d'évaluer correctement les différents vendeurs avant la conclusion des contrats, et il se pourrait que leur manque d'expertise ou l'insuffisance de leurs capacités, le cas échéant, lui échappe. Le transport aérien est d'une importance cruciale dans le cadre du renforcement des missions en cours et du lancement de nouvelles missions, et au vu de l'ampleur des ressources prévues à ce titre, il est fondamental de renforcer considérablement la capacité du Secrétariat de veiller à la bonne planification des activités relatives aux opérations aériennes pour les missions, à la définition précise des besoins et à la gestion efficace et économique des contrats de location d'appareils. Il faut également s'assurer que l'expertise fournie au Secrétariat est idoine, que les appareils choisis correspondent aux normes aéronautiques, y compris en ce qui concerne la sécurité, et que les contrats passés avec les vendeurs sont convenablement gérés.

Section du soutien sanitaire

Médecin (P-4)

111. Deux entités veillent à la santé du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : la Division des services médicaux du Département de la gestion, qui formule et promulgue les politiques de santé pour le personnel du Secrétariat de l'ONU et des missions, et la Section du soutien sanitaire de la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix, qui applique ces politiques et supervise le soutien sanitaire apporté aux missions de maintien de la paix en planifiant, coordonnant, dispensant et contrôlant l'offre des services de santé sur le terrain. Le Secrétaire général a expliqué cette division du travail dans son rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/977, par. 198).

112. Le Département des opérations de maintien de la paix se heurte à deux problèmes qui ont des répercussions sur la santé des forces de maintien de la paix. Premièrement, l'état de santé des contingents et du personnel de police envoyé par les différents pays est plus ou moins bon. Deuxièmement, les forces de maintien de la paix restent trop exposées aux maladies évitables telles que le paludisme et la fièvre de Lhassa, qui demeurent d'importantes causes de morbidité et de mortalité dans leurs rangs. Ces deux facteurs sont à l'origine d'une érosion relativement

importante des effectifs des missions, qui porte inévitablement atteinte à l'efficacité opérationnelle des contingents déployés et fait augmenter les dépenses médicales à la fois de l'Organisation et des pays contributeurs concernés. Il faut mettre en place un système de surveillance médicale fiable afin que le Département puisse mieux quantifier l'étendue des problèmes médicaux et définir les risques et les facteurs qui en sont la cause et, en consultation avec la Division des services médicaux, mettre en place une stratégie ciblée pour que le personnel soit moins exposé à ces maladies et que les lacunes actuelles soient comblées. En outre, en raison de l'augmentation du personnel des missions à prendre en charge, dont le nombre est actuellement de 75 400 (y compris les militaires, le personnel de police et le personnel civil) et doit passer à 80 000 en 2005/06, un contrôle et une évaluation approfondis seront nécessaires pour veiller à la qualité du soutien sanitaire. À l'heure actuelle, des services médicaux sont fournis dans 20 hôpitaux et quelque 140 dispensaires établis par les pays fournisseurs de contingents et 45 dispensaires des Nations Unies dans toutes les zones où sont déployées les missions de maintien de la paix. Les effectifs actuels de la Section du soutien sanitaire comprennent un P-5, deux P-4, un P-3 et un agent de la catégorie des services généraux. Compte tenu du nombre actuel d'opérations de maintien de la paix et de leur expansion probable, ces ressources limitées servent à assurer les tâches courantes sur les plans opérationnel, administratif et de la logistique mais sont insuffisantes, pour s'attaquer au problème de la protection sanitaire des forces et de la qualité des services de soutien sanitaire.

113. La Section du soutien sanitaire demande donc la création d'un poste supplémentaire de médecin militaire (P-4), afin d'assurer le contrôle de la qualité sur le plan médical. Ce médecin mettra en place un système de surveillance des maladies et d'information sanitaire dans les missions de maintien de la paix. Il identifiera les menaces pour la santé, élaborera des directives médicales et présentera des exposés à l'intention du Département et des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police. En outre, il surveillera et analysera les indicateurs de gestion sanitaire afin de s'assurer que, dans chaque mission, les services sanitaires fournis, s'ils sont coûteux, demeurent utiles et efficaces par rapport aux sommes dépensées. Il établira des directives afin de s'assurer que la qualité des services de santé et des produits pharmaceutiques, sanguins et médicaux fournis aux missions de maintien de la paix soit conforme aux directives médicales de l'ONU. Il est nécessaire d'avoir un programme de contrôle de la qualité sur le plan médical en place pour s'assurer de la conformité des services médicaux dispersés dans le cadre des missions avec les normes fixées par les Nations Unies et du respect de l'obligation qui incombe à l'Organisation de veiller à la santé et au bien-être de son personnel.

114. La création de ce poste est d'autant plus justifiée que le nombre des membres du personnel des missions à prendre en charge dans les 20 hôpitaux et environ 140 dispensaires créés par les pays qui fournissent des contingents est passé de 75 400 à quelque 80 000 personnes, ce qui rendra nécessaire une évaluation approfondie afin de garantir la qualité des services médicaux dispensés. Il faudra établir des indicateurs de gestion pour vérifier à chaque étape d'une mission que la fourniture de ces services coûteux demeure utile et qu'elle est justifiée compte tenu des sommes dépensées. La mise en place et la gestion d'un système de surveillance est donc indispensable à la fourniture de services médicaux qui seraient conformes aux directives de l'Organisation. Le système actuel repose sur les plaintes ou les observations adressées à la Section du soutien sanitaire.

Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU

115. L'ONU, par l'intermédiaire de son Groupe sur le matériel appartenant aux contingents et de sa Section de la gestion du matériel, gère pour environ 850 millions de dollars de matériel lui appartenant et 3,5 milliards de dollars de matériel appartenant aux contingents.

116. La Section des approvisionnements du Service du soutien spécialisé assure de nombreuses fonctions de gestion technique, notamment la fourniture de services (rations, carburant et services d'aérodrome), l'acquisition de matériel et de matériaux (matériel de sécurité, accessoires, mobilier et autres articles courants) et le contrôle et la gestion du matériel de l'ONU et de celui appartenant aux contingents. La comptabilisation des actifs appartenant aux contingents et celle des actifs appartenant à l'ONU sont deux opérations complémentaires mais distinctes. Le Groupe sur le matériel appartenant aux contingents de la Section des approvisionnements donne des orientations en matière de gestion et assure le contrôle technique de la comptabilisation des actifs appartenant aux contingents, ce qui suppose la coordination des activités suivantes : l'enregistrement des résultats des missions d'inspection préalables au déploiement et l'établissement de rapports à ce sujet; l'inspection, à l'arrivée des contingents fournis par les pays, ainsi que du matériel et des éléments de soutien logistique; et les missions d'inspection afin de s'assurer que le matériel nécessaire a été fourni et qu'il fonctionne comme prévu dans les mémorandums d'accord conclus avec les différents pays qui fournissent des contingents. La comptabilisation des actifs appartenant aux contingents est une fonction de logistique séparée mais complémentaire du processus d'établissement des arrangements financiers en vue des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents.

117. En 2004, la Section de la gestion du matériel a assuré la gestion générale, l'encadrement et le contrôle technique liés à plus de 850 millions de dollars de s'agissant de matériel appartenant à l'ONU. Afin d'intégrer ces deux domaines de gestion spécialisée, il est prévu de créer une Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU, qui réunira le Groupe sur le matériel appartenant aux contingents et la Section de la gestion du matériel sera responsable de l'adoption de politiques et procédures rationnelles et de la fourniture de conseils aux missions hors siège. La réalisation de ces objectifs contribuera directement à plusieurs des produits indiqués dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

118. D'importantes tâches attendent la nouvelle section. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, elle devra faire face à l'absence de lieu d'échange d'informations sur les pratiques optimales entre services responsables dans les missions hors siège et au Siège et de mécanisme de coordination de l'appui logistique fourni à ce matériel par le Siège. Elle devra également formuler des propositions relatives aux aspects logistiques de la gestion du matériel appartenant aux contingents qui seront intégrés dans la version révisée du Manuel des politiques et procédures de remboursement et de contrôle du matériel appartenant aux contingents de pays participant à des opérations de maintien de la paix, en coopération avec le Service de gestion financière et d'appui et en consultation et collaboration avec les autres services du Secrétariat et les missions de maintien de la paix pour soumission au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux

contingents. Lorsque l'Assemblée générale aura approuvé les recommandations du Groupe de travail, il appartiendra à la section nouvellement créée d'élaborer un ensemble cohérent de politiques, procédures et directives et de s'assurer que les missions de maintien de la paix les appliquent. Les tâches qui l'attendent en ce qui concerne le matériel appartenant à l'ONU sont tout aussi importantes. Au total, quelque 250 membres du personnel des missions de maintien de la paix assurent des fonctions de contrôle, de réception, d'inspection, de liquidation du matériel et de remboursement des demandes y afférentes, qui correspondent chacune à une phase donnée du parcours suivi par le matériel. Malheureusement, l'absence de coordination et de gestion adaptées de ces différentes fonctions a conduit à un manque de communication directe entre homologues au Siège et dans les missions, à la saisie de données incomplètes dans les systèmes de gestion et d'administration du matériel et, partant à des inexactitudes et imprécisions dans les documents concernant ce matériel.

*Chef de la Section de l'appui à la gestion du matériel
appartenant aux contingents ou à l'ONU (P-5)*

119. La création proposée de cette section dirigée par un chef occupant un poste de niveau P-5, réunira ces deux domaines spécialisés, créera des synergies et améliorera l'efficacité opérationnelle, tout en permettant de définir avec plus de précision le rôle de la coordination entre les missions et les services du Siège. En outre, il est prévu que cette section se charge de formuler les lettres d'attribution relatives à la fourniture de biens et de services par les États Membres, d'en négocier le contenu et d'en gérer l'application. Un nouveau poste P-5, de responsable de la supervision et de la direction de la Section devra être créé. Son titulaire, coordonnera l'élaboration, à la diffusion et à l'application des politiques, dans un souci d'uniformisation entre les missions. En concertation avec la Division militaire, la Division de la police civile et les missions, il coordonnera aussi l'approvisionnement en matériel appartenant aux contingents et à l'ONU et la prestation des services de soutien autonome nécessaires pour répondre aux besoins en appui logistique des missions durant la phase de mise en place du mémorandum d'accord. Il encadrera l'application des procédures et des directives par les missions en s'assurant que les mécanismes de contrôle et de vérification nécessaires à la gestion des mémorandums d'accord soient créés. Il renforcera également le système de gestion des données relatives au matériel appartenant aux contingents et à l'ONU, mettra au point des procédures plus efficaces sur le plan de la logistique en vue d'intégrer ces deux types le matériel et les services de soutien autonome fournis par l'ONU et par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de satisfaire les besoins opérationnels des missions et de faciliter l'intégration de la planification et de l'exécution de l'appui logistique dans les missions et au Siège. La Section de l'appui à la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU comptera cinq administrateurs (un P-5, deux P-4 et deux P-3) et sept agents des services généraux, dont un de première classe.

120. Sans ce poste, la Section souffrira d'une absence de direction, de gestion et de coordination avec les interlocuteurs sur le terrain. Compte tenu de la valeur des biens considérés, d'un montant de quelque 3,5 milliards de dollars pour le matériel appartenant aux contingents et 850 millions de dollars pour le matériel de l'ONU, cette absence de coordination et de direction pourrait entraîner des fautes de gestion ou de représentation de la valeur des biens à la suite d'erreurs dans la gestion des

stocks. Avec l'introduction du système Galileo de gestion des stocks, il sera encore plus nécessaire d'assurer la gestion d'ensemble de tout le système d'inventaire, ce qui demeurera une des premières priorités de la Division.

Section du génie

Spécialiste du génie environnemental (P-3)

121. Au cours de l'exercice 2003/04, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a étudié la situation et les problèmes auxquels devaient faire face les missions de maintien de la paix dans le domaine de l'environnement et commencé d'élaborer des directives à ce sujet qu'il est actuellement en train de terminer. Une fois qu'elles auront été présentées au Département des opérations de maintien de la paix, au début de l'année 2005, ces directives seront distribuées à toutes les missions.

122. Leur application exige des qualifications professionnelles et une expérience spécialisée dont le Département ne dispose pas actuellement. En outre, la protection de l'environnement et les garanties y relatives, qui ne sont que depuis peu des activités de premier plan du Département, doivent encore gagner en importance. Or, faute de moyens financiers, le Département n'a pas mené d'activités axées sur la protection de l'environnement.

123. La Section du génie de la Division du soutien logistique a donc besoin d'un poste de spécialiste du génie environnemental (P-3), chargé de l'exécution et du suivi des programmes de protection de l'environnement. Celui-ci suivra et conseillera les missions dans les domaines de la prévention de la pollution et de la réduction et la gestion des déchets, notamment en leur indiquant les pratiques optimales à adopter pour gérer les déchets dangereux que produit fatalement toute mission de maintien de la paix. Il aura également pour tâche de mener des enquêtes auprès des missions pour s'assurer de l'efficacité de l'application des programmes relatifs à l'environnement et évaluer les ressources additionnelles dont elles ont besoin en termes de connaissances, de personnel et de matériel afin d'élaborer des politiques et d'appliquer efficacement les programmes de protection de l'environnement mis au point par le Département. Il donnera des avis aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales au sujet des besoins de formation concernant l'environnement.

Section de cartographie

Assistant cartographe [agent des services généraux (autres classes)]

124. La Section de cartographie de la Division du soutien logistique a besoin d'un assistant cartographe supplémentaire afin d'assurer l'appui aux travaux et services de reproduction, en particulier la fourniture des cartes des missions de maintien de la paix utilisées par le Conseil de sécurité dans ses consultations quotidiennes et dans le cadre des exposés qui sont fréquemment organisés à l'intention des hauts responsables du Département. Le titulaire se chargera également de gérer la base de données cartographiques et le matériel informatique et les logiciels spécialisés afin d'assurer une interopérabilité entre le Département et les missions hors siège. Ces fonctions sont financées depuis 1998 au titre des ressources consacrées au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

ii) *Postes vacants depuis plus de 12 mois*

125. Au Service de gestion financière et d'appui, le poste de fonctionnaire des finances (P-4) est de nouveau justifié. Il est nécessaire car son titulaire fournit des conseils d'expert en matière de budgétisation axée sur les résultats au Département des opérations de maintien de la paix, au Département des affaires politiques, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales; et remplit également, au sein du Département, les fonctions de coordonnateur pour les questions de budgétisation axée sur les résultats. De concert avec le personnel du Siège et celui des missions, il s'emploie à améliorer et renforcer les capacités du Département en matière de planification des missions et de gestion axée sur les résultats, y compris d'intégration dans le processus budgétaire. Il peut aussi être chargé d'exécuter des projets spéciaux relatifs aux instruments de planification et budgétisation. Le dernier occupant de ce poste a quitté le Service à la fin juin 2004. Après un examen approfondi des fonctions et des besoins du Service et à la suite d'une redistribution des tâches au sein du bureau du Chef, les attributions et responsabilités relevant de ce poste ont été revues afin de tenir compte des nouvelles exigences. Le Bureau de la gestion des ressources humaines examine actuellement une demande de reclassement à ce titre. Une fois qu'elle aura été approuvée, un avis de vacance de poste sera affiché sur Galaxy. Les fonctions de fonctionnaire des finances étaient assurées par du personnel temporaire. Si ce poste n'était pas financé, le Service ne serait pas en mesure de fournir des conseils d'expert sur la budgétisation axée sur les résultats au Département des opérations de maintien de la paix, au Département des affaires politiques, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales.

e) **Analyse des ressources nécessaires**

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	44 867,6	3 413,3	8,2 %

126. Le montant prévu (44 867 600 dollars), calculé sur la base des coûts standard, couvre les salaires, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel de 332 postes existants et 18 nouveaux postes. L'augmentation de 3 413 300 dollars est due à la création de 18 nouveaux postes et à l'évolution des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	335,1	335,1	—

127. Le montant estimatif de 335 100 dollars couvre les salaires du personnel temporaire (65 000 dollars) que le Service de gestion financière et d'appui a chargé de mettre en place un module de formation sur les finances des missions, et la mise en place de modèles de budgets standardisés pour les missions complexes, moyennes et petites (32 000 dollars), et doit financer le coût du personnel temporaire suivant à la Section du recrutement et des affectations du Service de la gestion du personnel et de l'appui : a) 12 mois de travail (P-3) afin de pourvoir les postes vacants dans les missions relevant de la responsabilité du titulaire

(155 000 dollars); b) 12 mois de travail [d'un agent des services généraux (autres classes)] visant à fournir un appui administratif dans le cadre des processus de recrutement et d'affectation (83 100 dollars).

128. La Section du recrutement et des affectations doit recruter du personnel temporaire pour éviter d'accumuler du retard dans l'exécution des tâches administratives relatives au personnel recruté sur le plan international et au personnel qui doit l'être pour les missions récemment créées. Au 31 décembre 2004, la Section avait pris 2 072 mesures administratives relatives au personnel.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Consultants	221,0	(125,0) (36,1 %)

129. Les ressources demandées pour les consultants pour l'exercice 2005/06 sont indiquées ci-après :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Ressources humaines – systèmes de gestion de l'information	3	24 000	Inventaire actualisé des compétences du personnel civil des missions (Service de la gestion du personnel de l'appui)
Idem	4	32 000	Création d'un système mondial en ligne de déploiement du personnel des missions et création et mise en place d'un fichier électronique des mouvements de personnel (Service de la gestion du personnel et de l'appui)
Cours de téléenseignement (Gestion du personnel et services d'appui)	12	96 000	–
Programme de formation à la gestion centrée sur les relations humaines	–	69 000	–
Total		221 000	

130. Un montant de 24 000 dollars est demandé pour le Service de la gestion du personnel et de l'appui afin de modifier et de perfectionner l'inventaire en ligne des compétences du personnel et le système de gestion des carrières et de créer et lancer un fichier électronique des mouvements du personnel. Grâce aux perfectionnements apportés à l'inventaire des compétences, la notice personnelle figurant dans le système Galaxy sera plus complète et axée sur un ensemble de compétences acquises plutôt que limitée à une description de l'expérience professionnelle. Le fichier électronique comportera des données sur tous les membres du personnel des missions réduisant leurs effectifs et sur les fonctionnaires prêts à être déployés. Le Service pourra ainsi fournir au Département le personnel qualifié, expérimenté et polyvalent dont il a besoin et gérer les effectifs en fonction des besoins accrus ou réduits, selon les circonstances, des différentes missions.

131. Les ressources demandées à ce titre (32 000 dollars) sont destinées à couvrir les frais de mise au point d'un système d'information sur les ressources humaines employées sur le terrain, qui formera un cadre général en vue de l'analyse des données, de leur exploitation et de leur contrôle. Ce système consistera en une série d'applications reliées à Galaxy et au Système intégré de gestion par l'intermédiaire de l'entrepôt de données sur les ressources humaines et renforcera le logiciel Nucleus, qui permet aux responsables sur le terrain de consulter les listes de candidats évalués.

132. Le Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, a entamé la mise au point d'un programme d'orientation commun destiné au personnel envoyé en mission sur le terrain ou changeant de lieu d'affectation, qui comprendra des cours de téléenseignement visant à donner au personnel les connaissances nécessaires pour vivre et travailler hors siège. Il est donc demandé des ressources d'un montant de 96 000 dollars pour financer, pendant 12 mois, des services de consultant en vue de l'élaboration de cours de formation en ligne répondant aux besoins du personnel des missions sur le terrain. Ces cours porteront sur la gestion de l'emploi du temps, la prise des décisions, la résolution des problèmes, l'égalité des sexes et l'établissement du budget. Ils viendront s'ajouter à ceux mis en place depuis 2003, pour le Département des opérations de maintien de la paix, par un consultant spécialisé dans l'élaboration des programmes de formation, la conception des cours et l'acquisition de compétences en ligne. Aucun fonctionnaire de l'Organisation ne réunit cet ensemble de compétences.

133. Un montant de 69 000 dollars est nécessaire pour financer l'exécution d'un programme de trois stages d'une semaine de formation à la gestion du personnel à l'intention de 60 fonctionnaires dans les locaux de la Base de soutien logistique des Nations Unies, de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix au Ghana. Ces stages sont conçus spécialement pour le personnel des missions et certains groupes professionnels, plutôt que des individus, et sont notamment axés sur des compétences multisectorielles telles que la planification et la gestion des programmes. Le programme répond aux besoins particuliers du personnel des missions et du Siège. Il diffère du programme de quatre jours de formation à la gestion axée sur les relations humaines que propose le Bureau de la gestion des ressources humaines, lequel vise uniquement à renforcer les compétences en matière d'encadrement et ne transmet que des compétences relatives à la gestion des ressources humaines.

134. La variation est due au fait que les ressources demandées pour l'exercice 2005/06 sont pour l'essentiel inférieures à celles approuvées pour l'exercice en cours.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	528,4	(26,2)	(4,7 %)

135. Les dépenses prévues pour les voyages au cours de l'exercice 2005/06 s'établissent comme suit :

Type de voyage	Montant	Produits
Consultations/coordination politiques avec des entités extérieures	20 500	Dix séances d'information préalables au déploiement des missions sur le matériel appartenant aux contingents et les mémorandums d'accord organisées pour les pays qui fournissent des contingents à l'appui des opérations existantes ou nouvelles (Division du soutien logistique)
Contrôle du soutien sanitaire (visites de fournisseurs)	8 000	Élaboration d'un plan mondial de soutien sanitaire aux missions, prévoyant notamment l'intégration de la télé-médecine (Division du soutien logistique)
Visites de fournisseurs (Section du transport aérien)	19 000	Conseils aux missions sur le terrain au sujet de la mise en place des systèmes mondiaux de gestion du parc de transport terrestre et de gestion des pièces de rechange des véhicules (Division du soutien logistique)
Visites de fournisseurs (Section des approvisionnements)	22 600	Conseils, planification et soutien logistique requis par 17 missions de maintien de la paix, par 13 missions politiques spéciales et par la Base de soutien logistique des Nations Unies (Division du soutien logistique) Mise à jour de 47 procédures opérationnelles permanentes relatives aux opérations logistiques (Division du soutien logistique) Réalisation d'une étude approfondie de la gestion du matériel dans toutes les missions hors Siège (Division du soutien logistique)
Évaluation de la sécurité aérienne	43 000	Conseils aux différentes missions hors Siège au sujet de la sécurité des services aériens fournis au personnel des missions et des mouvements aériens de marchandises (Division du soutien logistique)
Appui technique aux pays fournissant des contingents	39 500	Organisation de 15 séances d'information sur l'appui logistique et technique à l'intention des organes délibérants et missions permanentes des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police (Division de l'appui administratif/Division du soutien logistique) Création d'un système mondial en ligne de déploiement du personnel sur le terrain (Service de la gestion du personnel et de l'appui)
Appui technique aux missions de maintien de la paix	72 000	Mise au point d'une stratégie de redressement après les catastrophes à l'intention des missions (Division du soutien logistique) Recensement des pratiques optimales concernant les systèmes d'information pour les missions et application centralisée et uniformisée de ces pratiques sur le terrain (Division du soutien logistique)

Type de voyage	Montant	Produits
		Mise à jour des modèles de tableaux d'effectifs des missions (Service de la gestion du personnel et de l'appui)
		Table ronde interorganisations annuelle sur l'organisation des carrières (Service de la gestion du personnel et de l'appui)
		Procédures opérationnelles permanentes relatives au processus de planification des ressources humaines (Service de la gestion du personnel et de l'appui)
		Mise à jour de l'inventaire des compétences du personnel civil des missions hors Siège (Service de la gestion du personnel et de l'appui)
Formation	303 800	–
Total	528 400	

136. Le montant prévu (20 500 dollars) représente le coût de 10 séances d'information sur le matériel appartenant aux contingents et les mémorandums d'accord signés avec les pays nouveaux fournisseurs, ou fournisseurs potentiels de contingents de trois régions (Afrique, Moyen-Orient et Asie).

137. Un montant de 8 000 dollars est demandé pour financer le déplacement d'un fonctionnaire de la Section du soutien sanitaire qui doit se rendre en Allemagne afin d'étudier l'élément soins de santé des stocks stratégiques pour déploiement rapide gérés par un fournisseur (4 000 dollars) et en Europe et aux États-Unis d'Amérique afin d'évaluer les fournisseurs et d'établir un contrat-cadre portant sur les médicaments et les produits sanguins (4 000 dollars).

138. Les 19 000 dollars demandés permettront à la Section du transport aérien de rendre visite aux fournisseurs en vue de mettre la dernière main à des contrats-cadres relatifs aux véhicules et d'organiser, à la Base de soutien logistique des Nations Unies, une réunion sur la gestion du parc.

139. Les ressources demandées (22 600 dollars) par la Section des approvisionnements doivent servir à financer des visites auprès des fournisseurs afin d'évaluer la chaîne d'approvisionnement et le processus de contrôle de la qualité des entreprises extérieures et participation de deux fonctionnaires à des réunions sur le matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU qui se tiendront à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

140. Le Groupe de la sécurité aérienne a besoin d'un montant de 43 000 dollars pour financer trois déplacements de son personnel visant à passer en revue les activités des prestataires de services et de faire rapport à ce sujet ainsi que des visites auprès des organismes aériens nationaux dans le cadre de la mise en application des procédures de sécurité aérienne (19 500 dollars) et les frais de voyage pour se rendre auprès des compagnies aériennes avant de faire appel à leurs services dans le but de vérifier l'état des aéronefs et l'utilisation qui en a été faite ainsi que d'autres aspects techniques (19 500 dollars) de même que la participation du chef du Groupe de l'assurance qualité de l'aviation à des réunions du Programme

alimentaire mondial afin de passer en revue les pratiques et les normes existantes (4 000 dollars).

141. Un montant de 39 500 dollars est demandé pour financer deux déplacements du Sous-Secrétaire général et d'un fonctionnaire qui doivent se rendre dans les pays fournisseurs de contingents d'Asie, d'Europe ou d'Amérique latine et le voyage d'un fonctionnaire du Service de la gestion du personnel et de l'appui à Nairobi, Buenos Aires et Sydney (Australie) afin de coordonner avec les autorités des pays fournissant des contingents le lancement sur l'extranet du module Voyages et relève du personnel militaire et de police, application utilisable en ligne pour gérer la nomination, le déploiement, les voyages et la rotation des observateurs militaires et des membres de la police civile travaillant pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Conçu par le Service de la gestion du personnel et de l'appui en concertation avec la Division du personnel militaire et la Division de la police civile, ce module, d'un accès restreint, permet aux États Membres de suivre chaque étape du déploiement des observateurs militaires et du personnel de police civile. Pendant la période en cours, des ateliers sur le lancement du module sur l'extranet seront organisés à l'intention des pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie.

142. Le montant prévu (72 000 dollars) servira à financer la participation d'un spécialiste de la communication (hors classe) du Service des technologies de l'information et des communications au séminaire annuel des chefs des opérations aériennes (8 000 dollars), au séminaire annuel sur le génie qui se tiendra à la Base de soutien logistique des Nations Unies (8 000 dollars), à une conférence de suivi du Groupe de travail sur l'hébergement qui se tiendra également à la Base (4 000 dollars), à deux conférences du Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence, qui se tiendront à Dubaï (6 600 dollars), à deux conférences du Groupe consultatif interinstitutions des télécommunications (6 600 dollars), à la réunion du Comité de gestion du Centre international de calcul (6 600 dollars), ainsi que la participation de deux hauts fonctionnaires du Service à sa conférence de planification (6 600 dollars). Ce montant permettra également de financer les frais de voyage d'un spécialiste de la gestion du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui doit y assurer la coordination d'une importante mise à jour des systèmes d'enregistrement des arrivées, des départs et de la présence sur le terrain d'un spécialiste de la gestion du personnel, qui doit effectuer un séjour de cinq jours à Bonn (Allemagne) afin de lancer le processus de transmission des données du système de gestion des Volontaires des Nations Unies au système Nucleus (6 600 dollars), et d'un spécialiste de l'organisation des carrières, qui doit se rendre à Genève afin d'organiser et d'animer la table ronde interinstitutions sur ce domaine (4 000 dollars) et afin d'appuyer le suivi, la concertation et la coordination avec les partenaires avec lesquels le Département des opérations de maintien de la paix a signé des mémorandums d'accord portant sur une capacité de réserve d'experts civils appartenant à différents groupes professionnels dans des domaines comme l'aviation civile, la gestion du combustible, le génie civil et le développement communautaire local, dans les pays développés et en développement, en réponse à l'intérêt des États Membres pour de tels arrangements (15 000 dollars).

143. Un montant de 303 800 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires au titre de la formation dans les domaines de la finance (8 000 dollars), de la budgétisation axée sur les résultats (8 000 dollars), de la formation préalable au déploiement des missions (72 000 dollars), de la gestion et la direction

(97 600 dollars), de la gestion du personnel (39 000 dollars), de la création de cellules intégrées de formation pour les missions (8 000 dollars), du renforcement de l'intégration entre les composantes militaire et civile des missions hors Siège (63 200 dollars) et de la formation de formateurs (8 000 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Fournitures, services et matériel divers	66,0	(41,0) (38,3 %)

144. Le montant prévu (66 000 dollars) servira à produire des supports de formation, notamment des CD-ROM à usage commercial destinés au téléenseignement, et à louer des installations au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, au Ghana.

145. La diminution du montant des ressources demandées est liée à celle des fournitures nécessaires à la formation.

4. Division militaire

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays fournisseurs de contingents ou de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité tient compte des recommandations se rapportant aux questions militaires liées à la création de nouvelles missions ou aux modifications à apporter aux missions existantes
Produits • Conseils aux États Membres, aux organisations régionales et aux entités des Nations Unies sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords de paix et des opérations de maintien de la paix, notamment la planification stratégique et opérationnelle, et sur la mise en œuvre des aspects militaires de ces opérations • 17 réunions officielles et officieuses à l'intention des pays fournisseurs de contingents • Concepts d'opérations pour les composantes militaires de toutes les opérations de maintien de la paix envisagées ou modifiées • Participation à 15 séminaires sur l'utilisation de la puissance militaire dans les opérations de maintien de la paix, avec des organisations régionales, des centres d'élaboration des politiques et des groupes de réflexion • 5 documents d'orientation ou directives révisées portant sur l'amélioration de la capacité des opérations militaires des Nations Unies, les règles d'engagement, le commandement et le contrôle militaires, les conditions de service du personnel militaire dans les opérations de maintien de la paix et les visites préalables au déploiement	

<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront déployées et lancées rapidement	2.1 Augmentation du nombre d'unités au niveau du déploiement rapide du système de forces et moyens en attente des Nations Unies, porté de 6 (estimation pour 2004/05) à 10 (2005/06); objectif : 15 en 2006/07 2.2 Participation de tous les pays fournisseurs de contingents à l'entraînement préalable au déploiement assuré par le Département des opérations de maintien de la paix pour les nouvelles missions de maintien de la paix 2.3 Effectifs du personnel à disposition formé portés de 50 personnes en 2004/05 à 75 (objectif : 100 en 2006/07)
<i>Produits</i> • 50 séances d'information sur le Système de forces et moyens en attente, le fichier du personnel à disposition et la réserve de cadres supérieurs disponibles pour les missions, à l'intention des pays qui fournissent – ou sont susceptibles de fournir – des contingents • Inspections et évaluations des besoins de formation des militaires auprès des nouveaux pays fournisseurs de contingents • Instructions permanentes pour la mise en place du quartier général d'une force des Nations Unies • Révision du Manuel sur le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies applicable aux moyens militaires • Organisation de 7 stages de formation au maintien de la paix et de 15 visites de reconnaissance en matière de formation dans les États Membres et participation à 10 conférences/séminaires internationaux sur le maintien de la paix destinés à renforcer la capacité de déploiement rapide des pays fournisseurs de contingents	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus rationnelles et efficaces	3.1 Tous les observateurs militaires, officiers d'état-major et officiers des contingents reçoivent, avant le déploiement, une formation initiale correspondant aux modules normalisés de niveaux 1 et 2
<i>Produits</i> • Gestion et administration de tous les déploiements, roulements et rapatriements individuels et collectifs • 4 rapports d'évaluation de la composante militaire et de la composante police civile des missions de maintien de la paix • Mise à jour des directives relatives aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour toutes les opérations de maintien de la paix	

- Réaménagement des structures de coordination civilo-militaire dans 6 opérations de maintien de la paix à la suite de visites sur le terrain
- 12 séances d'orientation et d'information préalables au déploiement et postérieures à l'affectation, à l'intention des officiers supérieurs
- Révision des directives à l'intention du commandant de la force pour 8 missions en cours
- Élaboration et application de directives normalisées relatives à la formation initiale aux missions destinée aux militaires, à la police civile et au personnel civil et à la formation à l'instauration d'une paix durable
- Organisation de 3 séminaires approfondis sur les modules de formation normalisés de niveaux 2 et 3 à l'intention des centres nationaux de formation au maintien de la paix
- Participation à 4 exercices militaires régionaux de maintien de la paix
- Mise au point d'une méthode d'évaluation des effets de la formation offerte grâce aux modules normalisés sur le comportement professionnel du personnel de maintien de la paix
- Révision, traduction, publication et distribution de 24 manuels de formation au maintien de la paix (révision du manuel de soutien sanitaire, du manuel pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants dans le contexte du maintien de la paix et du manuel destiné à la police civile des Nations Unies; traduction des modules de formation normalisés de niveaux 1 et 2 et du manuel à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies
- Organisation de 4 stages de formation/séminaires sur le maintien de la paix à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police
- Parrainage de 80 participants de pays émergents à des stages de formation au maintien de la paix

Facteurs externes : Il faudrait que les États Membres fournissent dans les délais requis les moyens militaires nécessaires pour les missions.

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
			Compte d'appui			Divers					
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-2	1	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	4	4	—	—	—	—	—	5	5
P-4	—	—	44	45	1	—	—	—	—	44	45
P-3	—	—	12	12	—	—	—	—	—	12	12
Total partiel	2	2	61	62	1	—	—	—	—	63	64

Catégorie de personnel	Postes temporaires									
	Budget ordinaire		Compte d'appui				Divers		Total	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	18	18	—	—	—	—	20	20
Total partiel	2	2	18	18	—	—	—	—	20	20
Total	4	4	79	80	1	—	—	—	83	84

^a En application du paragraphe 12 de la résolution 58/298.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	12 013,7	11 830,1	12 464,2	634,1	5,4
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	125,1	66,0	88,7	22,7	34,4
Voyages	1 288,9	1 473,4	1 521,8	48,4	3,3
Fournitures, services et matériel divers	502,4	571,0	637,0	66,0	11,6
Total partiel (catégorie II)	1 916,4	2 110,4	2 247,5	137,1	6,5
Total	13 930,1	13 940,5	14 711,7	771,2	5,5

d) Justification des nouveaux postes

Service de la formation et de l'évaluation

Fonctionnaire chargé de la formation (P-4)

146. Les ressources allouées au Service de la formation et de l'évaluation sont actuellement utilisées dans leur intégralité pour satisfaire aux besoins de formation préalable au déploiement des contingents devant être déployés dans le cadre de nouvelles missions ou de missions existantes en expansion, ce qui laisse un montant très limité de ressources pour les autres fonctions du Service, notamment pour la mise au point des modules normalisés de formation et l'examen des questions liées au comportement du personnel. La multiplication des activités de maintien de la paix a entraîné une augmentation des besoins de formation des contingents de police civile qui sont eux-mêmes de plus en plus sollicités en raison de leur rôle croissant dans la promotion de l'état de droit sous ses différents aspects dans le cadre des missions. Le Service demande par conséquent un fonctionnaire supplémentaire de la classe P-4, qui sera chargé de la formation du personnel de police. Le titulaire de ce poste devra mettre au point et diffuser les modules normalisés de formation au

maintien de la paix, à l'intention des pays qui fournissent du personnel de police et des missions sur le terrain à tous les niveaux : police civile, membres du personnel et direction de la mission. De plus, il coordonnera et orientera les activités de formation en vue de renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents dans le domaine du maintien de la paix et de soutenir les activités de formation aux niveaux national et régional. Il agira en qualité de Directeur de cours et dirigera et évaluera chaque année au moins trois activités de formation au maintien de la paix.

147. La charge actuelle qui pèse sur les ressources du Service de la formation et de l'évaluation s'est accrue du fait de la nécessité de mettre en œuvre des programmes de formation à l'appui des directives départementales relatives à la conduite du personnel et à l'exploitation et aux abus sexuels. Faute d'obtenir un financement pour ce poste, le Service ne sera pas en mesure de satisfaire pleinement aux besoins croissants de formation de la police civile, en plus de ses fonctions actuelles.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	12 464,2	634,1	5,4 %

148. Un montant de 12 464 200 dollars est prévu pour financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant aux 79 postes existants et à un nouveau poste, d'après les coûts standard. L'augmentation des ressources est due à la création d'un nouveau poste et à l'évolution des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	88,7	22,7	34,4 %

149. Les besoins en consultants pour l'exercice 2005/06 sont indiqués ci-après.

<i>Domaines de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Évaluation des missions	4	62 500	Évaluation de la composante militaire et de la composante police civile de quatre missions de maintien de la paix
Mise en œuvre des directives relatives aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires	3	26 200	Mise à jour des directives relatives aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires
Total	–	88 700	

150. Un montant de 62 500 dollars est demandé pour employer durant un mois chacun quatre consultants qui seront chargés d'évaluer les quatre missions et de présenter des rapports sur la capacité des composantes militaire et de police civile de telle ou telle mission de contribuer à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

151. Les directives relatives aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ont été mises au point durant l'exercice 2003/04 en faisant appel aux compétences spécialisées d'un consultant. À la suite de leur adoption par les hauts responsables du Département, un montant de 26 200 dollars est demandé pour employer un consultant qui sera chargé de leur mise en œuvre. Pendant trois mois, il dispensera des conseils spécialisés sur le fonctionnement de certaines missions, notamment sur la mise en place de procédures éventuelles d'alerte et d'établissement de rapports (matériel et logiciel), et des conseils particuliers concernant les plans d'évacuation du personnel de différentes missions, notamment en cas de contamination. Il aidera les missions à réaliser des évaluations locales des menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et à élaborer des programmes de formation interne dans ce domaine. Actuellement, le Département ne dispose pas de spécialistes de ces questions.

152. La variation concerne les ressources à prévoir pour la mise en œuvre des directives relatives aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans le cadre des missions de maintien de la paix, pour laquelle aucun montant n'avait été prévu au titre du présent exercice. Elle est compensée par des dépenses moins importantes pour l'évaluation des missions.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	1 521,8	48,4	3,3 %

153. Les dépenses prévues pour les voyages s'établissent comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Consultations/coordination politiques avec des entités extérieures	44 800	Participation à 15 séminaires sur l'utilisation de la puissance militaire dans les opérations de maintien de la paix, avec des organisations régionales, des centres d'élaboration des politiques et des groupes de réflexion
Planification des missions/évaluation/consultations	14 000	Prestation de conseils à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des entités des Nations Unies sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords de paix et des opérations de maintien de la paix, notamment sur la planification stratégique et opérationnelle et sur la mise en œuvre des aspects militaires de ces opérations
Formation	1 463 000	—
Total	1 521 800	

154. La Division militaire demande un montant de 44 800 dollars pour participer à des séminaires portant sur les possibilités de mise en œuvre des aspects militaires des accords de paix et sur les structures et tâches des composantes militaires, et un montant de 14 000 dollars pour un officier qui devra s'entretenir avec des

responsables de l'Union africaine en vue de renforcer la capacité de l'Union d'appuyer les objectifs de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité et de dispenser des conseils en matière d'organisation, de concepts et d'opérations, dans le but de mieux intégrer les initiatives prises par les institutions africaines dans les interventions internationales en faveur de la paix et de la sécurité.

155. Un montant supplémentaire de 1 463 000 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage des instructeurs et des représentants des États Membres qui souhaitent participer à des activités de formation au maintien de la paix, fournir une assistance aux cellules de formation dans les missions, assurer la coopération et la coordination avec les centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix, mettre au point des modules de formation et participer à des séminaires et d'autres activités se rapportant au maintien de la paix.

156. La variation est liée à une augmentation des activités de formation (163 000 dollars). La Division envisage d'organiser un stage/séminaire supplémentaire de formation des militaires au maintien de la paix à l'intention des pays fournisseurs de contingents, un stage/séminaire supplémentaire de formation au maintien de la paix à l'intention des pays qui fournissent du personnel de police civile et 10 visites supplémentaires dans des centres de formation au maintien de la paix, et de parrainer 50 autres participants de pays émergents en vue de stages de formation, en raison de la forte demande des États Membres. Il est proposé d'effectuer des visites dans les centres de formation au maintien de la paix pour veiller à ce que le contenu des programmes et leur exécution soient conformes aux normes fixées par l'ONU. L'augmentation des frais de voyage liés à la formation est compensée par une diminution des autres types de déplacements, qui est de l'ordre de 114 600 dollars, dont une grande partie sera couverte par les budgets affectés au maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	637,0	66,0	11,6 %

157. Le montant estimatif prévu à cette rubrique (637 000 dollars) doit permettre de produire des matériels de formation (révision, traduction, publication et distribution), de louer des salles de conférence pour les ateliers et les stages de formation et de mettre au point divers outils de formation. La révision à la hausse est due à une augmentation de 12 % des activités de formation, en raison du vif intérêt des États Membres pour les programmes de formation au maintien de la paix.

5. Division de la police civile

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateur de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays fournisseurs de contingents ou de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité tient compte des recommandations se rapportant aux questions liées à la création de nouvelles missions ou aux modifications à apporter aux missions existantes

<i>Produits</i> • Conseils à l'intention des États Membres et des organes délibérants sur les politiques et procédures relatives à la police civile • Conseils à l'intention des parties à un conflit sur les questions relatives à la police civile lors des pourparlers de paix • Concepts d'opérations pour les composantes de police civile des nouvelles missions ou des missions existantes auxquelles des modifications ont été apportées • Distribution à tous les États Membres participant à la MINUK, la MINUL, la MONUG, la MINUSTAH, l'ONUCI, l'UNFICYP, l'ONUB, la MONUC et la Mission au Soudan des directives révisées s'appliquant au déploiement des composantes de police civile • Quatre visites dans des pays fournissant des éléments de police civile en vue de dispenser des conseils sur la planification des opérations et la formation des unités de police constituées et des membres de la police civile • Participation à sept séminaires consacrés aux aspects liés aux composantes de police civile dans les opérations de maintien de la paix, avec des États Membres, des organisations régionales et des instituts de recherche • Organisation de trois programmes d'orientation/formation sur les besoins en matière de maintien de la paix, à l'intention des hauts fonctionnaires des ministères de l'intérieur des États Membres	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateur de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront déployées et lancées rapidement	2.1 Réduction du temps nécessaire pour le déploiement initial des composantes de police civile de 90 jours en 2003/04 à 45 jours en 2004/05; objectif : 30 jours en 2006/07
<i>Produits</i> • Réunions d'information sur le déploiement rapide des unités de police civile et des unités de police constituées à l'intention des États Membres • Visites préalables au déploiement en vue de dispenser des conseils sur les besoins en matière de police civile et sur les capacités et ressources nécessaires • Appui et aide à la formation à l'intention des États Membres, notamment grâce à l'organisation de programmes de formation, la définition de directives et la fourniture de supports en la matière	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus rationnelles et efficaces	3.1 Les missions adoptent des critères annualisés concernant la police civile 3.2 Les missions se déclarent satisfaites de la sélection et du déploiement de policiers ayant des compétences spécialisées

Produits

- Recrutement et gestion de la relève, du rapatriement et de la prolongation des affectations de 5 500 agents de police
- Conseils aux missions en vue de la création de services de police locaux et du renforcement des capacités de la police locale
- Missions opérationnelles des fonctionnaires responsables au siège de la MINUL, la MINUK, la MONUC, l'UNFICYP, la MONUG, l'ONUCI, la MINUSTAH, l'ONUB et la Mission au Soudan
- Organisation d'une conférence des commissaires de police sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales en matière de police civile dans les missions de maintien de la paix
- Réunions d'orientation préalable au déploiement et d'information postérieure à l'affectation, à l'intention des chefs de police de la MINUL, la MINUK, la MONUC, l'UNFICYP, la MONUG, l'ONUCI, la MINUSTAH, l'ONUB et la Mission au Soudan
- Directives relatives au programme de formation continue aux fonctions de police dans les missions de maintien de la paix
- Directives relatives à l'évaluation de l'efficacité des composantes de police dans les missions
- Révision des directives à l'intention des commissaires de police de la MINUL, la MINUK, la MONUC, l'UNFICYP, la MONUG, l'ONUCI, la MINUSTAH, l'ONUB et la Mission au Soudan
- Guide pour l'évaluation des capacités des services de police locaux
- 30 visites dans les pays qui fournissent du personnel de police en vue de dispenser des conseils sur la sélection des policiers et leur formation avant le déploiement
- 10 rapports à l'intention des pays qui fournissent du personnel de police, assortis de recommandations visant à améliorer la sélection, le recrutement et la formation préalable au déploiement du personnel de la police civile

Facteurs externes : Il faudrait que les États Membres et les partenaires de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix fournissent l'appui politique et financier voulu.

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires							Total	
			Compte d'appui				Divers				
	2004/05	2005/06	2004/05 ^a	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^b	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-2	—	—	1	1	—	—	—	—	1	1	
D-1	—	—	—	1	1	—	—	—	—	1	
P-5	—	—	1	2	1	—	—	—	1	2	
P-4	—	—	10	12	2	—	—	—	10	12	

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Compte d'appui				Divers			
	2004/05	2005/06	2004/05 ^a	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^b	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
P-3	—	—	6	6	—	—	—	—	6	6
Total partiel	—	—	18	22	4	—	—	—	18	22
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	4	5	1	—	—	—	4	5
Total partiel	—	—	4	5	1	—	—	—	4	5
Total	—	—	22	27	5	—	—	—	22	27

^a Ne tient pas compte d'un poste P-4 de spécialiste des questions pénitentiaires et d'un poste P-4 de spécialiste des questions judiciaires, qui constituaient le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire. Ce groupe a été transféré de la Division de la police civile à la Section des pratiques optimales de maintien de la paix du Bureau du Secrétaire général adjoint durant l'année civile 2004.

^b Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montant alloué ^a (2004/05) (2)	Prévisions de dépenses (2005/06) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	3 611,2	3 708,7	4 003,1	294,4	7,9
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	—	81,0	40,0	(41,0)	(50,6)
Voyages	36,2	62,2	67,5	5,3	8,5
Total partiel (catégorie II)	36,2	143,2	107,5	(35,7)	(24,9)
Total	3 647,4	3 851,9	4 110,6	258,7	6,7

d) Justification des nouveaux postes

Bureau du Conseiller de police civile

Conseiller adjoint (D-1)

158. La direction de la Division de la police civile comprend le Conseiller de police civile (D-2) et un Conseiller principal pour les questions de police (P-5), qui fait office de conseiller adjoint, le cas échéant. Le Conseiller de police civile est le principal conseiller auprès du Secrétaire général adjoint pour toutes les questions de police et représente à ce titre le Département lors des conférences et des séminaires, ainsi que des réunions avec des entités extérieures, telles que les organisations humanitaires et les ONG. On estime que ces activités de représentation comptent pour 30 % de son temps. Au vu de la multiplication des opérations de maintien de la

paix, on prévoit que la demande à cet égard continuera d'augmenter. Compte tenu des tâches dont le Conseiller de police civile doit actuellement s'acquitter et du temps croissant qu'il doit consacrer aux activités de représentation, le Conseiller principal (P-5) gère la Division en son absence. Il est proposé de créer un poste de Conseiller adjoint, à la classe D-1, qui sera chargé d'assurer l'encadrement et la direction de la Division et de s'acquitter des fonctions essentielles, afin de permettre au Conseiller principal de se concentrer sur les questions de plus en plus nombreuses qui se posent sur la place du personnel, des opérations et de l'information.

159. Il est proposé que le Conseiller adjoint (D-1) seconde le Conseiller de police civile dans toutes ses tâches, notamment pour dispenser au Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Secrétaire général adjoint, des conseils sur une grande variété de questions se rapportant au personnel de police civile en général et aux policiers affectés à des missions, à l'intention des commissaires de police dans les missions sur le terrain, des autres départements du Secrétariat et des autres organismes des Nations Unies. Le Conseiller adjoint aidera le Conseiller de police civile à fixer des objectifs pour l'exécution des mandats assignés aux nouvelles missions ou à celles qui existent déjà, à assurer la gestion des composantes de police des missions existantes et à définir les priorités en matière de sélection et de recrutement. Il contribuera en outre à représenter la Division à un niveau élevé lors de forums et séminaires internationaux et à l'occasion d'autres rencontres consacrées au maintien de la paix, ainsi que dans les réunions avec les États Membres par le biais de leurs missions permanentes. Ce poste est demandé afin de renforcer l'encadrement du bureau et sera pourvu grâce au détachement d'un fonctionnaire par les États Membres.

160. Faute d'obtenir un financement pour ce poste, la direction de la Division de la police civile serait privée d'un encadrement permanent et ne serait pas en mesure de répondre aux besoins essentiels qui consistent à fixer des objectifs pour l'exécution des mandats et à définir des directives pour les nouvelles missions ou pour le renouvellement ou la réorientation de celles qui existent déjà. Qui plus est, l'actuel Conseiller principal devrait continuer d'exercer encore plus souvent les fonctions de conseiller adjoint auprès du Conseiller de police civile et ne serait pas en mesure de se concentrer sur ses fonctions essentielles se rapportant au personnel, aux opérations et à l'information. Le niveau et l'efficacité de l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix s'en ressentiraient.

Assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]

161. La proportion des agents des services généraux par rapport aux administrateurs au sein de la Division de la police civile est actuellement de 1 pour 4,5. Un assistant administratif supplémentaire (GS-AC) est donc nécessaire pour fournir un appui administratif et renforcer les effectifs des agents des services généraux, qui sont actuellement insuffisants par rapport à ceux des administrateurs.

Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités

162. Dans son rapport sur l'évaluation de l'impact de la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix (A/58/746), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé au Département de mener à bien la rationalisation de la structure administrative de la Division de la police civile, et

notamment de définir officiellement les responsabilités et la filière hiérarchique des chefs de section. Il est proposé de scinder la Division en deux sections : la Section de la gestion de l'appui aux missions, qui s'occupera du personnel, des activités courantes, de l'information et de l'assistance au Bureau de l'appui aux missions; et la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, axée sur la formulation des politiques stratégiques et des concepts d'opérations intégrés, qui est essentielle pour faciliter la réalisation des objectifs fixés par le Département en matière de police, notamment les multiples aspects liés à la complexité et à la portée croissantes des activités confiées à cette dernière, en particulier celles ayant trait au renforcement des capacités. La Section intégrera notamment des activités d'évaluation, de recherche, de planification, de formation, de liaison et de certification. La Section de la gestion de l'appui aux missions serait dirigée par l'officier supérieur de police qui occupe actuellement le poste de conseiller principal pour les questions de police (P-5). La Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, qui jouera un rôle critique en préservant la mémoire institutionnelle, définissant les principes généraux, fixant des jalons, constituant des partenariats et encourageant l'excellence dans les activités liées à la police, notamment dans le cadre de la bonne conduite des affaires publiques et de l'état de droit, serait elle dirigée par un civil.

Chef de la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités (P-5)

163. La création du poste de chef de la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités (P-5) est proposée pour assurer l'administration et la représentation de la Division dans des domaines d'activités critiques, notamment les politiques stratégiques, le renforcement des capacités, la planification et la liaison. Le titulaire de ce poste contribuera à mettre au point des politiques stratégiques, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et avec les États Membres. Il aura également pour tâche de formuler des propositions tendant à renforcer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, s'agissant des fonctions de police. En cette qualité, il coordonnera, examinera et conceptualisera les principales orientations en matière de police qui concernent notamment la relation entre le maintien de la paix et l'établissement de la paix, d'une part, et entre la sécurité et le développement, de l'autre, et le rôle de la police dans le cadre des efforts faits pour promouvoir l'état de droit et réformer le secteur de la sécurité. Il assurera en outre l'encadrement initial des activités menées en vue de créer un corps permanent de spécialistes de la police civile à l'Organisation des Nations Unies et d'aider à sa mise en service.

164. En l'absence d'un tel poste, la rationalisation de la Division ne pourrait pas être menée à bien et il ne serait pas possible d'assurer des éléments essentiels des tâches nouvelles et complexes qui sont confiées aux forces de police. L'amélioration des compétences en vue d'appuyer le lancement d'initiatives d'envergure destinées à renforcer les capacités grâce à la définition de politiques stratégiques intégrées serait compromise et la Division aurait beaucoup de mal à répondre aux demandes croissantes qui lui sont adressées pour qu'elle prenne part aux activités d'établissement de la paix et de maintien de la paix.

Fonctionnaire chargé de la planification des opérations (P-4)

165. La Division a besoin d'un fonctionnaire chargé de la planification des opérations (P-4) supplémentaire pour être mieux à même de définir de nouvelles orientations et d'élaborer des plans afin de faire face aux défis qui attendent la police civile dans le cadre des nouvelles opérations, en particulier dans trois groupes de régions : Europe et Amérique latine, Asie et Moyen-Orient, et Afrique. Le titulaire de ce poste procédera à des évaluations des opérations de police civile, et définira et examinera notamment les jalons fixés pour l'exécution des mandats, la poursuite de la réforme des forces de police et les activités de restructuration. Il contribuera à définir de nouveaux concepts d'opérations et des plans d'exécution des mandats et passera en revue les plans existants afin de veiller à ce qu'ils soient tous adaptés aux situations nouvelles. Il participera en outre aux évaluations, en élaborant des projets types d'intervention rapide, en définissant des profils d'emploi du personnel de police civile pour les opérations de paix de petite, moyenne et grande envergure et en prévoyant un cadre en vue de l'harmonisation des pratiques internationales, dont un programme de police communautaire qui pourra être adapté à tous les éléments de police civile, en fonction des besoins.

166. La multiplication récente des opérations de maintien de la paix et le rôle accru de la police civile dans les domaines liés à la promotion de l'état de droit ont montré qu'il était nécessaire que la Division soit dotée des moyens voulus pour élaborer des stratégies et des plans qui tiennent compte de la place plus importante qui sera accordée aux opérations de police. Si le poste demandé n'était pas approuvé, l'aptitude de la Division à répondre rapidement et efficacement aux besoins des opérations de maintien de la paix et d'établissement de la paix en matière de police s'en trouverait compromise.

Section de la gestion de l'appui aux missions

Fonctionnaire chargé des questions liées à la constitution de forces de police civile (P-4)

167. Durant l'année civile 2004, la Division de la police civile s'est attachée à assurer le déploiement de 7 500 membres de la police civile. Elle devrait en déployer 10 000 autres en 2005. Le titulaire de ce poste, dont les fonctions consistent à examiner les qualifications des membres de la police civile et à assurer leur recrutement, a besoin de l'appui de l'actuel spécialiste des systèmes informatiques (P-4) et des cadres supérieurs des missions (4 fonctionnaires de la classe P-4 et 3 de la classe P-3) pour pouvoir procéder à un examen approfondi des dossiers des candidats en s'appuyant sur des profils d'emploi détaillés en vue de recruter du personnel doté des compétences et de l'expérience voulues. Il est nécessaire de créer d'après le Conseiller de police civile une fonction spéciale qui regroupe ces différentes attributions dans un souci de communication ordonnée et centralisée avec les États Membres et de suivi rigoureux du comportement du personnel, notamment sur le plan disciplinaire. Le titulaire de ce poste (P-4) est donc appelé à fournir un appui pour tout ce qui a trait à la constitution de forces de police, notamment la sélection, le recrutement, le déploiement et le renouvellement des membres de la police civile et des unités constituées. Il assurera une sélection efficace propre à garantir la constitution et l'envoi sur le terrain de forces de police de qualité, ce qui assurerait une plus grande rationalité et un meilleur rapport coûts/résultats. De plus, il devra gérer tous les aspects du fichier des spécialistes de

la police à disposition en tenant compte des engagements actuels des États Membres. Il devra en outre encadrer les équipes d'aide à la sélection du personnel et veiller à ce qu'une approche uniforme et coordonnée soit adoptée dans les rapports avec les États Membres sur toutes ces questions. Il fera rapport au Chef de la Section de la gestion des missions et de l'appui.

168. Faute d'obtenir un financement pour ce poste, la Division continuera de voir son efficacité générale compromise en raison de la politique actuelle qui se fonde sur des interventions ponctuelles, dictées par les événements, et qui détourne à des degrés divers toutes les sections techniques de la Division de leurs fonctions essentielles, du fait que de nombreux fonctionnaires sont directement impliqués dans la sélection et le recrutement des membres de la police. L'impossibilité de s'assurer, de manière rapide et efficace, les services de personnes qualifiées qui satisfassent aux critères de sélection aurait à terme pour effet de ralentir l'exécution des mandats dans les pays et, en fin de compte, de porter atteinte à la crédibilité des composantes de police civile sur le terrain.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	4 003,1	294,4	7,9 %

169. Le montant prévu à cette rubrique (4 003 100 dollars) doit financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant à 22 postes existants et 5 nouveaux postes. Son augmentation, imputable à la création des nouveaux postes et à l'évolution des coûts salariaux standard, est compensée par le transfert de deux postes au Bureau du Secrétaire général adjoint.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	40,0	(41,0)	(50,6 %)

170. Les besoins en consultants pour cet exercice sont indiqués dans le tableau ci-après :

<i>Domaines de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Constitution de forces de police civile	5	40 000	Guide pour l'évaluation des capacités des services de police locaux
Total		40 000	

171. Un montant de 40 000 dollars est demandé pour la production d'un guide permettant d'évaluer pendant cinq mois les capacités des services de police locaux dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Le rôle de la police civile devenant plus complexe et plus dynamique, étant donné que les mandats qui lui sont confiés portent également sur la réforme, la restructuration et le renforcement des

capacités de la police locale, il a été reconnu que la Division avait besoin d'évaluer systématiquement les services de police dans les situations consécutives à un conflit en s'appuyant sur des critères prédéterminés en vue de recenser leurs atouts et leurs faiblesses.

172. L'analyse des points forts et des points faibles des services de police devra être intégrée dans le processus de planification initiale de façon à ce que des mesures immédiates soient prises pour faire en sorte que la mise en place d'institutions durables et le renforcement des capacités aillent de pair avec des activités destinées individuellement aux policiers, comme la formation et le mentorat. Dans les missions sur le terrain, l'évaluation des capacités institutionnelles locales est un processus non pas statique mais continu qui est lié à l'exécution des mandats et, à terme, au plan de transition ou de réduction des effectifs ou à la stratégie de désengagement.

173. Jusqu'à présent, les évaluations des services de police locaux ont été réalisées de manière ponctuelle et en fonction des connaissances de l'assesseur, faute de méthodes et critères normalisés. Aucun guide n'existe et la Division de la police civile ne dispose pas des moyens voulus pour en produire un. Elle demande donc les services d'un consultant connaissant les questions de réforme de la police et de constitution de forces de police dans les sociétés sortant de conflits. Grâce au guide, les plans seront correctement élaborés, exécutés et révisés en tenant compte des besoins de la police locale et, à terme, des services de police locaux seront durablement mis en place parallèlement aux programmes de formation et de mentorat de la police civile.

174. La variation est due au fait que les dépenses prévues pour l'exercice 2005/06 sont inférieures à celles qui avaient été approuvées pour l'exercice en cours.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	67,5	5,3 8,5 %

175. Les montants nécessaires au titre des voyages sont indiqués dans le tableau ci-après :

<i>Type de voyages</i>	<i>Montant</i>	<i>Produits</i>
Consultations politiques et coordination avec des entités extérieures	21 000	Prestation de conseils aux États Membres et aux organes délibérants sur les politiques et procédures à suivre en ce qui concerne les questions relatives à la police civile
Consultations politiques et coordination avec des entités extérieures	19 500	Participation, avec des États Membres, des organisations régionales et des instituts de recherche, à sept séminaires consacrés aux aspects des opérations de maintien de la paix en rapport avec la police civile
Planification et évaluation des missions	27 000	Prestation, lors des pourparlers de paix, de conseils aux parties au conflit au sujet de la composante police
Total	67 500	

176. Le montant de 21 000 dollars est demandé pour financer un voyage combiné en Afrique, destiné à resserrer la coopération avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales afin de renforcer et d'appuyer les opérations de maintien de la paix en Afrique et de donner à l'ONU les moyens de mieux s'acquitter de missions de police de plus en plus nombreuses.

177. Le crédit de 19 500 dollars est demandé pour financer la participation à des séminaires qui aideront la Division à resserrer ses liens avec les centres d'études des politiques, les groupes de réflexion et les États Membres.

178. Le montant de 27 000 dollars est demandé pour financer le voyage d'un fonctionnaire qui se rendra en Afrique (au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en Somalie) et au Moyen-Orient afin de dispenser des conseils pendant les pourparlers de paix.

6. Service de la lutte antimines

a) Cadre axé sur les résultats

Réalisation escomptée 1	Indicateurs de succès
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents et des forces de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Les résolutions du Conseil de sécurité contiennent, au sujet de la lutte antimines et de la lutte contre les restes explosifs de guerre, les recommandations nécessaires pour instituer des opérations potentielles de maintien de la paix ou apporter des ajustements à des opérations de maintien de la paix déjà en place
Produits • 10 séances d'information à l'intention de 25 États Membres et 10 séances d'information individuelles à l'intention d'États Membres sur la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre • Présentations – nouvelles ou reprises de présentations précédentes – dans quatre forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre • Établissement, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, du rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale consacré à la lutte antimines • Rapport annuel sur les activités du Service de la lutte antimines, y compris sur les programmes financés en partie au moyen de quotes-parts • Évaluation du risque causé par les mines et les restes explosifs de guerre dans deux théâtres potentiels d'opérations de maintien de la paix • Établissement ou mise à jour, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, de plans d'urgence en vue d'opérations potentielles de maintien de la paix • Mise à jour du site Internet sur la lutte antimines qui accueille 40 000 sessions d'utilisateurs par mois. On trouvera sur le site des rapports sur la lutte antimines, des documents d'information publics et des données opérationnelles provenant de cinq programmes de lutte antimines dans des zones d'opérations de maintien de la paix	

• Prestation de conseils sur l'application de la politique des Nations Unies pour la lutte antimines et lignes directrices sur la stricte observation des normes internationales de l'action antimines à l'intention des pays qui fournissent des contingents et mettent des ressources à la disposition des opérations de maintien de la paix pour la lutte antimines	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront rapidement déployées et lancées	2.1 Déploiement de moyens de lutte antimines pour appuyer la mission, dans un délai de 14 jours à compter de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité
<i>Produits</i> • Identification et établissement d'une liste succincte de partenaires d'exécution pour la mise en place d'une capacité d'intervention rapide antimines et mise au courant des partenaires participant au Cadre des Nations Unies pour la planification de la lutte antimines et l'intervention rapide (plan d'intervention rapide)	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et efficaces	3.1 Signature des mémorandums d'accord et des amendements relatifs aux projets de lutte antimines dans un délai de 40 jours à compter de l'identification des besoins des projets : 35 jours pour 2006/07 3.2 Augmentation du nombre des programmes civils/militaires intégrés de lutte antimines : trois en 2005/06 contre un en 2004/05
<i>Produits</i> • Prestation de conseils et approbation des plans de travail pour les programmes de lutte antimines de la MONUC, de l'ONUB, de la mission au Soudan, de la FINUL et de la MINUEE • Évaluations et recommandations semestrielles concernant l'efficacité des programmes de lutte antimines de la MONUC, de l'ONUB, de la mission au Soudan, de la FINUL et de la MINUEE, y compris une mission technique annuelle et un examen annuel des mémorandums d'accord conclus avec les pays fournissant à la fois des contingents et des ressources pour la lutte antimines • Élaboration d'une directive du Département des opérations de maintien de la paix sur les moyens militaires de lutte antimines en vue de l'intégration des moyens militaires de lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix • Incorporation dans le portefeuille de projet de l'ONU sur la lutte antimines de propositions de projets en vue d'activités antimines dans le cadre de la MONUC, de l'ONUB, de la mission au Soudan, de la FINUL et de la MINUEE • Examen annuel des pratiques optimales et des enseignements tirés, établissement de plans de mise en œuvre spécifiques pour chaque mission	

- Séances d'information sur la gestion de la sécurité en présence de mines antipersonnel, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, dans trois zones de mission, y compris prestation de conseils pour la production de matériels de formation et de sensibilisation

Facteurs externes : Des ressources financières adéquates sont disponibles pour appuyer des opérations suivies de lutte antimines.

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Postes temporaires									
	Budget ordinaire		Compte d'appui				Divers		Total	
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
D-2	—	—	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	—	—	—	—	—	—	2	2	2	2
P-4	—	—	1	1	—	—	4	4	5	5
P-3	—	—	3	3	—	—	8	8	11	11
Total partiel	—	—			—	—	15	15	19	19
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	1	1	—	—	6	6	7	7
Total partiel	—	—	1	1	—	—	6	6	7	7
Total	—	—	5	5	—	—	21	21	26	26

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants alloués (2004/05)	Prévisions de dépenses 2005/06	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Postes	693,6	674,5	706,0	31,5	4,7
Total	693,6	674,5	706,0	31,5	4,7

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	706,0	31,5	4,7 %

179. Le montant de 706 000 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour un total de cinq postes maintenus. L'augmentation par rapport aux montants approuvés pour l'exercice 2004/05 résulte d'une modification des coûts salariaux standard.

7. Ressources nécessaires au Département des opérations de maintien de la paix (récapitulatif)

a) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires							Total	
			Compte d'appui				Divers				
	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2004/05	2005/06	2004/05	2005/06	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1	
Sous-Secrétaire général	2	2	—	—	—	—	—	—	2	2	
D-2	5	5	3	3	—	—	1	1	9	9	
D-1	5	5	8	11	3	—	—	—	13	16	
P-5	6	6	31	36	5	—	2	2	39	44	
P-4	7	7	146	160	14	1	4	4	157	171	
P-3	7	7	137	150	13	—	8	8	152	165	
P-2/P1	8	8	11	15	4	—	—	—	19	23	
Total partiel	41	41	336	375	39	1	15	15	392	431	
Agents des services généraux											
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Autres classes	21	21	187	197	10	—	6	6	214	224	
Total partiel	21	21	203	213	10	—	6	6	230	240	
Total	62	62	539	588	49	1	21	21	622	671	

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

b) Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants alloués (2004/05)	Prévisions de dépenses 2005/06	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	67 215,9	71 189,0	78 627,8	7 438,8	10,4
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	162,1	135,6	577,6	442,0	326,0
Consultants	676,5	593,0	798,7	205,7	34,7
Voyages	2 150,9	2 494,3	2 558,1	63,8	2,6

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants alloués (2004/05)	Prévisions de dépenses 2005/06	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Installations et infrastructures	138,9	167,3	491,4	324,1	193,7
Transmissions	538,7	610,9	890,9	280,0	45,8
Informatique	4 895,0	4 602,8	5 241,2	638,4	13,9
Fournitures, services et matériel divers	691,5	830,6	863,5	32,9	4,0
Total partiel (catégorie I)	9 253,6	9 434,5	11 421,4	1 986,9	21,1
Total	76 469,5	80 623,5	90 049,2	9 425,7	11,7

c) **Service administratif : dépenses centralisées**

	Prévisions de dépenses	Variation	
Installations et infrastructures	491,4	324,1	193,7 %

180. Le montant de 491 400 dollars permettra de financer la location de fournitures de bureau (89 500 dollars) et de matériel de bureau (119 700 dollars), pour l'ensemble des postes du Département financés par le compte d'appui, sur la base du niveau actuel des dépenses, ainsi que l'achat de mobilier (282 200 dollars) pour les nouveaux postes.

181. L'augmentation de 324 100 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice en cours correspond essentiellement au coût du mobilier destiné aux nouveaux postes (282 000 dollars).

	Prévisions de dépenses	Variation	
Transmissions	890,9	280,0	45,8 %

182. Un montant de 890 900 dollars est prévu sur la base de l'expérience passée pour financer le coût des communications assurées par les réseaux commerciaux (588 000 dollars), le coût des services d'appui aux communications liées à l'utilisation du matériel de conférence et de divers services de communication (30 000 dollars), l'acquisition de matériel de communication destiné aux nouveaux postes sur la base des coûts standard (9 800 dollars), l'installation de matériel de vidéoconférence destiné au service du soutien spécialisé (52 200 dollars), le remplacement de 14 % du stock de matériel de communication (97 500 dollars) et le remplacement de 15 % du stock de pièces détachées et de fournitures destinées au matériel de communication (113 400 dollars).

183. La différence s'explique essentiellement par la hausse du coût réel facturé au Département pour les communications assurées par les réseaux commerciaux, qui est prise en compte sur la base du taux standard de 1 000 dollars par fonctionnaire.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Informatique	5 241,2	638,4	13,9 %

184. Le montant de 5 241 200 dollars permettra de couvrir l'entretien du matériel informatique (705 600 dollars), l'achat de mémoire à disque additionnelle (95 000 dollars), le remplacement de matériel informatique (899 900 dollars), l'acquisition d'un ordinateur de bureau et d'une imprimante destinés aux 49 nouveaux postes (107 800 dollars), l'acquisition d'un ordinateur de bureau et d'une imprimante pour les fonctions financées sur le budget d'assistance temporaire à la Section du recrutement et des affectations (Bureau de l'appui aux missions) (4 400 dollars), l'acquisition de logiciels (187 000 dollars), les droits de licence pour les logiciels (303 000 dollars), l'achat de pièces de rechange et fournitures informatiques (176 000 dollars) et les services contractuels d'entretien continu du matériel informatique et les tâches d'appui, soit un montant de 2 272 500 dollars réparti comme suit :

a) Service d'assistance (900 000 dollars) : fourniture d'un appui mondial permanent 24 heures sur 24, au Siège et sur le terrain, aux systèmes informatiques et télématiques du Département des opérations de maintien de la paix, y compris l'échange d'informations pour les systèmes d'une importance critique pour le Département;

b) Appui réseau (725 000 dollars) : transmission de données et communications vocales permanentes entre le Siège de l'ONU et les missions sur le terrain pour l'échange d'informations et l'accès à l'information. L'appui réseau utilisera une approche multiniveaux pour que les canaux de communication puissent être accessibles 24 heures sur 24;

c) Applications (500 000 dollars) : appui de niveau 2 à toutes les applications utilisées au Département des opérations de maintien de la paix au Siège, y compris le système électronique de stockage, de suivi, d'archivage, et de recherche (système E-STARS) et le système d'enregistrement des suites données au courrier (système MARS), appui aux applications Internet liées aux procédures de gestion du changement, appui à la documentation et à la formation à l'intention des usagers et appui au Mécanisme de contrôle des fonds;

d) Appui au site Internet de la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, mise à jour et amélioration du site (100 000 dollars). Au cours de la période 2005/06, plusieurs améliorations seront apportées au site Internet, notamment avec l'addition d'une procédure de recherche et du réseau des communautés d'utilisateurs, partie intégrante du programme de gestion du savoir de la Section;

e) Le portail du Département des opérations de maintien de la paix (225 000 dollars). Le portail du Département sera une passerelle centrale donnant accès aux services et applications informatiques du Département qui complétera le concept de gestion des contenus, tel qu'il est envisagé par l'Organisation, en donnant accès à des informations structurées en fonction de groupes d'utilisateurs multiples et des rôles respectifs. Les avantages du portail seront notamment les suivants :

- Sa fonction de passerelle d'information : offrir des informations, des applications et des services sous une enseigne unique proposant à l'utilisateur des prestations multiples;
- Accessibilité : le portail (intranet et extranet) sera accessible à tous les fonctionnaires au Siège et dans les missions sur le terrain, ainsi qu'aux partenaires des opérations de maintien de la paix;

- Partage de l'information : l'information sera partagée et d'un accès facile, rapide, sûr et systématique et comprendra des orientations de politique, des directives et procédures opérationnelles, des rapports, des cartes, des données spécifiques aux missions, des informations récentes, etc.;
- Intégration des systèmes : le portail facilitera l'organisation et l'intégration de systèmes et de processus multiples mais associés comprenant des bases de données, des applications pratiques fondamentales et des services combinés;
- Efficience opérationnelle : réduction du temps consacré à la recherche d'informations et à d'autres activités à valeur ajoutée nulle.

f) Progiciel de gestion des contenus (312 500 dollars). L'objectif du progiciel de gestion des contenus est d'offrir à tous les bureaux et départements de l'Organisation des Nations Unies une possibilité de gérer efficacement le flux de documents et le cycle de vie des contenus dans leur totalité. Le progiciel de gestion des contenus constituera un référentiel d'informations fiable et complètera le portail du Département. Les principaux modules du progiciel de gestion des contenus sont les modules gestion des documents, gestion du contenu Internet, traitement d'images, gestion des dossiers, collaboration, et gestion des actifs numériques. Ces modules aideront à rationaliser et automatiser les processus, ce qui permettra d'en améliorer l'efficacité et réduira de 50 % le temps nécessaire pour la récupération des documents électroniques, améliorera la gestion des dossiers et du courrier du Département et facilitera le partage des connaissances. Le montant inscrit dans le présent budget tient compte du coût initial de la planification, de la configuration et de la mise en place de l'infrastructure du système de gestion des contenus, qui auront lieu au cours de l'exercice 2005/06. Il est prévu que ces activités se prolongeront au-delà de l'exercice. L'application devrait être lancée dans les missions de maintien de la paix au cours du deuxième trimestre de 2007.

B. Cabinet du Secrétaire général

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions sur le maintien de la paix	1.1 100 % des rapports de mission du Secrétaire général sont présentés aux organes intergouvernementaux dans les délais fixés
<i>Produits</i> • Prestation de conseils pour 85 rapports sur des questions relatives au maintien de la paix • Prestation de conseils pour la préparation de 1 030 notes ou interventions, y compris pour des présentations du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le maintien de la paix et pour des conférences de presse • Prestation de conseils pour la rédaction de 420 lettres du Secrétaire général formulant des lignes directrices à l'intention des États Membres sur le maintien de la paix	

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	3.1 Communication d'observations et de conseils au Département des opérations de maintien de la paix et aux missions dans un délai de cinq jours après la présentation des rapports de mission du Secrétaire général au Cabinet du Secrétaire général
<i>Produits</i> • Communication d'observations et de conseils aux missions de maintien de la paix et au Département des opérations de maintien de la paix sur les rapports de mission du Secrétaire général	

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	1	—	—
P-5	1	2	1	—
Total partiel	2	3	1	—
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	—	—	—	—
Autres classes	1	2	1	—
Total partiel	1	2	1	—
Total	3	5	2	—

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2003/04)</i>	<i>Montant alloué (2004/05)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2005/06)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	494,5	538,5	729,3	190,8	35,4
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	41,6	41,6	—
Installations et infrastructures	—	—	13,7	13,7	—
Communications	—	—	12,4	12,4	—

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Informatique	–	–	10,4	10,5	–
Total partiel, catégorie II	–	–	78,1	78,1	–
Total	494,5	538,5	807,4	268,9	49,9

d) Justification des nouveaux postes

Spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5)

185. Au cours de l'année écoulée, les missions de maintien de la paix de plus en plus nombreuses, et leur complexité croissante, ont eu un impact exponentiel sur le volume de la documentation qui doit être avalisée et traitée par le Cabinet du Secrétaire général. Au cours de l'année écoulée, le volume des documents émanant du Cabinet a doublé, passant de 44 à 85 pour les rapports, de 216 à 420 pour les lettres et de 545 à 1 030 pour les notes. Afin de maintenir le niveau actuel d'activité, un deuxième poste P-5 est nécessaire pour faire face à cette augmentation de près de 100 % du nombre des documents sur le maintien de la paix, examinés et retournés dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.

Assistant administratif [catégorie des services généraux (autres classes)]

186. Avec l'augmentation du volume de travail, les tâches administratives se sont multipliées. À la suite de l'établissement des deux nouvelles missions de maintien de la paix (ONUCI et ONUB), de l'expansion de la MONUC, des modifications apportées aux mandats de la MINUSIL et du travail lié aux événements du Soudan, l'augmentation du volume de travail est directement imputable, pour l'essentiel, aux activités de maintien de la paix. Il n'est pas possible de faire face à ces nouvelles tâches sans un poste supplémentaire d'agent des services généraux. Un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) est donc demandé.

e) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	729,3	190,8	35,4 %

187. Le montant de 729 300 dollars doit permettre de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel au titre de trois postes maintenus et de deux nouveaux postes.

188. L'augmentation de 190 800 dollars par rapport aux ressources approuvées en 2004/05 est principalement imputable aux deux nouveaux postes et à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Assistance temporaire (autre que pour les réunions)	41,6	41,6	–

189. Un montant de 41 600 dollars doit permettre de couvrir le coût de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions) pendant les périodes de pointe des activités de maintien de la paix, en particulier pendant la phase de démarrage de nouvelles opérations et pendant les périodes de crise, qui génèrent un volume de travail anormalement élevé. Le montant demandé permet également de financer le remplacement des fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité. En plus du poste supplémentaire prévu d'agent des services généraux (autres classes), il faudra faire appel à du personnel temporaire supplémentaire, étant donné l'augmentation continue du volume de travail, pour que les tâches programmées puissent être exécutées en temps voulu.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Équipement et infrastructures	13,7	13,7	–

190. Une partie du montant de 13 700 dollars doit permettre de financer le coût des fournitures de bureau et la location de matériel et de mobilier de bureau, sur la base des coûts standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	12,4	12,4	–

191. Le montant de 12 400 dollars doit permettre de couvrir le coût des transmissions assurées par les réseaux commerciaux (12 000 dollars) et l'achat de matériel pour les deux nouveaux postes (400 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	10,4	10,4	–

192. Le montant de 10 400 dollars doit permettre de couvrir le coût des ordinateurs et des imprimantes de bureau destinés aux deux nouveaux postes et l'entretien standard du matériel destiné aux postes maintenus et aux nouveaux postes.

C. Bureau de l'Ombudsman de l'ONU

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateur de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	3.1 Toutes les affaires soumises au Bureau de l'Ombudsman sont examinées et font l'objet d'une décision dans un délai de 30 jours

<i>Produits</i>
• Règlement de 150 affaires • Prestation de conseils au personnel des missions civiles sur la prévention des différends
<i>Facteurs externes</i> : Le nombre et la complexité des affaires soumises au Bureau de l'Ombudsman sont en gros du même ordre qu'au cours des périodes précédentes.

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-4	1	1	—	—
Total partiel	1	1	—	—
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	—	—	—	—
Autres classes	—	1	1	—
Total partiel	—	1	1	—
Total	1	2	1	—

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2003/04)</i>	<i>Montant alloué (2004/05)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2005/06)</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>Montant (4) = (3)-(2)</i>	<i>Pourcentage (5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	—	92,3	236,0	143,7	155,7
II. Autres objets de dépenses					
Voyage	—	16,8	23,7	6,9	41,1
Installations et infrastructure	—	5,6	7,7	2,1	37,5
Transmissions	—	2,6	5,0	2,4	92,3
Informatique	—	3,7	6,4	2,7	73,0
Fournitures, services et matériel divers	—	7,2	12,0	4,8	66,7
Total partiel, catégorie II	—	35,9	54,8	18,9	52,6
Total	—	128,2	290,8	162,6	126,8

d) Justification des nouveaux postes*Assistant administratif [agent des services généraux [autres classes]]*

193. Le nombre des affaires soumises au Bureau de l'Ombudsman a augmenté, passant de 120 affaires à la fin de 2003/04 à 150 aujourd'hui et devrait encore augmenter à l'avenir. Étant donné cette augmentation de 25 % et en l'absence de personnel d'appui au Bureau de l'Ombudsman, il devient de plus en plus difficile de s'acquitter des tâches nécessaires pour traiter et régler les affaires en temps voulu. Un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes) est donc demandé pour permettre à l'équipe du Bureau de l'Ombudsman de traiter rapidement les dossiers.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Postes	236,0	143,7 155,7 %

194. Le montant total de 236 000 dollars doit permettre de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour un poste maintenu et un nouveau poste. L'augmentation de 143 700 dollars est imputable, pour l'essentiel, au nouveau poste et à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	23,7	6,9 41,1 %

195. Les crédits demandés au titre des voyages se répartissent comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant</i>	<i>Produit</i>
Visites aux missions	20 600	Règlement de 150 affaires
Participation à une conférence	3 100	Prestations de conseils au personnel civil des missions sur la prévention des différends
Total	23 700	

196. Un montant de 20 600 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage de l'Ombudsman et d'un fonctionnaire qui se rendront à deux reprises auprès de deux missions en Afrique et auprès d'une mission en Asie/Moyen-Orient pour donner au personnel des missions des orientations et des conseils sur la prévention des différends.

197. Un crédit de 3 100 dollars doit permettre à deux fonctionnaires de participer à la conférence annuelle de l'Ombudsman Association.

198. L'augmentation de 6 900 dollars représente les frais de voyage d'un fonctionnaire supplémentaire qui se rendra auprès d'une mission.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	7,7	2,1	37,5 %

199. Un montant de 7 700 dollars doit permettre de couvrir le coût des fournitures de bureau et la location d'équipement et de mobilier de bureau, sur la base des coûts standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Communications	5,0	2,4	92,3 %

200. Un montant de 5 000 dollars doit couvrir le coût des communications passant par les réseaux commerciaux (4 800 dollars) et l'achat de matériel de communication destiné aux nouveaux postes (200 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	6,4	2,7	73,0 %

201. Le montant total de 6 400 dollars doit couvrir le coût de l'entretien du matériel informatique (2 400 dollars) et d'un ordinateur de bureau, ainsi que d'une imprimante, pour le nouveau poste (2 200 dollars) et d'un ordinateur portable (1 800 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	12,0	4,8	66,7 %

202. Le montant de 12 000 dollars est nécessaire pour couvrir le coût des droits d'inscription à un stage de formation spécialisé de l'Ombudsman Association, qui se tiendra à Washington (2 000 dollars), la participation à la conférence annuelle de l'Ombudsman Association (4 000 dollars) et la production de documents d'information et de matériel didactique (6 000 dollars).

203. L'augmentation de 4 800 dollars s'explique par la production de documents de sensibilisation.

D. Bureau des services de contrôle interne

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	3.1 25 % des recommandations formulées dans les rapports de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion mises en application durant la première année suivant leur publication

	3.2 48 % des recommandations acceptées formulées à l'issue d'enquêtes, mises en application par le Département des opérations de maintien de la paix et les missions (70 % des recommandations publiées sont acceptées), les taux d'exécution étant maintenus aux niveaux de 2003/04 et de 2004/05 3.3 60 % des recommandations acceptées relatives au maintien de la paix et publiées par la Division de l'audit (85 % des recommandations publiées sont acceptées) mises en application par le Département des opérations de maintien de la paix, d'autres départements et missions, les taux d'exécution étant maintenus aux niveaux de 2003/04 et de 2004/05
<i>Produits</i> • Rapport sur l'examen des opérations et l'évaluation des risques de la composante militaire dans les opérations de maintien de la paix • Rapport d'évaluation sur le rôle de la composante militaire dans la promotion des objectifs humanitaires et interaction/collaboration avec les composantes des missions • Rapport d'évaluation sur la manœuvrabilité intermissions et la coordination des ressources et des moyens militaires à l'intérieur d'un théâtre d'opérations régional des Nations Unies • Missions de conseil en gestion du changement pour le Département des opérations de maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix • 60 rapports d'enquête et 20 dossiers transmis aux responsables de programme pour avis et suite à donner avant l'ouverture d'une enquête, suite à l'examen de 430 affaires • 10 rapports consultatifs d'enquête soumis à la direction du Département des opérations de maintien de la paix • Rapport annuel soumis à l'Assemblée générale sur les résultats d'audit et mise en application de recommandations cruciales • Rapports d'audit expressément demandés par l'Assemblée générale • Présentation à la Cinquième Commission par les auditeurs résidents de conclusions clefs concernant les missions • Publication de 11 rapports d'audit par les auditeurs du Siège de l'ONU, y compris 3 audits horizontaux de questions systémiques et multisectorielles • Établissement de 95 rapports d'audit par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix • Réalisation par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix de 8 évaluations des risques	

- Organisation de la conférence annuelle des auditeurs résidents

Facteurs externes : Des interlocuteurs extérieurs devraient prêter leur concours pour les audits, les enquêtes, les évaluations et les inspections.

b) Ressources humaines

Catégorie de personnel	2005/06					Postes de nouveau justifiés
	2004/05	Transfert depuis des opérations de maintien de la paix ^a	Nouveaux postes ^b	Variation	Total proposé	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)+(2)	(5) = (1)+(2)+(3)	(6)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-1	1	—	1	1	2	—
P-5	7	3	1	4	11	1
P-4	23	3	5	8	31	2
P-3	13	4	14	18	31	—
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—
Total partiel	44	10	21	31	75	3
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	—	—	1	1	1	—
Autres classes	17	—	13	13	30	2
Service de sécurité	—	—	—	—	—	—
Total partiel	17	—	14	14	31	2
Total	61	10	35	45	106	5

^a Augmentation nette de 10 postes affectés aux auditeurs résidents, par suite du transfert de 12 postes (3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la MINUSTAH, l'ONUB et l'ONUCI, de la suppression de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de la création de 2 postes de la classe P-3.

^b Les nouveaux postes d'agent des services généraux (autres classes) comprennent 12 postes d'agent recruté sur le plan national affectés aux nouveaux groupes des enquêteurs résidents de la MONUC, de la MINUL, de la MINUSTAH et de l'ONUB.

^c Conformément à la résolution 58/298 (par. 12).

c) Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
				(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	6 168,2	9 394,8	19 714,2	10 319,4	109,8
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	103,0	46,7	58,8	12,1	25,9
Consultants	66,3	174,5	180,0	5,5	3,2

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montant alloué (2004/05) (2)	Prévisions de dépenses (2005/06) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Voyages	647,2	807,0	1 223,8	416,8	51,6
Installations et infrastructures	63,1	23,9	261,2	237,2	992,5
Transmissions	29,9	43,1	48,2	5,1	11,8
Informatique	69,1	77,0	89,6	12,6	16,4
Fournitures, services et matériel divers	19,7	69,6	45,9	(23,7)	(34,1)
Total partiel (catégorie II)	998,3	1 241,8	1 907,4	665,6	53,6
Total	7 166,5	10 636,6	21 621,6	10 985,0	103,3

d) Justification des postes

i) Nouveaux postes

Division de l'audit interne

*Coordonnateur résident de l'audit des missions de maintien de la paix
(hors classe) (P-5)*

204. Les enseignements tirés de l'établissement de rapports au sein de la Division de l'audit interne ont montré qu'il convenait d'élaborer et d'appliquer des normes en la matière à l'intention des auditeurs résidents et de l'ensemble de la Division, afin de garantir la cohérence du contenu et la qualité des rapports d'audit. Dans sa résolution 59/272 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a demandé que la version originale des rapports du Bureau qui ne sont pas présentés à l'Assemblée générale soit mise à la disposition de tout État Membre qui en fait la demande. En raison de la diffusion croissante des rapports du BSCI (y compris les rapports d'audit publiés par la Division de l'audit interne) auprès d'un public plus large et de la nature délicate de certains audits, il faut s'assurer que les rapports sont cohérents et conformes à toutes les normes d'établissement de rapports en vigueur dans la profession. Il convient donc de créer un poste de coordonnateur résident de l'audit des missions de maintien de la paix (hors classe) (P-5) à la section du maintien de la paix pour exercer un contrôle plus étroit et assurer l'examen des activités d'audit par les auditeurs résidents et l'équipe d'audit affectée au Siège. Le taux élevé de renouvellement des auditeurs résidents a eu une incidence sensible sur la qualité des rapports d'audit. En appliquant la nouvelle méthode d'établissement de rapports, le coordonnateur résident permettra d'assurer la cohérence dans l'examen et l'établissement des rapports d'audit. Le titulaire participera au processus annuel de planification de l'audit et contrôlera l'exécution des missions d'audit. Il sera également chargé d'établir des rapports coordonnés d'audits horizontaux, d'organiser et de faciliter la réalisation d'évaluations des risques, selon les normes en vigueur, dans toutes les missions, de réaliser des évaluations professionnelles des rapports d'audit présentés par les auditeurs résidents principaux, de veiller à ce que les incidences financières soient correctement calculées et signalées, d'assurer le suivi des procédures et de recommander des améliorations. Il s'entretiendra et coordonnera ses activités avec d'autres sections de la Division de l'audit interne et du BSCI sur des questions concernant les auditeurs résidents.

205. Sans la création de ce poste, le BSCI n'aurait pas les moyens de procéder à l'examen professionnel de tous les rapports pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes d'établissement de rapports en vigueur dans la profession. En raison de la diffusion plus large de tous les rapports du BSCI, décidée par l'Assemblée générale, c'est la crédibilité même du Bureau, et par extension de l'Organisation, qui en souffrirait.

Auditeur des ressources informatiques (P-4)

206. Au cours de la période 2003/04, les ressources informatiques gérées par le Département des opérations de maintien de la paix au Siège et dans les missions se sont élevées à 48 millions de dollars environ. Au cours de la période actuelle, ce montant est passé à 59 millions de dollars environ. Compte tenu de l'établissement prévu d'une autre opération de maintien de la paix au Soudan pendant le premier trimestre 2005, les ressources financières au titre de l'informatique devraient augmenter en conséquence au cours de la période 2005/06. En raison de l'importance des montants alloués pour l'entretien et l'acquisition de matériel informatique et pour le développement d'applications à l'aide des ressources existantes, il faut renforcer la faculté du BSCI d'auditer comme il convient et de façon généralisée le matériel et les applications et s'assurer qu'ils sont conformes aux prescriptions du Département des opérations de maintien de la paix.

207. Il convient donc de créer un poste d'auditeur des ressources informatiques (P-4) pour procéder à l'audit des besoins en informatique dans les opérations de maintien de la paix et dans le Département, et pour fournir un appui direct aux auditeurs résidents en matière de méthode et d'audit. Le titulaire collaborera avec les auditeurs du Siège et les auditeurs résidents pour s'assurer que les questions relatives à l'informatique sont traitées comme il convient. Il s'assurera que les applications existantes, telles que le système d'achats Mercury, le système d'entreposage de données Nucleus et le système Galileo de contrôle du matériel et de gestion des stocks, ainsi que tout nouveau système proposé fassent l'objet d'audits ou de contrôles internes approfondis.

208. Faute de financement pour ce poste, le Bureau se trouverait dans l'incapacité de procéder à un audit approfondi des ressources informatiques gérées par le Département des opérations de maintien de la paix, ce qui pourrait entraîner des irrégularités de gestion et des insuffisances dans les processus d'examen de la sélection des produits et systèmes informatiques et compromettre par là même l'appui aux missions de maintien de la paix.

Division des investigations

209. Au cours de la période allant de juillet 2003 à juin 2004, le BSCI a reçu 149 dossiers (A/59/546, par. 24). Même si ce nombre est inférieur à celui des dossiers reçus pendant la période 2002/03 (226), le pourcentage des affaires portant sur des domaines à haut risque (avec un profil d'évaluation des risques de 100 points ou plus) est passé à 33 %, contre 25 % au cours de la période précédente. Le temps nécessaire pour achever l'examen d'un dossier est passé de 250 à 340 heures de travail par personne, par suite de l'augmentation du nombre des dossiers importants reçus. Compte tenu de la norme actualisée de 340 heures de travail par personne et des 430 dossiers prévus, dont un tiers considéré comme important, il faut prévoir 28 postes d'enquêteur.

210. Dans son rapport d'enquête sur les allégations d'exploitation et de violence sexuelles à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/59/661), effectuée à Bunia entre mai et septembre 2004, le BSCI a indiqué que 72 cas au total avaient été signalés par la Mission. Sur ce nombre, le BSCI a pu établir 20 rapports. On prévoit qu'une cinquantaine de cas d'exploitation et de violence sexuelles seront signalés dans les autres missions comme suite à l'enquête menée à la MONUC.

211. La Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne comprend actuellement quatre postes d'administrateur au Siège (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) et elle est dirigée par un directeur de la classe D-2; 13 postes d'administrateur au centre régional de Vienne (2 P-5, 5 P-4 et 6 P-3) et 6 postes d'administrateur au centre régional de Nairobi (3 P-4 et 3 P-3). Il est proposé de renforcer le dispositif d'enquête du BSCI en associant enquêteurs de région et enquêteurs résidents. La nouvelle structure serait la suivante :

- a) Quatre équipes de quatre enquêteurs (4 P-4 et 12 P-3), chacun agissant en qualité d'enquêteur résident à la MONUC, l'ONUB, la MINUSTAH et la MINUL;
- b) Deux postes [1 D-1 et 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe)] au centre régional de Vienne pour les besoins de la gestion et de la réalisation d'enquêtes pour l'ensemble de l'opération de maintien de la paix;
- c) Deux postes d'enquêteur (P-3) affecté à la Division des investigations à New York, afin d'appuyer l'examen des dossiers au Siège et de venir en aide aux enquêteurs résidents pour ce qui est des dossiers plus importants à la MINUSTAH.

212. Les deux postes proposés pour renforcer le Groupe des investigations de Vienne ne seraient pas associés aux questions concernant la MINUK, qui continueront d'être traitées par le personnel existant au sein de l'Équipe spéciale d'enquête.

Division des investigations, New York

Enquêteur (2 postes P-3)

213. Les enquêtes menées par le BSCI dans les missions de maintien de la paix ont souvent donné lieu à la communication de documents par le Siège et à des entretiens avec des fonctionnaires. Deux postes supplémentaires d'enquêteur (P-3) sont nécessaires à la Division des investigations à New York pour appuyer l'examen des dossiers au Siège et venir en aide aux enquêteurs résidents de la MINUSTAH.

Groupe des investigations, Vienne

214. L'Équipe spéciale d'enquête actuellement en place à la MINUK tire pleinement parti des ressources du Groupe des investigations de Vienne et devrait poursuivre ses activités après 2005/06. En outre, les enquêteurs de région de Vienne fournissent un appui aux enquêteurs affectés à Nairobi, les déplacements vers les pays d'Afrique de l'Ouest étant considérés plus économiques à partir de l'Europe. Il est proposé de renforcer le Groupe moyennant la création d'un poste de chef du Service des opérations de maintien de la paix (D-1) et d'un poste d'assistant enquêteur [agent des services généraux (1^{re} classe)].

Chef du Service des opérations de maintien de la paix (D-1)

215. L'activité de la Division des investigations a évolué et le volume de travail a sensiblement augmenté au cours de la période 2004/05 comme suite à l'augmentation du nombre de dossiers jugés importants appelant une réaction efficace. Le 1^{er} juillet 2004, le BSCI a renforcé son Groupe des investigations à Vienne en transférant un poste P-5, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) depuis la Division des investigations et la Division de l'audit interne à New York (voir A/58/715, par. 98 et 99). L'élargissement du champ des attributions au sein du Groupe et la collaboration avec les responsables des missions de maintien de la paix et les homologues de la Division de l'audit interne exigent une gestion et un encadrement effectifs. Il est proposé de renforcer l'encadrement du Groupe en créant un poste de chef du Service des opérations de maintien de la paix (D-1).

216. Le titulaire sera chargé de définir les priorités, d'affecter le personnel et de coordonner les activités avec le Département des opérations de maintien de la paix et les missions. Il collaborera également avec les représentants spéciaux du Secrétaire général pour ce qui est des priorités et des mesures correctives, se tiendra en rapport avec les procureurs et les responsables de la police le cas échéant, mettra en place des équipes d'enquête et établira les rapports devant être soumis à l'Assemblée générale.

217. Le chef du Service des opérations de maintien de la paix sera secondé par deux directeurs des opérations (P-5) actuellement en poste, chargés de superviser au jour le jour les équipes de la mission, de s'assurer qu'ils se conforment aux protocoles d'enquête, en estimant quand il convient d'apporter une assistance supplémentaire et en dispensant une formation aux techniques d'enquête selon que de besoin.

Assistant enquêteur [agent des services généraux (1^{re} classe)]

218. Un poste supplémentaire d'assistant enquêteur [agent des services généraux (1^{re} classe)] est demandé pour fournir un appui au Directeur des opérations et au chef du Service des opérations de maintien de la paix. Le titulaire effectuera des recherches, constituera des dossiers de preuve, gèrera les dossiers confidentiels et les bases de données, coordonnera les documents de travail sur le terrain et l'élaboration des annexes des rapports. Il apportera également son concours au déroulement des entretiens.

Groupes des enquêteur résidents*Enquêteur résident (4 postes P-4 et 12 postes P-3)*

219. Dans son rapport sur l'emploi d'enquêteurs résidents (A/57/494), le Secrétaire général a souligné les avantages découlant de la présence d'enquêteurs affectés dans les missions. Les enquêteurs résidents peuvent plus rapidement traiter des affaires importantes et moins importantes et proposer aux responsables des missions des solutions à des problèmes chroniques ou ponctuels. La présence d'enquêteurs résidents a été accueillie avec satisfaction par les responsables des missions pour résoudre rapidement les problèmes locaux, sans avoir à prendre l'avis du Siège et à demander des ressources limitées. Il est proposé de créer des équipes d'enquêteurs résidents à la MONUC, la MINUSTAH, l'ONUB et la MINUL pour traiter au plus vite les allégations d'exploitation et de violence sexuelles, ainsi que d'autres

problèmes urgents et importants, au moment où ils se font jour. Chacune des quatre équipes serait composée d'un responsable (P-4) et de trois enquêteurs (P-3). Elles auraient toute latitude pour se rendre de leur mission d'affectation à une autre mission lorsque le besoin s'en fait sentir. La création d'équipes affectées à une mission renforcerait la capacité du BSCI de mener des enquêtes dans les meilleurs délais lorsque des allégations sont faites dans les opérations de maintien de la paix.

Traducteur (8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

220. Afin de permettre aux enquêteurs résidents de mener des enquêtes efficaces dans les missions, il est proposé d'intégrer deux traducteurs recrutés sur le plan local (fonctionnaires nationaux) à chaque équipe d'enquête dans la MONUC, la MINUSTAH, l'ONUB et la MINUL.

Assistant administratif (4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

221. Quatre postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) sont demandés pour fournir un appui administratif à chacune des quatre équipes d'enquêteurs résidents.

Service administratif

Assistant au recrutement [agent des services généraux (autres classes)]

222. Avant 2003/04, les postes d'auditeur résident étaient imputés sur le budget du maintien de la paix, et, en tant que tel, leurs tâches connexes de recrutement et autres tâches de gestion du personnel étaient assurées par le Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix. À compter du 1^{er} juillet 2003, les postes d'auditeur résident ont été transférés au compte d'appui. Il s'ensuit que le recrutement, l'administration et autres tâches de gestion du personnel ont été transférés au service administratif du BSCI, qui comprend actuellement un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) imputés sur le compte d'appui. Le transfert des postes d'auditeur résident et la capacité accrue du BSCI en matière de contrôle des opérations de maintien de la paix ont fait apparaître le besoin de gérer plus rigoureusement les ressources budgétaires, en plus des tâches administratives. La création de postes, le taux de renouvellement relativement élevé du personnel dans les missions et la charge de travail associée à ce renouvellement, ont fait peser une charge supplémentaire sur les ressources du service administratif. Un poste d'assistant au recrutement [agent des services généraux (autres classes)] est demandé pour aider à la publication des avis de vacance de postes, la sélection des candidats, le processus d'évaluation, la rédaction des lettres de nomination, l'exécution des formalités de recrutement, l'autorisation du paiement des frais de voyage et de déménagement lors de l'engagement et le traitement des tâches administratives une fois les fonctionnaires engagés.

ii) Postes vacants depuis plus de 12 mois

223. Les postes des missions de maintien de la paix sont considérés vacants s'ils ne sont pas pourvus ou si le titulaire n'a pas été sélectionné par l'intermédiaire des centres d'évaluation gérés par la Division de l'audit interne. Ainsi, cinq postes

[1 P-5, 2 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] devraient devenir vacants au BSCI le 30 juin 2005.

224. Le poste d'auditeur résident principal (P-5) est de nouveau justifié au sein de la Division de l'audit interne pour le Groupe du maintien de la paix de Nicosie. Il constitue un élément essentiel des tâches du bureau des auditeurs résidents, car il assure un audit de haut niveau ainsi qu'un contrôle et un encadrement en ce qui concerne les audits de l'UNFICYP, la FNUOD, la FINUL, la MONUG et la MINURSO. Il est également nécessaire à la classe P-5 pour fournir des conseils, représenter le BSCI et se tenir en rapport avec les responsables des missions et pour faire des exposés aux organes délibérants. Pour le reste de la période 2004/05 et au cours de la période 2005/06, le Groupe doit notamment réaliser 10 audits actuellement définis dans les missions concernées et des audits horizontaux, et établir six rapports sur 14 audits achevés. La charge de travail prévue du Groupe nécessitera une capacité d'encadrement et de contrôle pour assurer une supervision adéquate du champ d'application des audits et la couverture des cinq missions. Le poste est resté vacant en raison d'une révision des critères d'évaluation par le BSCI. En attendant, les fonctions correspondantes sont assurées par un auditeur résident affecté temporairement d'une autre mission de maintien de la paix.

225. Le poste d'auditeur résident (P-4) est de nouveau justifié au sein de la Division de l'audit interne pour le Groupe du maintien de la paix de Nicosie. Ce poste est nécessaire pour réaliser l'évaluation des risques et des audits dans les missions de maintien de la paix dont s'occupe le bureau des auditeurs résidents. Depuis qu'il est vacant, les fonctions correspondantes sont assurées par un auditeur temporairement affecté de la Section du maintien de la paix de la Division de l'audit interne à New York. Ce poste n'a pas fait l'objet d'un avis de vacance.

226. Dans la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion, le poste d'administrateur chargé du conseil de gestion (P-4) est de nouveau justifié. Ce poste est nécessaire pour fournir des services de conseil de gestion au Département des opérations de maintien de la paix et aux missions afin d'exécuter, de gérer et d'appuyer les opérations de maintien de la paix de façon plus efficace et plus rigoureuse, de renforcer la structure organisationnelle, les procédures internes et la gestion du Département et de fournir un appui ciblé en matière de gestion afin d'atteindre les objectifs de réforme. Le titulaire appuiera la mise en application de recommandations essentielles formulées à l'issue de l'audit des missions, en assurant l'autoévaluation et d'autres services de conseil. Il établira également les rapports qui doivent être soumis aux organes délibérants et au Département sur des questions telles que l'incidence de la réorganisation et d'autres activités de réforme, y compris les politiques et les procédures de recrutement. Depuis que le poste est vacant, les fonctions correspondantes sont assurées par du personnel temporaire. Il reste à définir les fonctions correspondant au poste afin d'achever le plan de travail et exécuter le mandat de la Division. Une liste de candidats retenus pour le poste et satisfaisant les critères d'évaluation a été établie.

227. Le poste d'assistant informaticien [agent des services généraux (autres classes)] est de nouveau justifié au Groupe des investigations de Vienne. Il est nécessaire pour fournir un appui administratif et informatique aux équipes d'enquête du Groupe. Initialement approuvé à la Division des investigations, ce poste a été transféré à Vienne au 1^{er} juillet 2004. Le précédent titulaire du poste a décliné l'offre de transfert de New York à Vienne. Par conséquent, les fonctions

correspondant au poste ont été revues et un nouvel avis de vacance a été publié. Lorsque le poste était vacant, les fonctions correspondantes étaient assurées à distance par du personnel de New York.

228. Un poste d'assistant d'audit [agent des services généraux, (autres classes)] au Groupe du maintien de la paix de la MINUK n'est plus justifié. Il était nécessaire pour fournir un appui aux auditeurs résidents de l'unité. Le poste est vacant par suite du départ en retraite du précédent titulaire, les auditeurs résidents professionnels ayant assuré les fonctions correspondantes. Il est proposé de supprimer ce poste à compter du 1^{er} juillet 2005.

iii) Redéploiement de postes

229. Il est demandé de transférer auprès de la Division de l'audit interne un poste P-4 actuellement approuvé pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint, afin de renforcer la capacité d'audit de la Division concernant les activités de maintien de la paix au Siège.

iv) Auditeurs résidents

230. Au cours de la période 2004/05, trois nouvelles missions de maintien de la paix ont été créées en Haïti (MINUSTAH), au Burundi (ONUB) et en Côte d'Ivoire (ONUCI). Les bureaux des auditeurs résidents dans ces nouvelles missions comprennent un P-5, un P-4, un P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) à l'ONUCI, un P-5, un P-4, un P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) à l'ONUB et un P-5, un P-4 et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) à la MINUSTAH, dont le transfert au compte d'appui est demandé pour la période 2005/06. Dans le paragraphe 17 de sa résolution 57/318 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a prié le Bureau des services de contrôle interne de déployer des postes d'auditeur résident en fonction des besoins, étant entendu que chaque fois que le mandat d'une mission serait modifié ou prendrait fin, le nombre de postes d'auditeur devrait être ajusté en conséquence. Deux postes [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux, (autres classes)] actuellement approuvés pour la MANUTO sont concernés par cette décision. Il est demandé de supprimer le poste P-4 et de redéployer le poste d'agent des services généraux auprès de la MONUC comme suite à la liquidation prochaine de la MANUTO le 20 mai 2005.

231. Le BSCI a examiné la répartition et les besoins en matière de postes d'auditeur résident et les a réaffectés en fonction des ressources budgétaires et de la complexité des missions de maintien de la paix et conformément à la formule utilisée pour déterminer le nombre et le niveau de traitement des postes d'auditeur résident, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les enseignements tirés de l'emploi de vérificateurs des comptes résidents dans les missions de maintien de la paix (A/55/735). On continuera d'examiner et d'ajuster périodiquement le nombre d'auditeurs résidents en fonction des modifications apportées au mandat et aux ressources budgétaires des missions.

232. Le nombre et la classe des postes d'auditeur résident et d'assistant d'audit dans les missions de maintien de la paix sont indiqués dans le tableau ci-après :

Mission	Approuvé (2004/05)						Proposé (2004/06)							Variation
	Ressources allouées ^a	Postes				Total	Ressources allouées	Postes				Total		
		P-5	P-4	P-3	GS ^b (autres classes)			P-5	P-4	P-3	GS ^b (autres classes)			
MINUSTAH	379 047	–	–	–	–	–	475 000	1	1	1	1	4	4	
MONUC	969 123	1	3	2	2	8	1 300 000	1	3	2	2	8	–	
ONUB	329 714	–	–	–	–	–	298 000	1	1	1	1	4	4	
MINUSIL	291 604	1	2	–	3	6	111 000	1	2	–	1	4	(2)	
MINUEE	198 332	–	1	1	2	4	176 716	–	1	1	1	3	(1)	
MINUK	298 625	1	1	1	1	5	240 379	1	1	1	1	4	(1)	
MINUL	821 986	1	2	1	1	5	722 633	1	3	2	2	8	3	
MANUTO	85 154	–	1	–	1	2	3 856	–	–	–	–	–	(2)	
ONUCI	378 473	–	–	–	–	–	370 000	1	1	1	1	4	4	
MINURSO ^c	41 860	–	–	–	–	–	46 328	–	–	–	–	–	–	
FNUOD ^c	40 902	–	–	–	–	–	41 581	–	–	–	–	–	–	
UNFICYP ^c	52 240	1	1	–	–	2	44 346	1	1	–	1	3	1	
FINUL ^c	92 960	–	–	–	–	–	94 277	–	–	–	–	–	–	
MONUG ^c	31 926	–	–	–	–	–	35 507	–	–	–	–	–	–	
Total	4 011 946	5	11	5	11	32	3 959 623	8	14	9	11	42	10	

^a Milliers de dollars des États-Unis.

^b GS=agent des services généraux.

^c Couverture à partir du bureau régional du Moyen-Orient

233. Les 42 postes d'auditeur résident et d'assistant d'audit traduisent l'augmentation nette de 10 postes par rapport au nombre approuvé pour la période 2004/05 et résultent des éléments suivants :

a) Transfert de quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du budget de la MINUSTAH vers le compte d'appui;

b) La création d'un poste d'auditeur résident (P-3) à la MINUSTAH pour renforcer la capacité d'audit dans la mission;

c) La suppression d'un poste d'assistant d'audit (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la MINUSTAH;

d) La suppression d'un poste d'assistant d'audit (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la MONUC et le redéploiement d'un poste d'assistant d'audit [agent des services généraux, (autres classes)] depuis la MANUTO;

e) Le transfert de quatre postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux, (autres classes)] du budget de l'ONUB vers le compte d'appui;

f) La suppression de deux postes d'assistant d'audit à la MINUSIL : redéploiement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) auprès de l'ONUCI et suppression d'un poste d'assistant d'audit (agent des services généraux recruté sur le plan national);

g) Suppression d'un poste d'assistant d'audit (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la MINUEE;

h) Suppression d'un poste d'assistant d'audit [agent des services généraux, (autres classes)] à la MINUK;

i) Création de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) pour renforcer la capacité d'audit de la MINUL;

j) Suppression d'un poste d'auditeur résident (P-4) à la MANUTO;

k) Transfert de quatre postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du budget de l'ONUCI vers le compte d'appui;

l) Suppression d'un poste d'assistant d'audit (agent des services généraux recruté sur le plan national) à l'ONUCI;

m) Création d'un poste d'assistant d'audit [agent des services généraux, (autres classes)] au bureau du Moyen-Orient.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	19 714,2	10 319,4	109,8 %

234. Le montant de 19 714 200 dollars doit permettre de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel au titre de 61 postes existants et de 45 nouveaux postes.

235. La variation de 10 319 400 dollars est liée au transfert net de 10 postes d'auditeur résident de la MINUSTAH, de l'ONUB et de l'ONUCI vers le compte d'appui et à la création de 35 postes à la Division de l'audit interne, la Division des investigations et au service administratif, et traduit également une augmentation des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	58,8	12,1	25,9 %

236. Le montant de 58 800 dollars doit permettre de couvrir le recrutement de personnel temporaire [agents des services généraux, (autres classes)] pour deux mois de travail au sein de la Division de l'audit interne pour fournir un appui pendant les sessions de l'Assemblée générale, la réunion annuelle des auditeurs résidents, les séances d'information des membres de la Cinquième Commission et la préparation logistique des sessions de formation de groupe, et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie au service administratif et aux Groupes des investigations de Vienne et de Nairobi.

237. L'augmentation des ressources approuvées pour la période actuelle est liée aux nouvelles ressources dans la Division de l'audit interne et les Groupes des investigations de Vienne et de Nairobi.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Consultants	180	5,5 3,2 %

238. Le montant de 180 000 dollars doit permettre de couvrir les dépenses de recrutement de consultants pour la période 2005/06. Elles sont ventilées dans le tableau suivant :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Évaluation des aspects militaires des opérations de maintien de la paix (Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion)	3	37 500	Rapport d'évaluation sur le rôle de la composante militaire dans la promotion des objectifs humanitaires et interaction/collaboration avec les composantes des missions
Chaîne logistique (Division de l'audit interne)	1	50 000	Publication de 11 rapports d'audit par les auditeurs du Siège de l'ONU, y compris trois audits horizontaux de questions systémiques et multisectorielles
Génie civil (Division de l'audit interne)	1,5	15 000	Établissement de 95 rapports d'audit par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix
Graphologie, analyse médico-légale (Division des investigations)	5	25 000	30 rapports d'enquête et 20 dossiers transmis aux responsables de programme pour avis et suite à donner avant l'ouverture d'une enquête, suite à l'examen de 230 affaires
Formation (Division de l'audit interne)		52 500	
Total		180 000	

239. Dans la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion, le montant de 37 500 dollars doit permettre de couvrir le recrutement d'un consultant qui doit fournir un appui dans les domaines de l'examen des opérations, l'évaluation et l'analyse des aspects militaires des opérations de maintien de la paix, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'efficacité de la composante militaire à l'appui des opérations de maintien de la paix. Le consultant fournira un appui à l'expert militaire actuellement chargé d'examiner les multiples aspects des missions de maintien de la paix.

240. Dans la Division de l'audit interne, le montant de 50 000 dollars doit permettre de couvrir les services d'un prestataire qui doit participer à un audit de la chaîne logistique, et le montant de 15 000 dollars doit permettre de couvrir les services d'un consultant qui doit apporter son concours à la réalisation d'un audit horizontal des projets de construction dans les missions. Ce dernier procédera également à

l'examen de la Section du génie du Département des opérations de maintien de la paix.

241. Dans la Division des investigations, le montant de 25 000 dollars doit permettre de couvrir les services d'un consultant dans les domaines de la graphologie et de l'analyse médico-légale (physique et informatique), afin d'appuyer les enquêtes de l'Équipe spéciale à Vienne et à Nairobi.

242. Dans la Division de l'audit interne, le montant de 52 500 dollars doit permettre de couvrir les services d'un consultant chargé de dispenser aux auditeurs résidents de neuf missions de maintien de la paix une formation au logiciel de dossiers de travail (25 000 dollars); l'organisation d'un atelier sur l'audit des systèmes informatiques qui recense des mécanismes particuliers de contrôle utilisés lors de l'audit de systèmes installés, de nouveaux systèmes à l'étude et de diverses activités de la Division de l'informatique (15 000 dollars); et l'organisation d'un atelier sur la gouvernance afin de permettre à tous les auditeurs d'appréhender les questions de gouvernance et de les appliquer aux audits (12 500 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	1 223,8	416,8 51,6 %

243. Un montant de 1 223 800 dollars est demandé pour les voyages, comme indiqué dans le tableau ci-après :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Division de l'audit interne	328 500	Établissement de 95 rapports d'audit par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix Réalisation par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix de huit évaluations des risques
Division des investigations	531 700	30 rapports d'enquête et 20 dossiers transmis aux responsables de programme pour avis et suite à donner avant l'ouverture d'une enquête, suite à l'examen de 430 affaires
Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion	70 800	Rapport sur l'examen des opérations et l'évaluation des risques de la composante militaire des opérations de maintien de la paix
Formation (Division de l'audit interne)	237 800	—
Formation (Division des investigations)	44 900	—
Formation (Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion)	10 100	—
Total	1 223 800	

244. Dans la Division de l'audit interne, le montant de 328 500 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage du chef de la section du maintien de la paix, qui doit inspecter, évaluer et coordonner le travail effectué par les auditeurs résidents dans chaque mission de maintien de la paix, et effectuer des exercices d'évaluation des candidats à des postes dans le domaine du maintien de la paix à Genève; des auditeurs résidents à Rome qui doivent participer aux réunions annuelles de planification du travail; des auditeurs résidents principaux à New York pour les présentations et les exposés devant la Cinquième Commission; des auditeurs résidents du bureau du Moyen-Orient qui doivent se rendre dans des missions de maintien de la paix de la région qui n'ont pas d'auditeurs résidents; et de deux auditeurs de New York qui doivent réaliser des audits horizontaux et des audits des activités de liquidation.

245. Dans la Division des investigations, le montant de 531 700 dollars doit permettre de couvrir les frais de voyage d'enquêteurs de région de Vienne et de Nairobi qui doivent se rendre dans les missions de maintien de la paix (451 700 dollars) et d'équipes d'enquêteurs résidents qui doivent se rendre dans leurs missions pour enquêter sur les dossiers signalés au BSCI (80 000 dollars).

246. Dans la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion, le montant de 70 800 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage d'un fonctionnaire à la MONUC, la MINUL, la MINUEE, l'ONUB, la MONUG et la MINUSIL dans le cadre de l'examen des opérations et de l'évaluation des risques, du point de vue des résultats, de la composante militaire dans l'exécution de son mandat.

247. En ce qui concerne les voyages liés à la formation, le montant de 237 800 dollars est demandé par la Division de l'audit interne pour couvrir les frais de voyage de 36 auditeurs résidents et assistants d'audit, du chef de la section du maintien de la paix et du coordonnateur des auditeurs résidents qui doivent se rendre à Nairobi et à Brindisi (Italie) pour suivre une formation au logiciel de dossiers de travail (172 200 dollars), et de 21 auditeurs résidents et du coordonnateur des auditeurs résidents qui doivent suivre une formation de groupe sur les différents aspects de l'audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (65 600 dollars).

248. Dans la Division des investigations, le montant de 44 900 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage de 10 enquêteurs de région qui doivent suivre une formation dispensée par la London Metropolitan Police sur les compétences en matière d'enquête afin d'améliorer leurs connaissances des techniques d'enquête, dans le cadre de la formation continue obligatoire des enquêteurs.

249. Dans la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion, le montant de 10 100 dollars est demandé pour suivre une formation en Nouvelle-Écosse (Canada), afin de fournir des ressources d'apprentissage, étendre la portée et améliorer la qualité de l'appui militaire dans l'évaluation et l'étude d'impact des projets de maintien et de consolidation de la paix.

250. La variation est liée aux dépenses de voyage supplémentaires découlant du transfert des postes d'auditeur résident depuis la MINUSTAH, l'ONUB et l'ONUCI, et de la création de postes à la Division de l'audit interne à New York et aux Groupes d'investigation de Vienne et de Nairobi.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	261,1	237,2	992,5 %

251. Le montant de 261 100 dollars doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

a) Fournitures de bureau (3 600 dollars) et location de matériel de bureau (3 600 dollars) pour tous les postes de New York, Vienne et Nairobi sur la base des coûts standard;

b) Mobilier pour les nouveaux postes à New York (28 800 dollars) sur la base des coûts standard;

c) Achat de cartouches (3 900 dollars) et d'un appareil photo numérique (600 dollars) pour le service administratif;

d) Location de locaux pour les postes existants et pour les nouveaux postes (53 000 dollars), renforcement des mesures de sécurité (2 000 dollars) et achat d'un rétroprojecteur (2 900 dollars), d'un scanner et d'un tableau (500 dollars) au Groupe des investigations de Nairobi;

e) Location de locaux pour les postes existants et les nouveaux postes (148 000 dollars), achat de mobilier pour les nouveaux postes (12 700 dollars), renforcement des mesures de sécurité (1 000 dollars) et achat d'un scanner et d'un tableau (500 dollars) au Groupe des investigations de Vienne.

252. La variation est liée à la création de postes au service administratif et aux Groupes des investigations de Vienne et de Nairobi, et à l'intégration dans le BSCI des ressources nécessaires à la location de locaux pour les Groupes des investigations de Vienne et de Nairobi, contrairement à ce qui se fait au service administratif du Département de la gestion, conformément à la pratique suivie dans les précédents budgets du compte d'appui.

253. Les ressources au titre de la location de locaux pour les bureaux de Vienne et de Nairobi ne sont pas gérées par le Département de la gestion mais par l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les ressources nécessaires correspondantes sont donc prises en compte dans le BSCI.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	48,2	5,1	11,8 %

254. Le montant de 48 200 dollars, estimé d'après les années précédentes, doit permettre de couvrir les communications par réseaux commerciaux (46 800 dollars) et l'achat de matériel de transmission (1 400 dollars) pour les nouveaux postes.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	89,6	12,6	16,4 %

255. Le montant prévu de 89 600 dollars servira à financer l'entretien du matériel informatique (35 600 dollars), l'achat d'un ordinateur de bureau pour chacun des sept nouveaux postes [service administratif : un agent des services généraux (autres classes); Division de l'audit interne : 1 P-5 et 1 P-4; Groupe des investigations, New

York : 2 P-3; et Groupe des investigations, Vienne : 1 D-1 et 1 agent des services généraux (1^{re} classe)] (15 400 dollars), l'achat de six ordinateurs portables pour les auditeurs résidents dans les trois nouvelles missions (10 800 dollars), l'achat de deux ordinateurs portables pour le Groupe des investigations de Vienne et d'un autre pour le Groupe des investigations de Nairobi (5 400 dollars), et l'achat de 26 licences supplémentaires du logiciel de dossiers de travail (22 400 dollars) pour les bureaux des auditeurs résidents dans les missions de maintien de la paix.

256. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées en 2004/05 est liée principalement aux ressources nécessaires pour les nouveaux postes et à l'achat de licences supplémentaires du logiciel de dossiers de travail.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Fournitures, services et matériel divers	45,9	(23,7) (34,1 %)

257. Le montant de 45 900 dollars est demandé à la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion pour couvrir les dépenses liées à la formation sur l'évaluation des fonctions militaires, qui doit avoir lieu en Nouvelle-Écosse, et à la Division de l'audit interne afin que les auditeurs résidents puissent suivre des cours à distance sur l'établissement de rapports de contrôle.

E. Bureau des affaires juridiques

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficientes et plus efficaces	3.1 Réduction du nombre de cas dans lesquels la responsabilité de l'Organisation est effectivement engagée dans le cadre d'opérations de maintien de la paix par rapport au nombre de demandes d'indemnisation dont elle est saisie (40 % du nombre total de demandes d'indemnisation contre 45 % en 2002/03) 3.2 Maintien du statut, privilèges et immunités de l'Organisation dans le cadre des opérations de maintien de la paix, sauf dans les cas où il est renoncé volontairement à les faire appliquer; en 2003/04 et 2004/05, les statuts, privilèges et immunités ont été maintenus
<i>Produits</i> Appui et assistance juridiques : des avis et conseils juridiques sont fournis régulièrement, en fonction des besoins, à l'ensemble des missions de maintien de la paix et des services d'appui (Département des opérations de maintien de la paix et Service des achats), concernant :	

- Les aspects réglementaires des missions de maintien de la paix, notamment les questions de gouvernance et les conditions d'application des règles et directives de l'Organisation (50 produits)
- Les accords institutionnels et opérationnels concernant les missions de maintien de la paix (accords sur le statut des forces, accords sur le statut des missions et autres accords analogues, par exemple, et questions d'ordre général touchant le droit international public et les règles d'engagement) (100 produits)
- Les aspects commerciaux des missions de maintien de la paix (195 produits)
- Les litiges survenant dans le cadre de missions de maintien de la paix, y compris l'arbitrage ou le règlement de contentieux et la représentation devant le Tribunal administratif des Nations Unies dans le cadre d'affaires sur lesquelles il doit statuer (25 produits)
- Les questions financières liées aux missions de maintien de la paix (15 produits)
- Les questions relatives au maintien des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses représentants en poste dans les opérations de maintien de la paix (50 produits)
- Les questions relatives au personnel et à l'interprétation et à l'application du Règlement et du Statut du personnel (75 produits)
- Les aspects juridiques de la sécurité dans le cadre des missions (20 produits)

Facteurs externes : Il faudrait que les États Membres apportent leur appui aux opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire de leurs systèmes juridiques, que les unités administratives de l'Organisation intervenant dans les opérations de maintien de la paix sollicitent des avis juridiques dans des délais raisonnables, fournissent les renseignements voulus pour une analyse juridique approfondie et suivent les avis qui leur sont donnés.

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	1	1	—	—
P-4	3	3	—	—
P-3	1	1	—	—
Total	5	5	—	—

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montant alloué (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	741,4	871,6	909,7	38,1	4,4
II. Autres objets de dépenses					
Voyages	13,3	15,0	26,2	11,2	74,7
Installations et infrastructures	—	1,0	1,0	—	—
Transmissions	3,5	3,5	3,5	—	—
Informatique	—	11,5	8,4	(3,1)	(27,0)
Fournitures, services et matériel divers	3,0	3,0	3,0	—	—
Total partiel (catégorie II)	19,8	34,0	42,1	8,1	23,8
Total	761,2	905,6	951,8	46,2	5,1

d) Analyse des ressources nécessaires

	Prévisions de dépenses	Variation	
Postes	909,7	38,1	4,4 %

258. Un montant de 909 700 dollars est prévu pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour les cinq postes existants. L'augmentation par rapport au montant approuvé pour l'exercice en cours s'explique par l'évolution des coûts salariaux standard.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Voyages	26,2	11,2	74,7 %

259. Un montant de 26 200 dollars est prévu pour financer les dépenses relatives aux voyages dans la zone de l'ONUCI et de la MINUL afin de fournir un appui et une assistance juridiques coordonnés aux missions. Les visites s'inscrivent dans la logique des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.51/2002/5) tendant à ce que des juristes se rendent dans les opérations de maintien de la paix afin de mieux cerner les problèmes juridiques qui s'y posent.

260. Le Bureau des affaires juridiques avait prévu un voyage dans la zone de la MONUC pendant l'exercice 2003/04 mais a dû y renoncer en raison de l'insécurité. L'Organisation a obtenu le remboursement des billets inutilisés et il est prévu de se rendre dans la zone de la mission pendant l'exercice en cours.

261. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour 2004/05 tient à la cherté des voyages dans les missions retenues.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1,0	—	—

262. Le montant prévu (1 000 dollars, inchangé) permettra de financer la location de matériel de bureau et l'achat de fournitures de bureau pour les cinq postes existants sur la base des coûts standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	3,5	—	—

263. Un montant de 3 500 dollars est prévu à cette rubrique, compte tenu des dépenses constatées par le passé, au titre des communications effectuées par l'intermédiaire d'opérateurs privés pour les cinq postes existants.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	8,4	(3,1)	(27,0 %)

264. Le montant de 8 400 dollars correspond à l'entretien du matériel informatique (4 000 dollars) et au remplacement de deux ordinateurs et deux imprimantes (4 400 dollars). La diminution des ressources demandées par rapport au montant approuvé pour l'exercice en cours s'explique par le fait qu'une moindre quantité de matériel doit être remplacée en 2005/06.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3,0	—	—

265. Un montant inchangé de 3 000 dollars est prévu pour financer des cours de formation proposés par le Practising Law Institute.

F. Département de l'information

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Déploiement rapide et mise en place d'opérations de maintien de la paix conformément aux missions définies par le Conseil de sécurité	2.1 Déploiement des états-majors des opérations de maintien de la paix dans un délai de 30 à 90 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité
<i>Produits</i> Organisation d'un cours de formation spécialisée d'une semaine à l'intention du personnel chargé de l'information dans les missions et au siège et susceptible de faire l'objet d'une mesure de déploiement rapide	

Réalisation escomptée 3	Indicateurs de succès
Les opérations de maintien de la paix sont gérées de manière plus efficace et plus rationnelle	3.1 75 % des missions de maintien de la paix interrogées se déclarent satisfaites de la qualité de l'appui fourni
Produits - Des orientations et un appui stratégiques sont fournis depuis le Siège ou sur place à neuf missions (MINUEE, MINUK, MINUL, MINUSIL, MINUSTAH, Mission au Soudan, MONUC, ONUB et ONUCI) pour la conception et la mise en œuvre de stratégies d'information - Conseils proposés à cinq missions sur les questions relatives à l'information (FINUL, FNUOD, MINURSO, MONUG et UNFICYP) - Actualisation et administration de sept pages Web pour chacune des 12 missions suivantes : FINUL, FNUOD, MINUEE, MINUL, MINURSO, MINUSIL, MINUSTAH, MONUC, MONUG, ONUB, ONUCI et UNFICYP	
Facteurs externes : Les partenaires du maintien de la paix prêteront leur concours dans le domaine des questions relatives à l'information.	

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-4	2	2	–	–
Total	2	2	–	–

^a Conformément au paragraphe 12 de la résolution 58/298 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants répartis (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	290,5	348,8	364,3	15,5	4,4
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Consultants	–	7,1	9,5	2,4	33,8
Voyages	15,1	53,6	44,2	(9,4)	(17,5)
Installations et infrastructures	–	0,4	0,4	–	–
Transmissions	2,9	2,9	2,9	–	–

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants répartis (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Informatique	–	4,0	2,4	(1,6)	(40,0)
Fournitures, services et matériel divers	–	6,0	6,0	–	–
Total partiel (catégorie II)	18,0	74,0	65,4	(8,6)	(11,6)
Total	308,5	422,8	429,7	6,9	1,6

d) **Analyse des ressources nécessaires**

	Prévisions de dépenses	Variation	
Postes	364,3	15,5	4,4 %

266. Un montant de 364 300 dollars est prévu pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour deux postes existants. La variation s'explique par une modification des coûts salariaux standard.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Consultants	9,5	2,4	33,8 %

267. Les ressources demandées pour les consultants sont indiquées ci-après :

Domaine de spécialisation	Mois de travail	Montant (dollars É.-U.)	Produits
Technologie des médias; coordination de la politique des médias; planification logistique, opérationnelle et stratégique	–	9 500	Orientations et appui stratégiques fournis à neuf missions (MINUEE, MINUK, MINUL, MINUSIL, MINUSTAH, Mission au Soudan, MONUC, ONUB et ONUCI) en matière de diffusion et de politiques multimédias
Total		9 500	

268. Un montant de 9 500 dollars est demandé pour l'organisation d'un cours de formation spécialisée dans les domaines des relations avec les médias, de la coordination des politiques avec les partenaires et de la planification logistique, opérationnelle et stratégique durant la phase de déploiement rapide des missions nouvellement établies. Cette formation est essentielle à l'actualisation des compétences du personnel concerné, compte tenu des changements rapides qui se produisent dans le monde des médias et du fait que les missions ne disposent pas des compétences nécessaires en matière de technologie et de planification des médias.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	44,2	(9,4) (17,5 %)

269. Les ressources à prévoir pour financer les voyages se répartissent comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Appui aux missions en matière d'information	23 500	Orientations et appui stratégiques fournis, depuis le Siège ou sur place, à neuf missions (MINUEE, MINUK, MINUL, MINUSIL, MINUSTAH, Mission au Soudan, MONUC, ONUB et ONUCI) pour la conception et la mise en œuvre de stratégies d'information
Formation	20 700	Conseils et orientations en matière de diffusion et de politiques et mesures relatives aux multimédias proposés à neuf opérations complexes (MINUEE, MINUK, MINUL, MINUSIL, MINUSTAH, Mission au Soudan, MONUC, ONUB et ONUCI)
Total	44 200	

270. Un montant de 23 500 dollars est demandé pour financer les frais de voyage d'un fonctionnaire qui doit se rendre auprès de quatre missions pour leur proposer des orientations et un appui stratégiques.

271. Un montant de 20 700 dollars est demandé pour financer les frais de voyage de quatre consultants qui doivent tenir à Brindisi (Italie) un cours de formation spécialisée d'une semaine sur les politiques relatives à la diffusion et aux multimédias.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Transmissions	2,9	— —

272. Le montant de 2 900 dollars est prévu pour financer les communications assurées par les réseaux commerciaux, sur la base de l'expérience passée.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Informatique	2,4	(1,6) (40,0 %)

273. Le montant de 2 400 dollars permettra d'assurer l'entretien du matériel informatique. La réduction par rapport au montant approuvé pour l'exercice précédent résulte d'une réduction des ressources prévues dans ce domaine.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Fournitures, services et matériel divers	6,0	— —

274. Un montant de 6 000 dollars est prévu pour financer le coût de la location de matériel destiné au cours de formation d'une semaine qui doit se tenir à Brindisi (3 000 dollars) et l'achat de fournitures prévues pour ce cours (3 000 dollars).

G. Département de la gestion

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents ou des éléments de police peuvent prendre, en toute connaissance de cause, les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 L'enquête menée auprès des États Membres révèle que ceux-ci jugent favorablement les services fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination
<i>Produits</i> • Services d'appui fonctionnel et services techniques de secrétariat assurés lors de 65 réunions officielles et officieuses de la Cinquième Commission consacrées au maintien de la paix, notamment des avis portant sur les procédures, 20 projets de résolution et 15 rapports de la Commission soumis pour adoption à l'Assemblée générale • Élaboration de notes sur le programme de travail et l'état d'avancement de la documentation, ainsi que de 20 notes de procédure sur les questions relatives au maintien de la paix, à l'intention des présidents de séance de la Cinquième Commission • Administration et mise à jour du site Web de la Cinquième Commission consacré au maintien de la paix	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de manière plus efficace et plus rationnelle	3.1 La Liste des conseils donne suite, dans les délais prescrits – soit de 30 à 90 jours selon les cas – à toutes les demandes d'avis et de représentation juridiques émanant du personnel 3.2 Les rapports des Comités paritaires de recours et des Comités paritaires de discipline sont soumis dans un délai de 30 jours à compter de l'issue de leurs délibérations 3.3 Toutes les décisions relatives aux questions de recours ou de discipline sont prises dans un délai de 30 jours à compter de la réception des rapports des Comités paritaires de recours ou des Comités paritaires de discipline

Produits

- 220 fonctionnaires bénéficient de services de conseil et de représentation
- Présentation à différents organismes de recours (Comités paritaires de recours et Comités paritaires de discipline) d'appels interjetés par le personnel
- Rédaction de 65 rapports sur des appels interjetés par des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires au Siège ou dans les missions de maintien de la paix
- Rédaction de 12 rapports sur des demandes de suspension de décisions
- Rédaction de 6 rapports du Comité paritaire de discipline sur des questions disciplinaires soumises par le Bureau de la gestion des ressources humaines ou sur des demandes de révision de mesures de révocation
- Décisions relatives à des rapports établis par les Comités paritaires de recours et les Comités paritaires de discipline et à d'autres questions disciplinaires concernant le personnel des missions
- Suivi de l'application des décisions du Secrétaire général relatives aux recours et aux affaires disciplinaires
- Suivi de l'application des jugements du Tribunal administratif des Nations Unies concernant le personnel des missions
- Mise à jour des fichiers électroniques de la sélection des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-4	1	2	1	–
P-3	–	2	2	–
Total partiel	1	4	3	–
Agents des services généraux				
Autres classes	1	1	–	–
Total partiel	1	1	–	–
Total	2	5	3	–

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants répartis (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	143,6	252,1	514,7	262,6	104,2 %
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	59,1	54,7	60,0	5,3	9,7 %
Consultants	7,5	—	—	—	—
Total partiel (catégorie II)	66,6	54,7	60,0	5,3	9,7 %
Total	210,2	306,8	574,7	267,9	87,3 %

d) Justification des nouveaux postes

Secrétariat de la Cinquième Commission

Fonctionnaire chargé des services du secrétariat (P-3)

275. Le poste de fonctionnaire chargé des services du secrétariat (P-3) est demandé pour le secrétariat de la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) et du Comité du programme et de la coordination, au Bureau du Secrétaire général adjoint, en vue de renforcer la capacité du secrétariat d'assurer le service de la Cinquième Commission lors des délibérations qu'elle consacre aux budgets des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la rédaction des résolutions et des rapports.

276. Avant le cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix de 2003/04, le financement des missions en cours était examiné par la Cinquième Commission uniquement lors de la reprise de la session de l'Assemblée générale, chaque année en mai. Toutefois, avec 14 missions en cours (l'ONUST et l'UNMOGIP non compris), l'expansion de la MONUC et la mise en place d'une opération de maintien de la paix au Soudan, le budget estimatif total des opérations de maintien de la paix initialement approuvé pour 2004/05 devrait être révisé à la hausse, la Cinquième Commission étant appelée à se prononcer sur cette révision.

277. En rupture avec les dispositions de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, la Cinquième Commission a dû examiner, depuis le cycle budgétaire de 2003/04, le financement d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix lors de la session ordinaire et à la première reprise de la session. La Commission consacrant environ le tiers de ses réunions aux opérations de maintien de la paix, il est apparu, lors des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de l'Assemblée générale, que les ressources du secrétariat avaient été mises à rude épreuve du fait de l'augmentation des opérations de maintien de la paix et de l'examen des questions relatives au maintien de la paix en dehors du cycle normal d'activités de la Commission.

278. Devant l'augmentation du nombre des opérations de maintien de la paix, illustrée par la mise en place d'une nouvelle opération de maintien de la paix au Soudan, le projet d'expansion de la MONUC et la perspective de voir les missions continuer à se multiplier et gagner en complexité, l'approbation du poste P-3 revêt une importance particulière dans la mesure où elle permettra au secrétariat de mieux faire face à l'augmentation de sa charge de travail.

Commission paritaire de recours

Juriste (P-3)

279. Le secrétariat de la Commission paritaire de recours comporte actuellement six postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 3 agents des services généraux (autres classes)], cinq de ces postes étant financés par le budget ordinaire et le sixième par des ressources extrabudgétaires. Dans la mesure où les quatre administrateurs actuellement en place arrivent à traiter au maximum une quarantaine de recours sur les 55 à 60 déposés chaque année, il en résulte des arriérés. Dans son rapport sur l'étude de gestion de la procédure de recours, le Bureau des services de contrôle interne a fait observer que l'adjonction d'un quatrième poste, à la classe P-3, apporterait les capacités supplémentaires voulues pour traiter tous les cas et éviter l'accumulation d'arriérés. Un poste de juriste à la classe P-3 est donc demandé pour le secrétariat de la Commission paritaire de recours.

280. En raison de leur complexité, le traitement de certaines affaires récentes relevant des opérations de maintien de la paix a exigé des délais considérables. On compte, de ce fait, un arriéré de 46 dossiers qu'il faudra traiter sans retard afin que les affaires courantes et celles à venir puissent être réglées dans les délais voulus. À la Commission paritaire de recours, le nombre de cas ayant directement trait à des opérations de maintien de la paix enregistre une hausse régulière. En 2002, on en comptait 16, en 2003, 18 et en 2004, 39. L'arriéré actuel de 46 dossiers, qui est dû au caractère complexe et laborieux de la procédure de recours, a commencé à se constituer en 2003.

281. Lorsque les retards deviennent excessifs et chroniques, l'ensemble du système de la justice interne perd en crédibilité. Le personnel est moins enclin à recourir à un système auquel il n'a pas confiance du fait des lenteurs et d'un manque de crédibilité. Le retard mis à traiter les dossiers a pour effet d'accentuer le mécontentement du personnel et la résignation des responsables.

282. L'Organisation a dû verser des indemnités financières à des demandeurs du simple fait du retard qu'avait enregistré la procédure de recours. Le Tribunal a précisé qu'il continuerait d'octroyer des compensations aux demandeurs pour cause de retard injustifié, tant que l'administration ne respecterait pas les délais qu'elle a elle-même institués.

283. Jusqu'ici, il a été fait appel aux ressources du budget ordinaire pour le règlement des affaires relatives à des opérations de maintien de la paix. Compte tenu de l'accroissement important de ces affaires au cours de l'année écoulée et de l'arriéré actuel, la Commission paritaire de recours a besoin d'un poste supplémentaire de juriste à la classe P-3 pour résorber l'arriéré et traiter, dans les délais voulus, les affaires relevant des opérations de maintien de la paix.

Liste des conseils

Juriste (P-4)

284. Un juriste à la classe P-4 est demandé pour la Liste des conseils, en vue de renforcer la capacité de cette dernière de fournir des conseils au personnel et des orientations aux membres de la Liste et d'apporter un appui aux Listes de conseils d'autres lieux d'affectation. L'effectif actuel de la Liste comportant un agent du personnel d'appui à la classe des services généraux (autres classes) financé par le budget ordinaire et un Coordonnateur à la classe P-2 financé par des ressources extrabudgétaires, le Coordonnateur doit compter sur la bonne volonté d'anciens fonctionnaires ou de fonctionnaires toujours en poste, désireux de prêter leur concours aux fonctionnaires qui, en nombre croissant, sollicitent les services de la Liste. En outre, la modicité des ressources dont elle dispose limite considérablement la capacité de la Liste de représenter et de conseiller valablement le personnel.

285. En 2004, 11,6 % des affaires soumises relevaient des opérations de maintien de la paix, contre 17,1% en 2003 sur un total de 211 affaires. D'autre part, en 2003 et 2004, 75 et 54 % respectivement des affaires relevant du maintien de la paix avaient été soumises par des fonctionnaires affectés dans les missions. Les données statistiques ne donnent pas une indication précise de la complexité et du caractère laborieux de la procédure. La communication entre les missions sur le terrain et le Siège est souvent difficile, ce qui retarde aussi le traitement des dossiers. Les difficultés de communication sont notamment dues aux décalages horaires, au manque de moyens techniques dont souffrent les fonctionnaires, particulièrement lorsqu'ils ne sont plus employés par l'Organisation ou qu'ils font l'objet d'une mesure de suspension. La complexité des affaires disciplinaires contribue à allonger les délais requis pour assurer la représentation du personnel affecté dans les missions.

286. Devant l'insuffisance des ressources octroyées à la Liste des conseils, le Bureau des services de contrôle interne a estimé qu'il existait un déséquilibre entre les ressources dont disposent les défendeurs et les requérants (A/59/408, par. 51) et recommandé qu'un juriste de la classe P-4 soit ajouté à l'effectif de la Liste. Dans sa résolution 57/307 du 15 avril 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de renforcer la Liste des conseils, conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne.

287. Une Liste des conseils plus compétente et bénéficiant d'un véritable appui améliorera la qualité des mémoires dont les organes de recours sont saisis, contribuera à un règlement plus rapide des affaires et relèvera le niveau général des rapports et des arrêts y afférents. La mobilisation des ressources nécessaires permettra peut-être d'écarter les affaires qui ne reposent sur aucun fondement juridique, tandis que l'examen des affaires restantes, légitimes et bien présentées, s'effectuera plus rapidement. Le recrutement d'un juriste de la classe P-4 permettra de régler, dès les premiers stades de la procédure et de manière informelle, un plus grand nombre de dossiers.

e) Analyse des ressources nécessaires

	Prévisions de dépenses	Variation	
Postes	514,7	262,6	104,2 %

288. Le montant de 514 700 dollars correspond aux traitements, aux dépenses communes de personnel et aux contributions du personnel pour deux postes existants et les nouveaux postes. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est imputable à la création des nouveaux postes et à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,00	5,3	9,7 %

289. Le montant de 60 000 dollars doit permettre de recruter le personnel temporaire devant remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie ou seconder le personnel en place durant les périodes de pointe au Service administratif du Département de la gestion.

290. Cette demande se situe au même niveau que celui des exercices financiers de 2003/04 et 2004/05. La variation par rapport au montant approuvé pour l'exercice en cours est due à la réduction des ressources proposées décidée par les organes délibérants.

2. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents sont mieux à même de prendre, en toute connaissance de cause, les décisions relatives au maintien de la paix	<i>Service des contributions</i>
	1.1 Présentation de l'état mensuel des contributions dans le mois suivant le mois considéré
	<i>Division du financement des opérations de maintien de la paix</i>
	1.2 Appréciation favorable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale sur la structure et la présentation des projets de budget, des rapports sur l'exécution du budget et des autres documents présentés
	1.3 Respect absolu de la date limite de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences : 31 décembre 2005 pour les missions en cours et 28 février 2006 pour les missions terminées, le compte d'appui et la Base de soutien logistique des Nations Unies

	<i>Division de la comptabilité</i> 1.4 Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix 1.5 Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les trois mois suivant la fin de l'exercice
<i>Produits</i>	
<i>Service des contributions</i> • Informations et avis adressés au Secrétaire général, à l'Assemblée générale et aux États Membres au sujet des contributions • Rapports mensuels détaillés sur l'état des contributions • Récapitulatifs mensuels non officiels des contributions mises en recouvrement non acquittées • Récapitulatifs bimensuels non officiels de l'état des contributions <i>Division du financement des opérations de maintien de la paix</i> • 27 rapports sur l'exécution du budget et les prévisions budgétaires, pour 14 missions en cours • 1 rapport sur la situation financière actualisée de 20 missions terminées • 8 rapports ou notes sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, y compris le compte d'appui et la Base de soutien logistique <i>Division de la comptabilité</i> • 3 états financiers consolidés et 40 états financiers individuels accompagnés de 19 tableaux, résultant du traitement de quelque 350 000 opérations comptables et de la consolidation, après examen et analyse, des comptes tenus hors Siège	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix sont gérées de manière plus efficace et plus rationnelle	<i>Trésorerie</i> 3.1 Placements sûrs ayant un rendement cumulatif égal ou supérieur au taux des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (référence ONU) 3.2 Traitement de toutes les demandes de paiement dans un délai de deux journées ouvrables <i>Service des contributions</i> 3.3 Envoi des communications adressées aux États Membres au sujet de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions pertinentes par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité

	<i>Division du financement des opérations de maintien de la paix</i> 3.4 Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées limitées à trois mois de dépenses au plus <i>Division de la comptabilité</i> 3.5 Traitement de toutes les demandes de paiement en faveur des pays fournisseurs de contingents, dans les délais prescrits et conformément aux instructions communiquées par les États Membres 3.6 Traitement de 90 % des paiements du Siège au personnel international des missions dans les 30 jours ouvrables qui suivent la réception des justificatifs requis 3.7 Traitement de 90 % des paiements des factures aux fournisseurs et des demandes de remboursement des frais de voyage pour le personnel dans les 30 jours ouvrables qui suivent la réception des justificatifs requis
<i>Produits</i> <i>Trésorerie</i> • Rapports sur les placements et la gestion de la trésorerie des missions de maintien de la paix (250 rapports quotidiens, 12 rapports mensuels et 2 rapports semestriels) • 2 700 virements électroniques, 500 achats de devises et 2 100 dénouements d'opérations de placement réalisés pour le compte des missions de maintien de la paix • Règlement de 50 000 paiements pour le compte des missions de maintien de la paix • Mise en service d'un système de gestion de la trésorerie destiné à faciliter le traitement des paiements transfrontières pour les missions de maintien de la paix, les pays qui fournissent des contingents et les États Membres • Disponibilité de liquidités en plusieurs devises pour répondre aux besoins de trésorerie des missions • Calcul quotidien de la situation de trésorerie de toutes les missions de maintien de la paix • Conseils aux missions de maintien de la paix en matière de gestion de la trésorerie et de politiques et procédures bancaires (Base de soutien logistique des Nations Unies, MINUSTAH, Mission au Soudan, ONUB et ONUCI) <i>Service des contributions</i> • Calcul de 100 mises en recouvrement de contributions ou crédits • 10 avis de mise en recouvrement de contributions ou avis de crédit adressés aux États Membres • Récapitulatif annuel exhaustif adressé aux États Membres ayant des arriérés de contributions	

- Reçus pour les contributions versées par les États Membres au titre des opérations de maintien de la paix (2 200)
- Notification, avant la fin de 2005, aux États Membres qui risquent de tomber sous le coup de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies en 2006

Division du financement des opérations de maintien de la paix

- Avis de paiement adressés aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées
- Émission régulière des autorisations de financement relatives aux missions et aux fonds d'affectation spéciale concernant le maintien de la paix
- Émission des autorisations relatives aux tableaux d'effectifs des missions
- Rapports financiers sur les fonds d'affectation spéciale concernant le maintien de la paix établis à l'intention des États Membres
- Actualisation des outils de budgétisation pour toutes les missions et formation *in situ* de 96 membres du personnel des missions
- Directives sur l'établissement et l'exécution du budget données aux missions sur place et à partir du Siège
- Formation de 25 membres du personnel de la MINUSTAH au processus budgétaire axé sur les résultats
- Formation de 215 membres du personnel de 7 missions de maintien de la paix à l'utilisation du mécanisme actualisé de contrôle des fonds

Division de la comptabilité

- Directives et conseils donnés aux opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le Règlement financier et les règles de gestion financière, les conventions comptables, les procédures, les pratiques et les assurances
- Approbation de quelque 15 000 décaissements en faveur d'États Membres, de membres du personnel et de fournisseurs
- Négociation de huit contrats-cadres d'assurance responsabilité civile, notamment pour les opérations aériennes et la police mondiale d'assurance automobile
- Négociation de contrats d'assurance maladie et d'assurance-vie pour quelque 12 000 membres du personnel des opérations de maintien de la paix
- Traitement de toutes les demandes d'indemnisation présentées aux compagnies d'assurance et au Comité consultatif pour les questions d'indemnité
- Amélioration du traitement des opérations comptables et des dossiers d'assurance – grâce, notamment, à l'automatisation du traitement des demandes de remboursement de frais de voyage et de la comptabilisation des contributions versées – ainsi que des procédures d'établissement des rapports relatifs aux polices d'assurance et aux demandes d'indemnisation

Facteurs externes : Les taux d'intérêt et le rendement des placements seront fonction de la conjoncture économique (*Trésorerie*)

Les États Membres s'acquitteront rapidement de leurs quotes-parts (*Division du financement des opérations de maintien de la paix*)

Les États Membres s'acquitteront rapidement de leurs quotes-parts et les compagnies d'assurance continueront de proposer des polices couvrant convenablement les opérations de maintien de la paix (*Division de la comptabilité*)

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	2004/05	2005/06	Variation	Postes de nouveau justifiés
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	1	—	—
D-1	1	1	—	—
P-5	4	4	—	—
P-4	18	18	—	—
P-3	12	16	4	—
P-2/P-1	1	1	—	—
Total partiel	37	41	4	—
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	3	3	—	—
Autres classes	29	32	3	—
Total partiel	32	35	3	—
Total	69	76	7	—

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) (1)	Montants répartis (2004/05) (2)	Prévisions de dépenses (2005/06) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	7 618,7	8 831,3	9 705,8	874,5	9,9
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	599,9	419,2	409,0	(10,2)	(2,4)
Consultants	—	90,0	64,4	(25,6)	(28,4)
Voyages	413,3	214,4	201,0	(13,4)	(6,2)
Fournitures, services et matériel divers	75,8	161,5	167,5	6,0	3,7
Total partiel (catégorie II)	1 089,0	885,1	841,9	(43,2)	(4,9)
Total	8 707,7	9 716,4	10 547,7	831,3	8,6

d) Justification des nouveaux postes

Division du financement des opérations de maintien de la paix

Fonctionnaire du budget/des finances (2 P-3)

291. Le nombre de missions de maintien de la paix actives, en dehors de l'ONUST et de l'UNMOGIP, qui sont financées au moyen du budget ordinaire, est passé de 11 en 2003/04 à 14 au cours de la période 2004/05, trois nouvelles missions pluridimensionnelles ayant été créées par le Conseil de sécurité au cours du premier trimestre de 2004 (UNOCI, MINUSTAH et ONUB), tandis que la MONUC a été élargie et qu'une opération a été mise en place au Soudan. De ce fait, le budget du maintien de la paix passera à quelque 5 milliards de dollars par an.

292. L'expérience a montré que les grandes missions complexes exigent deux fonctionnaires du budget afin de pouvoir respecter les délais prescrits pour l'établissement et la présentation des rapports budgétaires. Des missions telles que la MONUC et la nouvelle mission au Soudan ont besoin de deux fonctionnaires afin d'établir les prévisions budgétaires dans les délais voulus et pour assurer le soutien financier, notamment le suivi de l'exécution du budget, l'administration des fonds d'affectation spéciale et la fourniture de conseils au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et des missions. Jusqu'à récemment, les fonctionnaires du budget et des finances ont pu gérer deux missions actives et une mission liquidée en sus d'autres tâches de caractère plus général. En raison de leur complexité et de l'évolution de la situation de certaines grandes missions (et parfois dans les zones environnantes), elles n'observent pas le cycle normal d'établissement de rapports et il arrive que des budgets révisés supplémentaires doivent être établis au cours d'un exercice donné comme suite à la décision du Conseil de sécurité d'étendre le mandat d'une mission donnée. Au cours d'un cycle de 12 mois, l'établissement de rapports représente une tâche continue assortie de délais serrés. Les rapports sur l'exécution des budgets et les rapports budgétaires doivent être établis successivement étant donné que les données sur l'exécution sont indispensables à l'analyse des prévisions budgétaires.

293. Il a donc été procédé à un examen interne du volume de travail de la Division, qui a permis d'établir que 193 mois de travail au total étaient nécessaires au titre des 14 missions (à l'exclusion de l'ONUST et de l'UNMOGIP), du compte d'appui et de la Base de soutien logistique, ainsi que de l'éventuelle mission de maintien de la paix au Soudan. Or la capacité actuelle de la Division permet un total de 168 mois de travail de postes P-3 et P-4, ce qui laisse un déficit de 25 mois. Afin de renforcer les capacités de la Division au cours de l'exercice 2004/05, les crédits approuvés au titre de l'assistance temporaire autre que pour les réunions ont été utilisés pour recruter un fonctionnaire du budget et des finances chargé à titre temporaire de l'ONUB.

294. Dans ce contexte, deux postes supplémentaires de fonctionnaire du budget/des finances (P-3) devraient venir renforcer la Division. Un poste sera nécessaire pour assurer le soutien de l'ONUB et un autre pour renforcer le soutien à la MONUC. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la MONUC et de l'incertitude qui y est liée, il est indispensable que l'appui à cette mission soit porté de un à deux postes afin de faire face à l'augmentation sensible du soutien financier nécessaire à l'opération et de faciliter l'établissement des rapports financiers dans les délais requis.

295. La Division risque actuellement d'accuser des retards dans l'examen et l'établissement des rapports concernant les missions au titre des cycles financiers ordinaires pour pouvoir respecter les délais statutaires concernant toutes les missions. Les postes supplémentaires lui permettront de réaménager les attributions afin de pouvoir tenir les délais de présentation des rapports à l'Assemblée générale et faire face à la charge de travail que représente le soutien aux missions.

Division de la comptabilité

Section des comptes des opérations de maintien de la paix

Fonctionnaire des finances (2 P-3) et aide-comptable [1GS (autres classes)]

296. La Section des comptes des opérations de maintien de la paix de la Division de la comptabilité est chargée de toutes les opérations financières, notamment la publication des états financiers actuels, au titre de toutes les opérations de maintien de la paix en cours et liquidées. En outre, la Section contrôle les comptes hors Siège, consulte les missions au sujet de problèmes comptables, offre une orientation générale, réalise des études et rapprochements critiques et aide à résoudre les déficiences et à régler les problèmes d'audit. Le volume de travail de la Section a augmenté considérablement du fait de la création de trois nouvelles missions au cours du premier trimestre de 2004, de l'élargissement de la MONUC, du lancement de la phase initiale de l'opération au Soudan et de l'introduction des stocks stratégiques pour déploiement rapide à la Base de soutien logistique des Nations Unies. De surcroît, l'expérience récente montre que plusieurs grandes missions ont gagné en complexité et sont devenues davantage pluridimensionnelles, ce qui exige un niveau d'appui plus élevé du Siège afin que toutes les opérations financières soient conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU.

297. Le nombre effectif d'opérations a augmenté de 12 % entre 2002 et 2004, passant de 266 602 à 297 934. Il est prévu que le volume de travail augmentera encore, de quelque 19 %, au cours de l'exercice 2005/06, quand les opérations de l'exercice complet seront incorporées et le développement rapide des opérations de maintien de la paix fera sentir tous ces effets. Ainsi, on s'attend à une augmentation globale de 31 % entre 2002 et 2006. Au cours de cette période, il est prévu que les dépenses budgétisées augmenteront de plus de 50 %. L'augmentation des dépenses se répercute sur tous les éléments de la Division de la comptabilité, du fait de la forte augmentation attendue du nombre d'opérations à comptabiliser.

298. L'augmentation de la charge de travail a eu de profondes répercussions sur la Section et a poussé ses ressources à la limite. En conséquence, il est demandé d'en étoffer l'effectif par deux postes de fonctionnaire des finances (P-3) et un poste d'aide-comptable (agent des services généraux – autres classes) afin qu'elle puisse faire face à l'augmentation exceptionnelle du volume de travail et assure comme il convient le contrôle, le suivi et la réalisation des objectifs énoncés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Section des états de paie

Aide-comptable [GS (autres classes)]

299. La brusque augmentation des opérations de maintien de la paix est allée de pair avec une augmentation des effectifs inscrits sur les états de paie, qui est venue s'ajouter à une charge de travail déjà alourdie par l'accroissement de la fréquence

des nominations et des départs. Le personnel des opérations de maintien de la paix inscrit sur les états de paie a augmenté de 21,5 % entre juin 2003 et novembre 2004, date à laquelle le nombre effectif d'agents inscrits sur les états de paie était de 4 098. Le taux d'augmentation actuel est de l'ordre d'une centaine de nouveaux agents par mois. À ce rythme, 5 298 personnes seront inscrites sur les états de paie en juillet 2005. Étant donné qu'une personne peut traiter 500 dossiers par mois et que l'effectif est actuellement de huit personnes, il manque le personnel nécessaire pour traiter les 1 298 agents supplémentaires. En conséquence, il est demandé un poste supplémentaire d'aide-comptable [GS (autres classes)] pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.

Service des assurances et des décaissements

Aide-comptable [GS (autres classes)]

300. L'augmentation des effectifs globaux des missions de maintien de la paix a eu pour effet d'accroître considérablement le volume de travail lié aux demandes et prestations d'assurance maladie. Entre 2002 et 2004, les demandes d'assurance annuelles spécifiquement liées au personnel des opérations de maintien de la paix ont augmenté de 77 %, passant de 1 835 opérations à 3 254. La composante maintien de la paix des opérations d'assurance est passée de 23 % en 2002 à 31 % en 2004, les activités de janvier 2005 portant l'augmentation à 35 %.

301. Sur la base de l'expérience passée, un agent de la section des assurances peut traiter en moyenne les dossiers de 1 000 membres du personnel. Compte tenu du nombre d'agents de maintien de la paix qui optent pour l'assurance, cinq fonctionnaires financés par le compte d'appui devront couvrir les services d'assurance liés au maintien de la paix. Des fonds d'autres sources servent à financer les services d'assurance liés aux activités de maintien de la paix, mais cette situation ne saurait se prolonger, étant donné que ces fonctionnaires doivent s'occuper des populations pour lesquelles les crédits ont été prévus. Si les effectifs ne sont pas étoffés au moyen du compte d'appui, la section des assurances aura toutes les peines du monde à traiter les dossiers d'assurance du nombre de plus en plus élevé d'agents de maintien de la paix.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	9 705,8	874,5	9,9 %

302. Le montant de 9 705 800 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel au titre de 69 postes maintenus et de 7 nouveaux postes. L'augmentation de 874 500 dollars est imputable aux 7 nouveaux postes et à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire autre que pour les réunions)	409,0	(10,2)	(2,4 %)

303. Un montant de 409 000 dollars concerne le personnel temporaire (autre que pour les réunions) requis par la Division de la comptabilité et la trésorerie.

Division de la comptabilité

304. La Division de la comptabilité a besoin d'un montant de 300 000 dollars au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) pour éviter tout arriéré dans le règlement des remboursements aux États Membres et les décaissements au personnel, aux fournisseurs ainsi que dans les services fournis aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation du nombre de missions s'est traduite entre juin 2002 et juin 2004, par une augmentation de 12 % du nombre des opérations effectuées par la Section des comptes des opérations de maintien de la paix, de 15 % du nombre de fonctionnaires inscrits sur les états de paie, et de 70 % des activités annuelles au titre des assurances concernant le personnel des opérations de maintien de la paix. Le volume de travail devrait encore augmenter en 2005/06 lorsque l'augmentation brutale des opérations de maintien de la paix fera ressentir tous ses effets. Les nouveaux postes demandés devraient permettre de faire face à une partie du volume de travail supplémentaire, mais l'accroissement permanent du volume de travail nécessite davantage de personnel temporaire (en valeur constante) pour que le volume de travail soit exécuté dans les délais et afin de réaliser les objectifs définis dans le cadre de budgétisation. Ce personnel temporaire permet de faire face aux périodes de pointe et de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée et en congé de maternité.

Trésorerie

305. Le montant de 109 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Trésorerie concerne 12 mois de travail [GS (autres classes)] pour faire face au supplément de travail considérable lié aux opérations en devises et au montant des fonds placés. Cette assistance doit également permettre de remplacer pendant quatre mois une fonctionnaire de la même classe en congé de maternité.

306. La Trésorerie est responsable de tous les placements, arrangements bancaires et versements effectués par le Siège pour le compte des missions de maintien de la paix. Ces versements concernent les traitements du personnel au Siège et dans les missions ainsi que les versements aux États Membres et fournisseurs. Les décaissements sont effectués dans plusieurs monnaies, si bien que plus de 80 % du montant total des opérations en devises concernent les versements au titre du maintien de la paix. La section des placements est chargée de tous les placements et des opérations en devises.

307. Le volume de travail de la section a considérablement augmenté du fait de l'expansion des opérations de maintien de la paix, surtout pour ce qui est du volume et du nombre d'opérations en devises. L'augmentation en nombre et en ampleur des missions de maintien de la paix qui a eu lieu en 2004 s'est traduite par une augmentation de 40 % du montant total des opérations en devises, qui est passé de 331 679 667 dollars en 2003 à 462 272 868 dollars en 2004. De plus, le montant des fonds placés pour le compte des opérations de maintien de la paix s'est accru de 22 %, passant de 1 248 376 372 dollars en 2003 à 1 525 968 662 dollars en 2004, une autre augmentation étant prévue pour 2005/06. Le nombre d'achats de devises est passé de 280 à 500 et le nombre de virements électroniques, de 1 400 à 2 700, soit une augmentation de près de 100 % du volume de travail par rapport à l'exercice financier précédent. Actuellement, il n'y a qu'un assistant aux placements [GS (autres classes)] dont le poste est financé par le compte d'appui. Un poste

supplémentaire est nécessaire pour faire face à l'augmentation considérable de la charge de travail liée directement aux opérations de maintien de la paix.

308. La diminution des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2005/06 s'explique par une réduction des crédits demandés pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix, étant donné que des postes ont été demandés pour renforcer la capacité de la Division.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Consultants	64,4	(25,6) (28,4 %)

309. Les services de consultants dont la Trésorerie a besoin, représentant un montant total de 64 400 dollars, sont décrits ci-après.

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Mise en place et perfectionnement d'un système de gestion de la trésorerie (opérations bancaires et technologies de l'information)	9	64 400	Mise en place d'un système de gestion de la trésorerie afin de faciliter les décaissements transfrontières pour les mission de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents et les États Membres
Total		64 40	

310. Le montant de 64 400 dollars couvrira l'achèvement et le perfectionnement du système de gestion de la trésorerie SWIFT, qui doit permettre d'automatiser le rapprochement des opérations de trésorerie et de placement et le regroupement de tous les comptes bancaires des Nations Unies en un nombre plus réduit de comptes. L'automatisation améliore la précision de l'information au sujet de la disponibilité des fonds et permet d'assouplir les ajustements comptables tels que les charges de capital et les commissions de service. Le regroupement des comptes bancaires permettra d'en simplifier la gestion et réduira les frais généraux bancaires liés aux opérations de maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	201,0	(13,4) (6,2 %)

311. Le montant de 201 000 dollars est demandé pour financer les voyages indiqués ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
<i>Activités autres que la formation</i>		
Visites aux missions (Division du financement des opérations de maintien de la paix)	40 000	Directives sur l'établissement et l'exécution du budget données aux missions sur place et à partir du Siège
Encadrement et orientation des missions concernant des questions de comptabilité (Division de la comptabilité)	38 000	Encadrement et orientation des opérations de maintien de la paix concernant les Règlement financier et règles de gestion financière, politiques, procédures et pratiques comptables et questions d'assurance
Conseils en matière de gestion de la trésorerie et de politiques bancaires (Trésorerie)	36 000	Conseils aux opérations de maintien de la paix en matière de gestion de la trésorerie et de politiques et procédures bancaires (Mission au Soudan, ONUCI, ONUB, Base de soutien logistique et MINUSTAH)
Participation à une conférence internationale sur la banque (Trésorerie)	16 000	Existence de liquidités en plusieurs monnaies pour faire face aux besoins de trésorerie des missions de maintien de la paix
<i>Formation</i>		
Formation au système de contrôle de l'utilisation des fonds (Division du financement des opérations de maintien de la paix)	42 000	Formation de 215 membres du personnel de sept missions de maintien de la paix à l'application du système amélioré de contrôle de l'utilisation des fonds
Formation à la budgétisation axée sur les résultats (Division du financement des opérations de maintien de la paix)	4 000	Formation de 25 membres du personnel de la MINUSTAH à la budgétisation axée sur les résultats
Atelier de formation financière (Division de la comptabilité)	10 000	Orientation et conseils aux opérations de maintien de la paix sur les Règlement financier et règles de gestion financière, politiques, procédures et pratiques comptables et questions d'assurance
Participation à une conférence sur la technologie de l'information (trésorerie)	15 000	Mise en place d'un système de gestion de la trésorerie afin de faciliter les règlements transfrontières pour les missions de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents et les États Membres
Total	210 000	

312. Le montant de 40 000 dollars doit permettre à un haut fonctionnaire et à un fonctionnaire du budget de la Division du financement des opérations de maintien de la paix d'effectuer des visites à l'ONUCI, à la MINUSTAH, à la MINUL, à la MONUG et à la MONUC. La Division prévoit de former 215 personnes supplémentaires à l'application du système de contrôle de l'utilisation des fonds (42 000 dollars) et d'organiser à l'intention du personnel de la MINUSTAH un atelier sur la budgétisation axée sur les résultats (4 000 dollars).

313. Le montant de 38 000 dollars est demandé au titre de la Division de la comptabilité pour effectuer trois visites aux missions afin d'offrir sur place une orientation au sujet des Règlements financier et règles de gestion financière et des politiques comptables et d'assurance. De plus, le montant de 10 000 dollars doit financer un atelier de formation pour mettre à niveau les compétences financières du personnel des missions et du Département des opérations de maintien de la paix.

314. Un fonctionnaire de la Trésorerie se rendra dans les trois missions nouvellement créées ainsi qu'à la Base de soutien logistique des Nations Unies et au Soudan pour évaluer et régler les besoins et procédures bancaires (36 000 dollars). Les procédures bancaires évoluant rapidement au niveau mondial, le Département doit se tenir au courant de tous les changements afin d'appliquer les nouvelles mesures d'économie aux missions pour ce qui est de la gestion de la trésorerie et assurer la convertibilité en plusieurs monnaies à l'échelle du système des Nations Unies. À cet effet, deux fonctionnaires participeront à une conférence internationale sur la banque (16 000 dollars). Un fonctionnaire doit être formé à la technologie de l'information servant à regrouper et gérer les comptes (conférence sur la technologie de l'information et la banque sur le système SWIFT, 15 000 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fourniture, services et matériel divers	167,5	6,0	3,7 %

315. Le montant total de 167 500 dollars est destiné à la Division du financement des opérations de maintien de la paix (10 200 dollars), à la Division de la comptabilité (26 000 dollars) et à la Trésorerie (131 300 dollars).

316. Dans le cas de la Division du financement des opérations de maintien de la paix, le montant demandé doit couvrir le matériel de formation de l'atelier sur la budgétisation axée sur les résultats à la MINUSTAH, le matériel de formation concernant le système de contrôle de l'utilisation des fonds (5 100 dollars) et le coût d'un cours de perfectionnement à l'extérieur de deux fonctionnaires de la Division (5 100 dollars) dans le domaine de la gestion budgétaire.

317. S'agissant de la Division de la comptabilité, les crédits serviront au recyclage de cinq fonctionnaires dans les domaines financiers (16 000 dollars) et de trois autres dans les domaines de la gestion (5 000 dollars) et de la technologie de l'information (5 000 dollars).

318. La Trésorerie a besoin de crédits pour couvrir les frais bancaires (96 000 dollars) et le coût d'un programme d'homologation et de formation des spécialistes des placements dans les domaines de l'éthique et de la réglementation, conformément aux directives du Certified Financial Analyst Institute (35 300 dollars).

3. Bureau de la gestion des ressources humaines

a) Cadre axé sur les résultats

Réalisation escomptée 3	Indicateurs de succès
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	<i>Division des services opérationnels</i> 3.1 Opinion favorable exprimée par les missions sur la qualité des services fournis par le Bureau de la gestion des ressources humaines 3.2 Opinion favorable exprimée par les missions au sujet de l'efficacité du système de contrôle des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines <i>Division de la valorisation des ressources humaines</i> 3.3 Réalisation d'une étude sur l'indemnité de subsistance (missions) selon un cycle de 12 à 18 mois 3.4 Les profils généraux d'emploi couvrent 80 % des postes de la catégorie du Service mobile, contre 40 % en 2004/05 <i>Division des services médicaux</i> 3.6 Toutes les demandes d'évacuation sanitaire et de classement médical pour un déploiement d'urgence présentées par les missions sont traitées le jour même 3.7 Augmentation, de 2 400 en 2004/05 à 3 000, du nombre d'exams médicaux préalables et postérieurs aux missions, y compris concernant la santé mentale
<i>Produits</i> <i>Division des services opérationnels</i> • Examen des demandes de classement des postes financés par le compte d'appui au Siège • Publication d'avis de vacance de poste pour les postes financés sur le compte d'appui au Siège • Présélection des candidats pour pourvoir les postes vacants au Département des opérations de maintien de la paix • Recrutement et prolongation du contrat du personnel civil, militaire et de la police civile occupant des postes financés par le compte d'appui au Siège • Qualification des chefs de l'administration et des administrateurs en chef du personnel civil des missions	

- Orientation des opérations de maintien de la paix concernant la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines, y compris des visites à sept missions
- Mise au point et exécution de plans d'action concernant les ressources humaines dans les missions en place
- Services de conseil au Département des opérations de maintien de la paix concernant la gestion des ressources humaines dans les missions, y compris les stratégies de dotation en effectifs sur le terrain et l'application des textes réglementaires

Division de la valorisation des ressources humaines

- Traitement de demandes de révision de décisions administratives, d'affaires disciplinaires et de recours concernant le personnel civil des missions (45 à 50 affaires présentées officiellement et conseils en continu)
- Avis juridiques et recommandations concernant 25 affaires disciplinaires d'exploitation et de sévices sexuels (qui ne sont pas déléguées au Département) à toutes les étapes de la procédure et encadrement en vue de prévenir ces incidents dans le cas du personnel civil, notamment pour ce qui est des politiques adaptées à chaque mission
- Conseils et analyse des enseignements tirés de l'expérience en matière d'administration de la justice, à l'intention des missions
- Orientation et soutien pour le Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine de la gestion des ressources humaines des missions, y compris l'application des textes réglementaires
- Examen et actualisation des principes régissant les indemnités pour tous les membres du personnel civil des missions
- Révision des taux de l'indemnité de subsistance (missions) pour huit missions de maintien de la paix
- Réalisation d'enquêtes générales sur les conditions d'emploi pour cinq missions et publication de 80 barèmes des traitements des agents locaux pour toutes les missions
- Élaboration de profils généraux d'emploi pour la catégorie du Service mobile dans les missions de maintien de la paix
- Désignation et formation de conseillers du personnel dans chaque mission et de « correspondants » au Siège; conseils aux cadres et superviseurs avant le départ de leurs collaborateurs en mission et à leur retour
- Huit ateliers de préparation aux missions de maintien de la paix (entretien au départ et compte rendu de fin de mission)
- Intégration de l'éthique et de l'intégrité dans les programmes de formation, pour l'ensemble du Secrétariat, prévus pour les missions de maintien de la paix, concernant par exemple les techniques d'encadrement et la notation du personnel
- Individualisation des programmes de formation actuels couvrant l'ensemble du Secrétariat prévus pour les missions de maintien de la paix, comme par exemple les techniques d'encadrement, la planification du travail et le règlements des conflits

- Cinq sessions de formation de formateurs à la Base de soutien logistique des Nations Unies aux fins de qualification et de renforcement des capacités concernant la formation dans les missions dans des domaines clefs : notation du comportement professionnel, sélection fondée sur les compétences et techniques d'entretien, techniques d'encadrement et planification du travail

Division des services médicaux

- Formulation et actualisation des directives sanitaires relatives à la protection contre les menaces biologiques et autres risques environnementaux pour la santé de l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix, et maintien de la capacité de faire face à ces éventualités
- Évaluation des services médicaux sur les sites de cinq missions (ONUB, MINUSTAH, Mission au Soudan, MINUSIL et MONUG)
- Évaluation de cinq centres régionaux d'évacuation sanitaire liés à des missions de maintien de la paix (Bangkok, Johannesburg, Le Caire, Dubaï et Saint-Domingue)
- Adaptation à chacune des 14 missions des directives et procédures sanitaires pour tous les médecins des organismes des Nations Unies et des pays qui fournissent des contingents
- Conseils techniques médicaux à toutes les missions de maintien de la paix concernant le fonctionnement de services médicaux civils
- Mise à jour du fichier de 300 médecins prêts à partir en mission
- Examens médicaux de 600 candidats à une affectation à une mission
- Préparation et consultations avant l'envoi en mission (1 500)
- Évaluation psychologique et gestion de la santé mentale (diagnostic, thérapie, aiguillage vers des structures extérieures et suivi) avant l'envoi en mission et au retour de mission (1 050)
- Vaccination de 1 300 fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et des missions
- Distribution de 1 600 trousseaux médicales à l'usage des missions
- Soins médicaux et consultations pour 2 515 fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et des membres du personnel des missions en visite
- Analyse des résultats de 7 000 examens médicaux subis par des membres du personnel des missions, des candidats, des observateurs militaires et des membres de la police civile pour déterminer leur aptitude en vue du recrutement, de l'affectation à une mission ou d'un voyage
- Certification des congés de maladie de 6 000 membres du personnel des missions et fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix
- Service de conseils à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur 50 cas de pension d'invalidité à verser au personnel des missions et du Département des opérations de maintien de la paix
- Service de conseils au Département et aux missions pour 500 évacuations et rapatriements sanitaires d'agents civils, d'observateurs militaires, de membres de la police civile et de membres des contingents

- Service de conseils sur les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité concernant 150 membres du personnel civil, observateurs militaires, membres de la police civile et membres des contingents
- Introduction des données des examens médicaux du personnel des missions dans le logiciel EarthMed (dossiers médicaux électroniques de l'ONU)
- Soutien technique concernant EarthMed au personnel des missions de maintien de la paix

Facteurs externes : Les institutions nationales devront soutenir les efforts déployés pour améliorer les conditions sanitaires locales et les services de santé dans les pays où des missions de maintien de la paix sont déployées (Division des services médicaux).

Il ne devrait pas y avoir d'escalade des hostilités dans les pays où des missions de maintien de la paix sont déployées ni de retour d'épidémies ou d'apparition de nouveaux risques sanitaires (Division des services médicaux).

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	2	2	–	–
P-4	8	9	1	–
P-3	2	2	–	–
Total partiel	12	13	1	–
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	–	–	–	–
Autres classes	11	11	–	–
Total partiel	11	11	–	–
Total	23	24	1	–

c) Ressources financières nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2003/04)</i>	<i>Montants alloués (2004/05)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2005/06)</i>	<i>Variation</i>	
	(1)	(2)	(3)	<i>Montant</i> (4) = (3)-(2)	<i>Pourcentage</i> (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 273,2	2 786,6	3 179,3	392,7	14,1
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	333,2	240,6	272,1	31,5	13,1
Consultants	187,7	414,7	370,0	(44,7)	(10,8)
Voyages	149,8	225,7	225,6	(0,1)	(0,0)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04)	Montants alloués (2004/05)	Prévisions de dépenses (2005/06)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Services médicaux ^a	100,0	100,0	100,0	–	–
Fournitures, services et matériels divers	–	45,0	5,0	(40,0)	(88,9)
Total partiel (catégorie II)	770,7	1 026,0	972,7	(53,3)	(5,2)
Total	3 043,9	3 812,6	4 152,0	339,4	8,9

^a Pour les exercices 2003/04 et 2004/05, les ressources nécessaires au titre des services médicaux étaient comprises dans la catégorie fournitures, services et matériels divers.

d) Justification des nouveaux postes

Division des services médicaux

Médecin (P-4)

319. Un nouveau poste de médecin (P-4) est demandé pour l'équipe des services médicaux. Malgré le développement récent des opérations de maintien de la paix, la Division des services médicaux n'a été dotée que de deux postes de médecin financés sur le compte d'appui depuis 1992/93 pour fournir un appui médical au personnel du Département des opérations de maintien de la paix ainsi qu'à l'ensemble du personnel de 16 missions de maintien de la paix (dont l'ONUST et l'UNMOGIP), d'une nouvelle mission au Soudan et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, y compris les composantes civiles et militaires.

320. Au cours de l'exercice 2003/04, la Division des services médicaux a procédé à 585 examens médicaux préalables à des voyages en mission ou à un déploiement; étudié 6 150 examens médicaux de membres de mission, observateurs militaires et éléments de la police civile hors Siège; vacciné 1 265 personnes envoyées en mission ou affectées à une mission; distribué 1 600 trousseaux médicaux; certifié 6 000 congés de maladie; et assuré en permanence des services médicaux. Depuis l'exercice 2003/04, on a enregistré une augmentation de 50 % du nombre d'examens médicaux de fonctionnaires effectuant des voyages en mission ou affectés à des missions et de 22,5 % des certificats médicaux d'aptitude au recrutement de fonctionnaires, d'observateurs militaires et de membres de la police civile (ce nombre étant passé de 6 115 à 7 492).

321. En 2003/04, il y a eu 456 évacuations ou rapatriements sanitaires d'agents civils, d'observateurs militaires, de membres de la police civile et des contingents et 509 examens médicaux. Il est à noter que seule la Division des services médicaux peut autoriser les évacuations sanitaires. Étant donné l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix dans des zones qui posent de sérieux problèmes en matière médicale, le nombre d'évacuations sanitaires devrait augmenter encore au cours de l'exercice 2005/06. Le nombre de services médicaux fournis aux nouveaux membres du personnel – examens médicaux et certificats médicaux d'aptitude – devrait augmenter à mesure que les missions sont dotées de tous leurs effectifs.

322. Depuis 1999, un médecin est employé à plein temps au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il doit être mis fin à cet arrangement, car le volume de travail suscité par les missions de maintien de la paix continue de s'accroître et la Division doit être dotée d'effectifs suffisants pour faire face à l'augmentation de la demande de services médicaux.

323. Étant donné que les missions continuent de s'accroître en nombre et en complexité et qu'elles restent situées dans des théâtres d'opérations donnant lieu à de graves problèmes d'ordre médical, la Division a besoin des services d'un médecin supplémentaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail et gérer comme il convient les urgences médicales.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	3 179,3	392,7	14,1 %

324. Le montant de 3 179 300 dollars doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour les postes existants et un nouveau poste. La variation tient essentiellement au nouveau poste et à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	272,1	31,5	13,1 %

325. Un montant de 272 100 dollars est demandé à ce titre. La variation s'explique par l'augmentation générale de l'assistance temporaire requise.

Division des services médicaux

326. Le montant de 124 700 dollars demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) doit financer un poste d'infirmière pour une durée de six mois pour faire face à la période de pointe créée par la mise en place récente de trois missions et la prochaine mission au Soudan, ainsi que les services d'un opérateur radiographique pendant deux mois aux fins des congés de maladie et des congés annuels.

327. Il est également prévu 10 mois de soutien administratif pour empêcher l'accumulation d'un arriéré et traiter les certificats médicaux d'aptitude et la certification des congés de maladie. Grâce au personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté au cours de l'exercice 2003/04, le Service médical a pu éponger la plus grande partie de l'arriéré. Toutefois, il n'est pas prévu d'assistance temporaire à ce titre pour l'exercice en cours, si bien que les certificats médicaux d'aptitude et la certification des congés de maladie à traiter n'ont cessé de s'accumuler, ce qui a créé un arriéré que le Service médical n'a pas pu éponger, faute d'effectifs supplémentaires. Tout le personnel a été réaffecté au déploiement rapide des nouvelles missions et aux phases ultérieures de déploiement des contingents et du personnel civil.

Division de la valorisation des ressources humaines

328. Un montant de 95 800 dollars est demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de recruter pour une période de 10 mois un juriste de la classe P-4 au Groupe du droit administratif de la Division de la valorisation des ressources humaines pour pouvoir traiter sans retard les cas d'exploitation et de sévices sexuels soumis par les missions de maintien de la paix. À la fin de février 2005, le Groupe du droit administratif avait été saisi de 7 affaires et au moins 30 affaires supplémentaires étaient attendues au cours des semaines suivantes. Les diverses missions de maintien de la paix vont sans doute saisir le Groupe d'autres cas comme suite aux enquêtes en cours.

329. Grâce à ces moyens supplémentaires, toutes les affaires, selon leur complexité factuelle et juridique, devraient pouvoir être examinées sans retard et faire l'objet d'une procédure disciplinaire dans les délais requis. De surcroît, le juriste aidera le Département des opérations de maintien de la paix à élaborer une stratégie de prévention de ces incidents dans le cas du personnel civil et à mettre en place des politiques et mécanismes de surveillance adaptés, à chaque mission.

330. Les ressources actuelles du Bureau de la gestion des ressources humaines ne permettent pas de faire face à cette surcharge de travail imprévue. Le caractère sensible de ces affaires et la nécessité de les examiner à titre prioritaire et de les régler sans retard commandent que le Bureau soit doté de ressources supplémentaires.

Division des services opérationnels

331. Un montant de 51 600 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est demandé pour financer quatre mois de services d'un administrateur pour parachever la conception et l'élaboration de la méthode d'auto-évaluation dans le domaine de la gestion des ressources humaines du Service de gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et dans les missions de maintien de la paix. Le suivi est un élément essentiel du cadre global de délégation de pouvoir aux missions en matière de gestion des ressources humaines. Il s'agit de veiller à ce que les pouvoirs délégués soient exercés dans le respect des règles et règlements de l'Organisation et ce contrôle constitue l'un des outils de supervision du Bureau de la gestion des ressources humaines. C'est pourquoi ces outils doivent être mis en place d'urgence et sont indispensables au lancement de l'auto-évaluation des missions. Les moyens de la Division étant limités, du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est requis pour faciliter cette étape importante de l'opération.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Consultants	370,0	(44,7) (10,8%)

332. Les ressources demandées au titre des consultants sont exposées ci-après :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
<i>Activités autres que la formation</i>			
Établissement du cadre d'un programme de prévention du harcèlement et de la discrimination (Division de la valorisation des ressources humaines)	6	50 000	Orientation et soutien au Département des opérations de maintien de la paix concernant la gestion des ressources humaines des missions de maintien de la paix, notamment l'application des règles et règlements
Questions relatives à l'administration de la justice (Division de la valorisation des ressources humaines)	2,5	20 000	Service de conseils et analyse des enseignements tirés de l'expérience en matière d'administration de la justice pour toutes les missions de maintien de la paix
<i>Formation</i>			
Pédagogie et animation (Division de la valorisation des ressources humaines)	—	300 000	Intégration de l'éthique et de l'intégrité dans les programmes de formation à l'échelle du Secrétariat Adaptation aux besoins particuliers des missions des programmes de formation à l'échelle du Secrétariat Cinq sessions de formation de formateurs dans les missions
Total		370 000	

333. La Division de la valorisation des ressources humaines a besoin d'un montant de 50 000 dollars pour aider le Département des opérations de maintien de la paix à renforcer ses capacités de règlement des questions de conduite du personnel dans les missions. Des consultants feront bénéficier le personnel du Service des politiques en matière de ressources humaines de leurs compétences techniques et les conseilleront au sujet des politiques des ressources humaines du Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de la politique de l'Organisation en matière de harcèlement et de discrimination et notamment des dispositions régissant les enquêtes en cas d'accusation. Les consultants fourniront également des conseils pour la mise au point de directives générales dans d'autres domaines des ressources humaines liés aux missions.

334. La Division de la valorisation des ressources humaines fera appel à un expert-conseil pour préparer la création et le lancement d'un programme de prévention et de sensibilisation dans le domaine du harcèlement et de la diversité (20 000 dollars) afin de renforcer et d'appliquer la nouvelle politique. Il est nécessaire actuellement de prévenir et de régler les cas de harcèlement et de discrimination dans les opérations de maintien de la paix.

335. Un montant de 300 000 dollars est demandé pour assurer la cohérence de la politique globale de l'Organisation en matière de formation et d'apprentissage,

notamment l'intégration des valeurs fondamentales et des compétences de base en matière d'encadrement (par exemple éthique et intégrité) dans tous les programmes d'apprentissage à l'échelle du Secrétariat, l'individualisation des programmes exécutés à l'échelle du Secrétariat pour faire face aux besoins particuliers des missions de maintien de la paix et la formation de formateurs afin de renforcer la capacité de formation des missions, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	225,0	(0,1) 0,0 %

336. Les ressources demandées pour financer les voyages sont exposées ci-après.

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant</i>	<i>Produits</i>
<i>Activités autres que la formation</i>		
Visites d'évaluation (Division des services médicaux)	30 000	Cinq évaluations sur place des services médicaux des missions (ONUB, MINUSTAH, mission au Soudan, MINUSIL, MONUG) Cinq évaluations de centres régionaux d'évacuation sanitaire reliés à des missions de maintien de la paix (Bangkok, Johannesburg, Le Caire, Dubaï et Saint-Domingue)
Étude sur l'indemnité de subsistance (missions) (Division de la valorisation des ressources humaines)	46 400	Examen du taux de l'indemnité de subsistance (missions) dans huit missions
Enquêtes générales sur les conditions d'emploi (Division de la valorisation des ressources humaines)	46 000	Réalisation d'enquêtes générales sur les conditions d'emploi dans cinq missions et publication d'un total de 80 barèmes des traitements du personnel local dans toutes les missions de maintien de la paix
<i>Formation</i>		
Voyages liés à la formation (Département de la valorisation des ressources humaines)	29 800	Intégration et incorporation de l'éthique et de l'intégrité dans les programmes de formation à l'échelle du Secrétariat Individualisation des programmes de formation existants à l'échelle du Secrétariat afin de les adapter aux besoins des missions Cinq sessions de formation de formateurs afin de renforcer la capacité de formation des missions

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant</i>	<i>Produits</i>
Mise en place de moyens d'auto-évaluation et de suivi de l'exécution (Division de la valorisation des ressources humaines)	73 400	Orientation du Département des opérations de maintien de la paix concernant la gestion des ressources humaines dans les missions et notamment les stratégies de dotation en effectifs des missions hors Siège et l'application des règles et règlements
Total	225 600	

337. La Division des services médicaux demande un montant de 30 000 dollars pour réaliser sur place cinq évaluations d'installations médicales de mission et cinq évaluations de centre régionaux d'évacuation sanitaire.

338. Le Département de la valorisation des ressources humaines demande un montant de 122 200 dollars pour étudier l'indemnité de subsistance (missions) dans huit missions, procéder à des enquêtes et études sur les traitements dans cinq missions et offrir une orientation et des conseils aux missions concernant la politique générale de l'Organisation en matière d'apprentissage et de formation.

339. La Division des services opérationnels demande un montant de 73 400 dollars pour mettre en place des moyens d'auto-évaluation des ressources humaines dans quatre missions, afin de leur permettre de mieux maîtriser leurs procédures de recrutement. Ce projet est conforme au renforcement général de la délégation de pouvoir aux missions.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Services médicaux	100,0	–	–

340. Le montant de 100 000 dollars (inchangé) est demandé par la Division des services médicaux au titre des vaccins.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	5,0	(40,0)	88,9 %

341. Le montant de 5 000 dollars doit permettre l'acquisition d'une caméra vidéo qui servira aux sessions de formation de formateurs. La variation s'explique par la diminution des besoins en matériel de formation de la Division de la valorisation des ressources humaines.

4. Bureau des services centraux d'appui

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	<i>Section des archives et des dossiers</i> 1.1 Accroissement du nombre de missions pour lesquelles des archives sont conservées au Siège et auxquelles les services de l'Organisation, les États Membres et le public ont accès, passant de 70 % des missions de maintien de la paix liquidées en 2004/05 à 100 %
<i>Produits</i> <i>Section des archives et des dossiers</i> - Recensement des dossiers d'archives à la mission au Soudan et à la FINUL en vue de leur transfert immédiat ou futur au Siège - Communication de documents à l'Organisation et aux États Membres en réponse à des demandes d'accès aux archives relatives au maintien de la paix (1 200 demandes)	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	<i>Section des archives et des dossiers</i> 3.1 40 % des missions de maintien de la paix appliquent des politiques, des outils et des normes techniques types pour la gestion des dossiers contre 5 % en 2003/04 et 20 % en 2004/05 <i>Service de la gestion des installations</i> 3.2 Les enquêtes montrent des réactions positives des missions à l'égard du Bureau des services d'appui centraux <i>Division de l'informatique</i> 3.3 Disponibilité à 99 % de l'infrastructure informatique mise à la disposition des missions par la Division <i>Section des voyages et des transports</i> 3.4 Les enquêtes montrent une réaction positive des utilisateurs des services de voyage et de transport : 70 % des utilisateurs interrogés jugent les services bons contre 61 % en 2004/05

	<i>Service des achats</i> 3.5 Réduction de 10 % du nombre de demandes non traitées à la fin de l'exercice budgétaire, passant de 761 en 2003/04 à 823 en 2004/05 et à 740 en 2005/06 (l'augmentation enregistrée en 2004/05 est due à une hausse de 20 % des demandes à traiter par rapport à 2003/04)
<i>Produits</i> <i>Section des archives et des dossiers</i> • Exécution de programmes de gestion des dossiers axés sur les besoins à la mission au Soudan et à la FINUL • Élaboration de deux nouveaux outils de gestion des dossiers et de directives pour toutes les missions de maintien de la paix : directive sur les délais de conservation des dossiers imprimés et numériques et système de classement par matière <i>Service de la gestion des installations</i> • Vérification et manutention du courrier à l'arrivée et au départ, des plis envoyés par valise diplomatique et du courrier interne du Département des opérations de maintien de la paix <i>Division de l'informatique</i> • Appui à 46 liaisons par satellite et à 500 canaux spécialisés connexes (voix et télécopie) pour garder la liaison 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec 11 lieux différents • Appui technique pour le raccordement à l'intranet et au Système intégré de gestion (SIG) pour toutes les missions de maintien de la paix • Configuration et exécution de projets pilotes pour le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus • Formation du personnel de liaison du Département des opérations de maintien de la paix à l'utilisation des normes en matière de technologies de l'information et de la communication et à la gestion des biens informatiques grâce à des ateliers, et fourniture du logiciel correspondant • Appui pour le SIG, CITRIX et d'autres applications à l'intention des missions de maintien de la paix • Appui et entretien des serveurs Galaxy • Appui et entretien des centres de données et de l'infrastructure informatique du Département des opérations de maintien de la paix <i>Section des voyages et des transports</i> • Négociation de tarifs spéciaux auprès de compagnies aériennes pour les déplacements des fonctionnaires du maintien de la paix (20 fonctionnaires ou moins) • Inspection de 6 700 autorisations de voyage • Calcul des droits pour 3 000 demandes d'allocation d'une somme forfaitaire pour les voyages au titre du congé dans les foyers du personnel des missions • Délivrance de 6 800 documents de voyage des Nations Unies et visas	

- Formalités pour 3 600 expéditions (arrangements, facturation et assurances)
- Réception et livraison de fournitures, de biens et de colis à des bureaux du Département des opérations de maintien de la paix au Siège (9 500)
- Livraison de fournitures de bureau liées à 600 demandes adressées au Département des opérations de maintien de la paix

Service des achats

- Attribution de 680 marchés, y compris les marchés existants dont les conditions ont été revues, et émission de 2 000 bons de commande aux fins du maintien de la paix
- Réalisation d'évaluations de la gestion des achats dans 10 missions
- Formation de 150 personnes dans le domaine des achats et de la passation des marchés
- Formation à la gestion de 80 % des responsables des achats en poste
- Prestation de conseils techniques concernant les questions relatives aux achats à toutes les missions
- Conception et mise en service du système de gestion des achats Mercury 2 au Siège

Facteurs externes : Les entreprises de messagerie tiendront les délais prévus (Service de gestion des installations).

Les conditions du marché permettront de continuer à négocier des tarifs préférentiels avec les compagnies aériennes et les sociétés de transport maritime (Service des voyages et des transports).

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05^a</i>	<i>2005/06</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	1	2	1	–
P-4	8	9	1	–
P-3	10	10	–	–
P-3/P-1	4	4	–	–
Total partiel	23	25	2	–
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	5	5	–	–
Autres classes	16	16	–	–
Services de sécurité	–	–	–	–
Total partiel	21	21	–	–
Total	44	46	2	–

^a Un poste P-3, un poste P-2 et 3 postes d'agent des services de sécurité précédemment approuvés au titre du Service de sécurité et de sûreté ont été transférés au nouveau Département de la sûreté et de la sécurité à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) ^a	Montant alloué (2004/05)	Dépenses prévues (2005/06)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	4 318,8	4 957,8	5 661,0	703,2	14,2
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	103,2	369,4	266,2	257,9
Consultants	–	62,0	1 433,4	1 371,4	2 211,9
Voyages	161,7	235,2	421,0	185,8	79,0
Fournitures, services et matériel divers	484,0	2,8	151,0	148,2	5 292,9
Total partiel (catégorie II)	645,7	403,2	2 374,8	1 971,6	489,0
Total	4 964,5	5 361,0	8 035,8	2 674,8	49,9

^a Non compris le montant relatif aux postes du Service de sécurité et de sûreté qui ont été transférés au Département de la sécurité et de la sûreté à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

d) Justification de nouveaux postes

Service des achats

Chef de la Section de la logistique et des transports (P-5)

342. La Section de la logistique et des transports est chargée des marchés relatifs aux transports aérien et maritime, au fret et aux véhicules. Elle assure régulièrement le traitement de plus de 50 % de la valeur d'achat de l'ensemble des commandes de tout le Service des achats, essentiellement en vue de satisfaire les besoins du Département des opérations de maintien de la paix en matière de transport.

343. La Section compte actuellement six administrateurs (1 P-4, 3 P-3 et 2 P-2) et un personnel d'appui de neuf membres, dont sept ont été affectés à des fonctions spécifiques liées aux achats en raison de l'accroissement notable des marchés relatifs au transport, qui ne cessent d'augmenter. Le Service des achats dispose actuellement de trois postes P-5 – un financé par le budget ordinaire, un par le compte d'appui et un par des fonds extrabudgétaires – dont les titulaires dirigent respectivement la Section des achats (Siège), la Section des achats (hors Siège) et la Section des services d'appui. Étant donné que pour fonctionner efficacement, chacune de ces sections doit relever de responsables de la classe P-5, le Service des achats a, à maintes reprises, revu son organisation interne au cours des dernières années et a envisagé et mis à l'essai divers organigrammes éventuels, notamment le transfert d'un poste P-5 de l'une des autres sections en vue de la supervision de la Section de la logistique et des transports. Cependant, l'efficacité de la gestion de la section qui ne disposait plus d'un administrateur de haut niveau s'en est lourdement ressentie.

344. Le Service a aussi essayé de fusionner deux des sections en une structure plus horizontale mais il en est résulté une charge de travail telle qu'un seul administrateur ne pouvait gérer, ce qui a considérablement réduit la supervision des

équipes pendant cette période. Compte tenu de ces expériences, la structure actuelle du Service, qui prévoit un poste d'administrateur principal à la classe P-5, peut permettre de satisfaire au mieux les besoins du Service et d'assurer les fonctions de gestion et de contrôle nécessaires.

345. Parallèlement à l'expansion récente des activités de maintien de la paix, la passation des marchés s'agissant des rations alimentaires, de l'approvisionnement en carburants et en électricité et du logement en appui aux infrastructures et en réponse aux besoins opérationnels de base des missions est également devenue plus complexe. Il a été demandé au Service des achats de renforcer et d'améliorer sa capacité de déploiement rapide en vue de répondre efficacement aux demandes des missions de maintien de la paix et de reconstituer ces stocks stratégiques pour déploiement rapide. La prestation, avec efficacité, de services d'achat pour le transport et l'appui logistique est un facteur déterminant du succès du processus de déploiement rapide.

346. L'augmentation notable du nombre de bons de commande et de demandes de fournitures au cours de l'année écoulée témoigne du surcroît de travail à la Section de la logistique et des transports. En 2003, la Section a traité au total 894 bons de commande et demandes de fournitures, chiffre qui est passé à 2 070 en 2004, soit une augmentation de 132 % en un exercice budgétaire.

347. À l'heure actuelle, le Service des achats dispose de nombreux accords à l'échelle du système pour du matériel majeur tel que les véhicules, les groupes électrogènes et les bâtiments préfabriqués, ce qui a permis de réduire les délais de livraison et d'effectuer davantage d'achats groupés plus économiques. En outre, le Service des achats a mis en place une liaison électronique entre le siège et le système de gestion des achats hors Siège, qui permet aux missions de placer directement des commandes au titre de contrats-cadres du Siège pour acquérir rapidement les produits nécessaires. Le Service contrôle l'utilisation des contrats-cadres et les dépenses y relatives de sorte à pouvoir fournir une assistance en temps voulu, le cas échéant.

348. Cela étant, la charge de travail devrait augmenter encore de 10 % pendant l'exercice 2005/06. En outre, la valeur totale des achats, estimée à 600 millions de dollars en 2003/04, devait passer à 900 millions de dollars en 2004/05 et à 1 milliard de dollars en 2005/06.

349. S'il est vrai que les contrats-cadres en place, notamment pour les achats de véhicules, permettront de réduire le nombre de bons de commande, il n'en demeure pas moins que du fait de la complexité de l'élaboration des contrats-cadres, y compris la nécessité de réaliser des études de marchés, de mettre à jour les spécifications techniques et de prévoir des services après vente, la mise au point d'un contrat-cadre occupe une proportion plus élevée du temps du fonctionnaire.

350. Pour gérer ce surcroît de travail, certaines procédures ont été rationalisées et les fonctionnaires ont réaménagé la manière dont ils opèrent pour plus d'efficacité. Pour tirer le meilleur parti de ces changements, la Section doit être dirigée et conduite par un chef doté de l'autorité et des responsabilités nécessaires pour asseoir la direction et la structure organisationnelle propres à permettre au personnel de travailler plus efficacement et de réduire ainsi les délais de livraison, d'atteindre davantage d'objectifs, de réduire les erreurs dans la passation des marchés et d'accélérer les appels d'offre.

351. Le chef est appelé à planifier, mettre au point et gérer les activités d'achat, à élaborer les exposés de position et les rapports à l'intention des organes intergouvernementaux, à accroître l'efficacité des méthodes de travail et des examens des procédures, à concevoir la formation et, surtout, à coordonner, gérer, conduire et diriger le personnel de la Section. Pour satisfaire les besoins essentiels dans le domaine des transports et de la logistique et fournir efficacement des services de qualité et souvent techniquement complexes, le chef de la Section de la logistique et des transports doit jouer un rôle de premier plan s'agissant de la productivité et de la rationalité des prestations de services et s'attacher à améliorer constamment les procédures d'achat, y compris l'élaboration des politiques en la matière. En conséquence, un poste de chef de la Section de la logistique et des transports est proposé à la classe P-5.

Section des archives et des dossiers

Spécialiste de la gestion de l'information (P-4)

352. On ne soulignera jamais assez l'importance que revêtent les dossiers pour l'obligation redditionnelle, l'élaboration des politiques et la prise de décisions en matière de gestion, la mise au point de pratiques optimales et la protection des intérêts de l'Organisation et des droits du personnel, des clients et des États Membres. Ils constituent également un fabuleux outil de recherche pour les États Membres lorsqu'ils peuvent être consultés sous forme d'archives.

353. Cependant, la capacité de l'Organisation et des États Membres à avoir un accès immédiat aux données documentaires et aux importants dossiers rendant compte des opérations de maintien de la paix pour en tirer des enseignements ou à toutes autres fins se trouve gravement limitée. En effet, nombreux sont les documents sous forme imprimée qui sont exposés aux facteurs environnementaux, aux incendies et à la décomposition naturelle qui se produit avec le temps.

354. Il est indispensable que l'Organisation dispose des moyens nécessaires pour conserver, classer et archiver un nombre aussi élevé que possible de documents historiques et opérationnels. À cette fin, la Section des archives et des dossiers œuvre avec la Division de l'informatique à télécharger des dossiers sous le programme au titre du progiciel de gestion des contenus, une base de données qui conserve, organise et répertorie les dossiers aux fins de recherche et de saisie.

355. Néanmoins, le transfert de dossiers complets, authentiques et fiables rendant compte des activités des missions au Siège a toujours été très limité. Depuis 1990, 33 missions de maintien de la paix ont été liquidées, dont huit n'ont pas transféré de dossiers sous la garde de la Section; les dossiers concernés sont ainsi conservés en divers lieux. En ce qui concerne les 25 autres, on estime que la Section a reçu moins de 50 % des dossiers qui auraient dû être transférés et conservés sous sa garde. En outre, à l'heure actuelle, 60 % des données d'archives des opérations de maintien de la paix ne sont pas entièrement cataloguées faute de ressources humaines supplémentaires. En 2005/06, les dossiers de la MONUC (585 cartons reçus en 2004) et de la MINUBH (3 485 cartons attendant d'être traités dans un entrepôt du New Jersey) devront être catalogués.

356. Il faut d'urgence un spécialiste de la gestion de l'information (classe P-4) pour accélérer la mise en place de pratiques judicieuses de gestion des dossiers sur le terrain en vue d'assurer deux fonctions essentielles : fournir des services

consultatifs et de liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix et toutes les missions pour les questions liées aux dossiers et assurer une gestion efficace des dossiers provenant des missions lorsque ceux-ci arrivent au Siège afin qu'ils puissent être rapidement consultables. Les compétences de gestion des dossiers sont particulièrement essentielles pendant le lancement et la liquidation des missions et nécessaires pour la tenue des dossiers, les archives, la sécurité de l'information et les visites effectuées dans les missions pour la gestion de l'information. Pour satisfaire les demandes croissantes d'accès aux archives des opérations de maintien de la paix formulées par les États Membres, l'administrateur des dossiers supervisera le traitement des dossiers numériques et sur papier des missions extérieures, y compris la sélection et le catalogage des archives, et aura à détruire les dossiers administratifs au moment opportun. À l'heure actuelle, 60 % des demandes de données documentaires émanant du public et des États Membres concernent le maintien de la paix, alors que la Section des dossiers et des archives ne dispose pas de ressources approuvées au titre du compte d'appui.

357. Le titulaire du poste sera chargé de fournir aux missions des services consultatifs sur place et à distance à toutes les étapes de la durée de la mission concernée, l'accent étant mis sur les phases de lancement et de liquidation. Il aura notamment à réaliser des évaluations des besoins, établir des procédures opérationnelles et des directives propres aux missions et dispenser une formation au personnel de deux missions par an. Au Siège, l'intéressé sera le point de contact pour toutes les questions liées aux dossiers émanant des missions et supervisera le traitement des dossiers des missions par un fonctionnaire de l'information de la classe P-2 (qui sera demandé au titre du personnel temporaire) et par un agent d'appui. Si la Division n'obtenait pas les ressources nécessaires pour ce poste, le traitement des documents serait beaucoup plus lent, ce qui pourrait accroître le nombre de documents qui ne peuvent être récupérés ni restaurés et réduire la quantité de données historiques auxquelles les États Membres et le public pourraient avoir accès.

e) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	5 661,0	703,2	14,2 %

358. Le montant prévu au titre des postes (5 661 000 dollars) doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour 44 postes existants et deux nouveaux postes.

359. La variation s'explique par les deux postes supplémentaires et par une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	369,4	266,2	257,9 %

360. Le montant prévu (369 400 dollars) concerne les ressources dont ont besoin le Service des achats et la Section des archives et des dossiers, qui sont présentées ci-après.

Service des achats

361. Le transitaire adjudicataire des Nations Unies a pris des dispositions pour l'expédition des biens achetés auprès des fournisseurs, qui devraient, selon les estimations, revenir à moins de 30 000 dollars par envoi. Aux termes de l'arrangement actuel, le transitaire sollicite des soumissions auprès des compagnies maritimes et fait des recommandations au Service des achats pour décision et approbation. Au total, 327 transactions ont pu être arrangées par l'intermédiaire du transitaire au cours de l'exercice budgétaire qui a pris fin le 30 juin 2004 et on estime que ce nombre passera à 400 au cours de l'exercice budgétaire prenant fin le 30 juin 2005.

362. Au cours de l'exercice 2003/04, les dépenses associées au fret à destination des missions arrangé par le transitaire des Nations Unies se sont élevées à 793 884 dollars alors que pour l'exercice 2004/05, le montant était de 647 364 dollars au 30 novembre 2004. À ce rythme, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2005/06 seront de 2 millions de dollars.

363. Le Service des achats a révisé les arrangements actuels d'expédition des marchandises comme l'a recommandé le BSCI dans son rapport de vérification des marchés de fret au Siège et, pour améliorer l'efficacité et l'utilité des opérations de fret, il propose que cette fonction soit accomplie par trois agents des services généraux. Les économies réalisées suite à cette initiative et aux améliorations apportées aux procédures seront exposées pendant le cycle budgétaire 2007/08.

Section des archives et des dossiers

364. Le montant de 120 200 dollars permettra de recruter une personne à titre temporaire à la classe P-2 pour recenser et archiver les dossiers délicats des opérations de maintien de la paix. Sous la supervision et la direction du spécialiste de la gestion de l'information proposé (P-4), l'intéressé entamera la tâche de longue haleine consistant à cataloguer et à archiver quelque 4 070 cartons de dossiers, dont certains sont très délicats et confidentiels. On prévoit une augmentation du nombre de cartons de dossiers à mesure que les missions en transféreront davantage au Siège pour archivage.

365. La variation de 266 200 dollars tient au coût du projet pilote en cours au Service des achats.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Postes	1 433,4	1 371,4 2 211,9 %

366. On trouvera dans le tableau ci-après une présentation détaillée des ressources demandées au titre des consultants.

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
<i>Activités autres que la formation</i>			
Archivage des dossiers au moyen des technologies de l'information et du progiciel de gestion des contenus (Section des archives et des dossiers)	12	149 000	Mise au point de deux nouveaux outils de gestion des dossiers et de directives pour toutes les missions de maintien de la paix; délai de conservation des documents et des dossiers numériques et système de classement par matière
Exécution du programme relatif aux technologies de l'information et au progiciel de gestion des contenus (Division de l'informatique)	36	401 600	Configuration et exécution de projets pilotes pour les programmes au titre du progiciel de gestion de la relation client et du progiciel de gestion des contenus
Exécution du programme relatif aux technologies de l'information et au progiciel de gestion des contenus	36	401 600	Configuration et exécution de projets pilotes pour les programmes au titre du progiciel de gestion de la relation client et du progiciel de gestion des contenus
<i>Formation</i>			
Formation du personnel au progiciel de gestion de la relation client et au progiciel de gestion des contenus	24	270 000	Configuration et exécution de projets pilotes pour les programmes au titre du progiciel de gestion de la relation client et du progiciel de gestion du contenu
Formation aux technologies de l'information et de la communication (Division de l'informatique)	12	149 200	Formation du personnel de liaison du Département des opérations de maintien de la paix à l'utilisation des normes en matière de technologies de l'information et à la gestion des biens informatiques par l'organisation d'ateliers, et fourniture du logiciel correspondant assorti de la formation appropriée
Atelier sur la gestion et les achats, y compris les interventions rapides en vue du lancement des missions (Service des achats)		62 000	Formation de 150 membres du personnel des missions dans le domaine des achats et de la passation des marchés Formation à la gestion de 80 % des responsables des achats en poste
Total		1 433 400	

367. L'Organisation des Nations Unies développe rapidement l'emploi des technologies électroniques et numériques pour créer, saisir, transmettre, gérer et stocker en toute sécurité des dossiers sous forme électronique ou numérique. Pour que la Section des archives et des dossiers participe activement au programme du progiciel de gestion des contenus appliqué à l'échelle du système, il convient de recruter un consultant doté des compétences nécessaires en matière de technologies de l'information et de gestion des dossiers. Ces compétences et ces capacités font actuellement défaut. Le passage à l'archivage électronique témoigne de la nouvelle nécessité de disposer d'un personnel ayant des compétences informatiques judicieuses et capable de les appliquer en vue de gérer efficacement les dossiers électroniques et les archives numériques.

368. La Division de l'informatique entame deux programmes pilotes – le progiciel de gestion des contenus et le progiciel de gestion de la relation client – dont l'Organisation a énormément besoin pour rendre les informations et les documents accessibles, et pour les préserver.

369. Afin de normaliser et de faciliter la création, le stockage et la gestion de la grande quantité de données structurées et non structurées au sein de l'Organisation, il importe au plus haut point d'appliquer un programme capable de regrouper et de synchroniser les informations provenant de différents lieux et sources. Le progiciel de gestion des contenus rendra tous les types de données plus accessibles dans tous les départements et missions et en améliorera la qualité.

370. Initiative commune du Département des opérations de maintien de la paix et de la Section des archives et des dossiers, le projet concernant le progiciel de gestion des contenus permettra à diverses missions et départements au Siège d'accéder facilement aux informations et aux documents à partir d'un portail sur Internet.

371. Les consultants fourniront des conseils spécialisés sur la configuration et l'exécution du programme pilote du progiciel de gestion des contenus au sein du Département dans les domaines de la gestion des documents, du flux du travail, de l'imagerie, de la gestion du contenu des pages Internet, de la fonctionnalité du portail ainsi que de la gestion des dossiers et de la collaboration en la matière. Grâce à ce programme, des informations, y compris celles transmises initialement par courrier électronique, seront accessibles et protégées (401 600 dollars).

372. Le progiciel de gestion de la relation client permettra d'appuyer, d'automatiser et de rationaliser les procédures existantes compte tenu des pratiques optimales dans le domaine des services d'appui aux usagers, de la gestion des services et du suivi du personnel. Parmi les principaux domaines fonctionnels, on peut citer la gestion des centres d'appel et de services, la gestion des services informatiques, la gestion des avoirs, l'analyse des activités professionnelles et l'établissement de rapports, la gestion des relations professionnelles et la gestion des projets. Les consultants offriront leur expertise dans les domaines du génie des procédés, de l'assurance-qualité des technologies de l'information et de la documentation sur les technologies de l'information aux fins du projet pilote (401 600 dollars).

373. La Division de l'informatique a élaboré, de concert avec le Département des opérations de maintien de la paix, des normes en matière de technologies de l'information et de la communication s'agissant du processus d'analyse de la rentabilisation, de la gestion des projets et de la reconfiguration des processus. La

Division a besoin d'un consultant pour former son personnel à l'application de ces normes et pour fournir un appui (149 200 dollars).

374. La formation informatique pour le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus sera dispensée par des spécialistes des systèmes (270 000 dollars).

375. Le montant de 62 000 dollars demandé pour le Service des achats permettra de recruter des spécialistes pour dispenser des modules de formation sur les dernières techniques d'achat et les questions de gestion et d'éthique et une formation spéciale aux interventions rapides pour le démarrage des missions à l'intention de 20 fonctionnaires du Service et des missions. Le Service disposera ainsi d'une capacité en attente de 20 personnes qui auront été formées pour des opérations d'achat sur le terrain pendant la phase de déploiement rapide. Appelé à répondre au surcroît de travail résultant de la création de nouvelles missions, le Service ne dispose ni de moyens ni de spécialistes pour concevoir ces deux modules de formation et les dispenser.

376. La variation de 1 371 400 dollars tient essentiellement au projet relatif au progiciel de gestion de la relation client et au progiciel de gestion des contenus mis au point par la Division de l'informatique en vue de préserver les documents historiques de l'Organisation des Nations Unies, de mettre les missions à niveau s'agissant des normes en matière d'analyse de rentabilisation de haut niveau et de regrouper toutes les données dans un système accessible.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	421,0	185,8	79,0 %

377. On trouvera ci-après une présentation détaillée des ressources demandées au titre des voyages.

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
<i>Activités autres que la formation</i>		
Appui technique/examen de la gestion (Service des achats)	125 00	Fourniture de conseils techniques à toutes les missions pour les questions relatives aux achats Réalizations d'examen de la gestion des achats dans 10 missions de maintien de la paix
Assistance pour le traitement des dossiers (Section des archives et de la gestion des dossiers)	28 000	Exécution de programmes de gestion des dossiers axée sur les besoins à la mission au Soudan et à la FINUL
Mise en œuvre de plan de rentabilisation de haut niveau (Division de l'informatique)	25 000	Formation du personnel de liaison du Département des opérations de maintien de la paix à l'utilisation des normes en matière de technologies de l'information et de la communication et gestion des biens informatiques grâce à des ateliers, et fourniture du logiciel correspondant assorti de la formation appropriée

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Visites dans les missions pour la mise en œuvre du progiciel de gestion de la relation client et du progiciel de gestion des contenus (Division de l'informatique)	50 000	Configuration et exécution d'un projet pilote concernant le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus
<i>Formation</i>		
Atelier informatique sur le progiciel de gestion de la relation client (Division de l'informatique)	18 000	Configuration et exécution d'un projet pilote concernant le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus
Formation aux achats (Service des achats)	75 000	Formation de 150 fonctionnaires des missions dans le domaine des achats et de la passation des marchés Formation à la gestion de 80 % des responsables des achats en poste
Formation aux achats pour les interventions rapides pendant la phase de démarrage des missions (Service des achats)	100 000	Formation de 150 fonctionnaires des missions dans le domaine des achats et de la passation des marchés Formation à la gestion à l'intention de 80 % des responsables des achats en poste
Total	421 000	

378. La Section des archives et des dossiers a besoin de 28 000 dollars pour couvrir les frais de voyage nécessaires pour récupérer des dossiers importants aux fins de traitement et de sécurité.

379. La Division de l'informatique a besoin d'un montant de 93 000 dollars au titre des voyages que doivent effectuer des consultants dans les missions de maintien de la paix pour appliquer les normes en matière de technologies de l'information et de la communication, mettre en œuvre le progiciel de gestion de la relation client et le progiciel de gestion des contenus et former des agents de liaison des missions à l'utilisation des logiciels du programme.

380. Le Service des achats a besoin d'un montant de 300 000 dollars pour effectuer des voyages prévus dans les missions en vue d'évaluer la gestion des procédures d'achats, de fournir des conseils techniques et de gestion sur les questions relatives aux achats et de dispenser une formation dans le domaine des achats, y compris pour les interventions rapides pendant le démarrage des missions.

381. La variation de 185 800 dollars s'explique essentiellement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages de la Division de l'informatique et du Service des achats.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Fournitures, services et matériel divers	151,0	148,2 5 292,9 %

382. Un montant de 151 000 dollars est demandé pour le Service des achats en vue d'acquitter à temps le fret lié à l'expédition de marchandises à destination des

missions de maintien de la paix (100 000 dollars) et pour l'achat de fournitures de formation pour les interventions rapides (6 000 dollars); un montant de 45 000 dollars est demandé pour la Division de l'informatique en vue de l'achat du matériel nécessaire pour le projet relatif au progiciel de gestion de la relation client.

383. La variation de 148 200 dollars s'explique essentiellement par le montant prévu pour le fret et le programme pilote mis en œuvre par la Division de l'informatique.

5. Ressources nécessaires au Département de la gestion (récapitulatif)

a) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05^a</i>	<i>2005/06</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	1	—	—
D-1	1	1	—	—
P-5	7	8	1	—
P-4	35	38	3	—
P-3	24	30	6	—
P-2/P-1	5	5	—	—
Total partiel	73	82	9	—
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	8	8	—	—
Autres classes	57	60	3	—
Service de la sécurité	—	—	—	—
Total partiel	65	68	3	—
Total	138	151	13	—

^a Non compris un poste P-3, un poste P-2 et trois postes d'agent des services de sécurité précédemment approuvés au titre du Service de sécurité et de sûreté qui ont été transférés au nouveau Département de la sûreté et de la sécurité à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

b) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2003/04)^a</i>	<i>Montant alloué (2004/05)^a</i>	<i>Dépenses prévues (2005/06)^a</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	14 354,3	16 827,8	19 060,8	2 233,0	13,3
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	992,2	817,7	1 110,5	292,8	35,8

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) ^a	Montant alloué (2004/05) ^a	Dépenses prévues (2005/06) ^a	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Consultants	195,2	566,7	1 867,8	1 301,1	229,6
Voyages	724,9	675,3	847,6	172,3	25,5
Installations et infrastructures	6 208,7	6 335,8	9 387,2	3 051,4	48,2
Transmissions	214,5	208,8	229,1	20,3	9,7
Informatique	951,7	514,3	1 575,2	1 060,9	206,3
Services médicaux ^b	100,0	100,0	100,0	—	—
Fournitures, services et matériel divers	559,8	209,3	323,5	114,2	54,6
Total partiel (Catégorie II)	9 947,0	9 427,9	15 440,9	6 013,0	63,8
Total	24 301,3	26 255,7	34 501,7	8 246,0	31,4

^a Les ressources pour 2003/04, le montant alloué pour 2004/05 et les prévisions de dépenses pour 2005/06 ne tiennent pas compte des ressources au titre du Service de sécurité et de sûreté, qui ont été transférées du Département de la gestion au Département de la sûreté et de la sécurité à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

^b Pendant les exercices 2003/04 et 2004/05, les ressources nécessaires au titre des services médicaux ont été prévues au titre des fournitures, services et matériel divers.

c) Services administratifs : dépenses centralisées

	Prévisions de dépenses	Variation	
Installations et infrastructures	9 387,2	3 051,4	48,2 %

384. Le montant de 9 387 200 dollars couvrira les dépenses suivantes : location de locaux pour tous les postes financés sur le compte d'appui (9 248 000 dollars), fournitures (48 400 dollars) et location de matériel de bureau (15 100 dollars) pour tous les postes du Département de la gestion et mobilier pour le nouveau poste du Département (75 700 dollars). Le montant de la location des locaux ne couvre pas les postes d'auditeur résident, pour lesquels les missions continueront de fournir les locaux. Les prévisions de dépenses pour la location des locaux ne tiennent pas non plus compte des ressources dont ont besoin les Groupes des enquêtes du Bureau des services de contrôle interne à Vienne et à Nairobi, qui sont compris dans le budget de chaque Office.

385. La variation s'explique par les ressources nécessaires au titre des nouveaux postes et par une modification des coûts standard au titre de la location de locaux.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Transmissions	229,1	20,3	9,7 %

386. Le montant de 229 100 dollars prévu au titre de cette rubrique correspond au coût des communications effectuées par le biais d'opérateurs privés (226 500 dollars) et à l'acquisition de matériel de communication pour les nouveaux postes (2 600 dollars).

387. L'augmentation de 20 300 dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par les ressources nécessaires au titre des communications liées aux nouveaux postes proposés.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	1 575,2	1 060,9	206,3 %

388. Un montant total de 1 575 200 dollars est demandé pour l'entretien du matériel informatique et les services informatiques, y compris les propositions de programmes informatiques à la Division du financement des opérations de maintien de la paix et à la Division de l'informatique.

389. Le montant de 985 000 dollars couvrira la mise au point, l'entretien et les services d'appui d'un système de base de données pour l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix et du compte d'appui, y compris les licences pour le logiciel, l'application et l'adaptation du logiciel, le matériel, les mises à jour du logiciel et la récupération en catastrophe pour garantir que l'outil sera disponible à 99 %.

390. L'outil actuel de collecte et d'analyse de données et d'établissement des budgets comprend une soixantaine de tableurs sous 180 formes assorties d'instructions correspondantes. Vu l'augmentation du volume, de la complexité et du nombre des opérations de maintien de la paix, l'outil actuel n'est plus adapté, ne serait-ce que du point de vue de la sécurité des données. Il faut maintenant passer à un système de base de données afin d'améliorer la gestion des données et assurer ainsi une validation automatisée de la précision et l'intégrité des données. Le tableur actuel n'est pas un système intégré et ne fournit pas le même niveau de sécurité de gestion des données car chaque saisie de données doit être continuellement vérifiée. L'outil actuel, de caractère plus manuel, a atteint la limite de sa capacité. En témoigne le fait que l'ONU, aux fins de l'établissement du budget ordinaire, et les autres bureaux, programmes et institutions des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement, sont passés à des systèmes de bases de données alors même qu'ils traitent un volume annuel de données inférieur à celui relatif aux opérations de maintien de la paix.

391. En outre, la gestion du processus d'établissement des budgets tirerait parti de la structure qu'offrirait un système de bases de données. Ce processus comporte différentes étapes qui, avec l'outil actuel, exige que les données soient entrées de nouveau et que des rapports supplémentaires soient mis au point. Cela suppose notamment le reformatage des budgets des opérations de maintien de la paix à mesure qu'ils passent d'un bureau à l'autre pendant leur établissement, la saisie des données et le suivi des différentes étapes de la budgétisation, la mise en commun des données provenant de plusieurs missions en réponse aux demandes formulées par les organes délibérants et la saisie des données chronologiques relatives au budget et aux dépenses aux fins des analyses budgétaires. L'outil de budgétisation proposé permettrait d'automatiser ces différentes étapes et de réduire par conséquent le risque d'erreurs de tous genres.

392. Grâce à ces caractéristiques en matière de sécurité des données et d'automatisation présentées ci-dessus, le système de base de données sur

l'établissement des budgets proposé permettra au Secrétariat de continuer à présenter des budgets de maintien de la paix précis dans les délais impartis.

393. Enfin, le système de bases de données proposé comportera des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour les budgets des opérations de maintien de la paix et les rapports sur l'exécution des budgets ainsi qu'un mécanisme pour recueillir des éléments de preuve pour étayer les indicateurs de succès et les produits effectifs indiqués dans les rapports. Ainsi, le système appuiera le processus interne de collecte d'informations des missions et garantira la validité des données présentées dans les rapports sur l'exécution des budgets.

394. Un montant de 261 200 dollars est demandé pour : a) l'entretien du matériel informatique (sur la base des coûts standard) (181 200 dollars); b) l'achat de 3 ordinateurs de bureau et 3 imprimantes pour les postes nouvellement créés au Bureau du Secrétaire général adjoint (6 600 dollars); c) l'achat de 7 ordinateurs de bureau et 7 imprimantes pour les 7 postes nouvellement créés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (15 400 dollars); d) 1 ordinateur de bureau et 1 imprimante pour le poste nouvellement créé à la Division des services médicaux (2 200 dollars); e) 2 ordinateurs de bureau et 2 imprimantes pour les 2 postes nouvellement créés au Centre de contrôle des opérations (4 400 dollars); f) 4 ordinateurs de bureau et 4 imprimantes pour les 4 postes au titre du personnel temporaire au Centre de contrôle des opérations (8 800 dollars); g) 3 ordinateurs portables pour la Division de la valorisation des ressources humaines (5 400 dollars); h) le remplacement de 6 ordinateurs de bureau, de 16 imprimantes et du matériel connexe au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (24 700 dollars); i) le remplacement de 1 ordinateur de bureau, l'acquisition de 1 nouvelle imprimante couleurs de réseau et le remplacement de 1 imprimante de réseau au Service des achats (10 300 dollars); et j) 1 ordinateur de bureau et 1 imprimante pour la Trésorerie (2 200 dollars).

395. Un montant total de 329 000 dollars est demandé pour les services de logiciel nécessaires pour l'exécution des projets relatifs aux technologies de l'information et de la communication, au logiciel de gestion des contenus et au logiciel de gestion de la relation client à la Division de l'informatique.

396. La variation s'explique essentiellement par le logiciel dont la Division de l'informatique a besoin pour exécuter les programmes pilotes et par la nouvelle base de données pour la budgétisation automatisée proposée par la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

H. Département de la sûreté et de la sécurité

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police seront à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Réaction positive des organes délibérants ayant reçu des conseils ou des rapports du Département
<i>Produits</i> • Rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies » (A/59/365 et Corr.1)	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront plus efficaces et plus efficaces	3.1 Aucun membre du personnel civil des missions de maintien de la paix n'est ni blessé, ni tué, ni victime d'actes de malveillance 3.2 Recommandations relatives à la sécurité adoptées dans leur intégralité par les missions 3.3 Déploiement des équipes d'intervention d'urgence dans un délai de huit heures au départ du Siège 3.4 Appréciation positive portée par les missions qui ont demandé à bénéficier d'une formation aux questions de sécurité
<i>Produits</i> • Visites annuelles d'évaluation de l'application des règles de sécurité par les missions de maintien de la paix et établissement des rapports correspondants (ONUCI, MINUL, MONUC, MINUK et MONUG) • Organisation et animation de l'atelier annuel de formation aux questions de sécurité dans les missions de maintien de la paix, destiné aux chefs de la sécurité • Formation à la sécurité destinée aux équipes de coordination du dispositif de sécurité dans les missions (MINUSTAH, ONUB, MANUA, MANUTO, FNUOD, FINUL et UNFICYP) • Élaboration d'un CD-ROM sur la sécurité à l'intention du personnel du Département des opérations de maintien de la paix en poste dans les missions • Sélection des candidats qui seront recrutés sur le plan international pour s'acquitter de fonctions de sécurité dans les missions de maintien de la paix • Élaboration d'instructions permanentes pour les groupes du soutien antistress dans les missions de maintien de la paix	

- Services de soutien psychosocial pour le personnel des missions de maintien de la paix
- Élaboration d'un programme de formation aux techniques de contrôle des foules en cas d'agression destiné aux responsables des missions de maintien de la paix
- Mise à jour du module de formation sur les questions relatives à la consommation de substances engendrant une dépendance, qui sera utilisé par les responsables du soutien antistress
- Formation des agents de sécurité en poste dans les missions à divers aspects de leurs fonctions : sensibilisation aux questions de sécurité, gestion des prises d'otages, techniques de défense, premiers secours, gestion des matières dangereuses et des risques d'incendie, réglementation des armes à feu, utilisation d'armes non létales, détection de bombes, protection des dignitaires et protection rapprochée
- Présélection de 100 candidats à des postes d'agent chargé de la protection rapprochée dans les missions de maintien de la paix

Facteurs externes : Il faudrait que tous ceux associés aux opérations de maintien de la paix et les institutions locales collaborent dans le domaine de la sécurité.

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2004/05</i>	<i>2005/06^a</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	1	1	—	—
P-4	4	4	—	—
P-3	1	1	—	—
P-2/P-1	1	1	—	—
Total partiel	7	7	—	—
Agents des services généraux				
1 ^{re} classe	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—
Services de sécurité	3	3	—	—
Total partiel	5	5	—	—
Total	12	12	—	—

^a Conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un poste P-3, un poste P-2 et trois postes d'agent des services de sécurité dont la création avait été précédemment approuvée dans le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité ont été transférés au nouveau Département de la sûreté et de la sécurité à compter du 1^{er} janvier 2005.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2003/04) ^a	Montant alloué (2004/05) ^a	Dépenses prévues (2005/06) ^a	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	1 517,2	1 546,8	1 624,6	77,8	5,0
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	6,2	100,0	100,0	—	—
Voyages	158,1	395,4	326,4	(69,0)	(17,5)
Installations et infrastructures	—	1,8	2,4	0,6	33,3
Transmissions	—	23,2	23,2	—	—
Informatique	18,0	31,2	14,4	(16,8)	(53,8)
Fournitures, services et matériel divers	—	1,0	—	(1,0)	(100,0)
Total partiel (catégorie II)	182,3	552,6	466,4	(86,2)	(15,6)
Total	1 699,5	2 099,4	1 091,0	(8,4)	(0,4)

^a Les dépenses de l'exercice 2003/04, le montant alloué pour 2004/05 et les prévisions de dépenses pour 2005/06 portent sur le Service de sécurité, qui dépendait précédemment du Département de la gestion, et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, qui font désormais partie du Département de la sûreté et de la sécurité, créé le 1^{er} janvier 2005 en application de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale. Les colonnes 1 et 2 sont présentées afin de faciliter l'analyse des ressources.

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	1 624,6	77,8	5,0 %

397. Dans sa résolution 59/276 en date du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé la création du Département de la sûreté et de la sécurité afin de renforcer et d'unifier le système de gestion de la sécurité de l'Organisation. Le nouveau département est responsable, d'une manière générale, de la sécurité et de la protection de tous les locaux et de tout le personnel des Nations Unies. Sa structure est nouvelle et rassemble l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Service de sécurité, qui était précédemment rattaché au Département de la gestion, et les composantes chargées des questions de sécurité dans les missions dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Département de la sûreté et de la sécurité mettra au point des directives et des normes de sécurité communes à l'ensemble de l'Organisation.

398. Un montant de 1 624 600 dollars est prévu pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour les 12 postes existants, sur la base des coûts standard. L'augmentation de 77 800 dollars s'explique par l'évolution des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Consultants	100,0	— —

399. Un montant de 100 000 dollars est demandé pour la formation, au Siège, d'instructeurs au maniement des pistolets mitrailleurs et des fusils, la formation aux techniques de protection rapprochée, aux procédures d'enquête dans le domaine de la sécurité, à la prévention des incendies et aux techniques de sécurité, la formation aux techniques de réanimation cardiopulmonaire et à l'administration des premiers secours, la formation d'instructeurs à des techniques de défense non létales et la planification opérationnelle, notamment la mise au point de systèmes de gestion des incidents. Le personnel ainsi formé formera à son tour les agents de sécurité en poste dans les missions de maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	326,4	(69,0) (17,5 %)

400. Les ressources à prévoir pour financer les voyages sont les suivantes :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification, évaluation et consultations en rapport avec des missions	101 900	Visites aux fins de l'évaluation annuelle de l'application des règles de sécurité dans les missions de maintien de la paix
Formation	224 500	—
Total	326 400	

401. Un montant de 101 900 dollars est demandé afin de financer les activités de deux conseillers pour les questions de sécurité chargés de procéder à l'évaluation de l'application des règles de sécurité à l'ONUCI, à la MINUL, à la MONUC, à la MINUK et la MONUG ainsi que celles d'un coordonnateur des mesures de sécurité et d'un responsable du soutien antistress qui seront déployés dans les missions en cas de situation d'urgence.

402. Un montant de 224 500 dollars est demandé afin de proposer des programmes de formation sur la gestion des prises d'otages aux sections de la sécurité des missions de maintien de la paix, de financer les activités de deux conseillers pour les questions de sécurité qui seront chargés de former les équipes de coordination du dispositif de sécurité dans certaines missions (MINUSTAH, ONUB, MANUTO, FNUOD, FINUL et UNFICYP) et de former le personnel chargé de la sécurité et de la sûreté et les superviseurs directs au maniement des armes à feu et aux techniques de sécurité.

403. La diminution du montant demandé par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice en cours s'explique par une baisse des dépenses de voyage autres que celles relatives à la formation du fait que l'ancien Service de la sécurité devrait avoir mené à bien les visites d'évaluation des risques dans les missions pendant l'exercice en cours. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources demandées au titre de l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	2,4	0,6	33,3 %

404. Le montant prévu (2 400 dollars) couvrira la location de matériel de bureau et l'achat des fournitures de bureau sur la base des coûts standard. La variation s'explique par la prise en compte des besoins des agents du Service de la sécurité pour lesquels aucun montant n'avait été prévu dans le budget de l'exercice en cours.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	23,2	–	–

405. Un montant de 23 200 dollars est prévu à cette rubrique, compte tenu des dépenses constatées par le passé, au titre des communications effectuées par l'intermédiaire d'opérateurs privés pour les 12 postes existants.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	14,4	(16,8)	(53,8 %)

406. Le montant de 14 400 dollars devrait permettre de financer l'entretien du matériel informatique sur la base des coûts standard. La diminution de 16 800 dollars s'explique par le remplacement d'une partie du parc informatique pendant l'exercice en cours, dépense qui n'a pas lieu d'être renouvelée pendant l'exercice 2005/06.

III. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

407. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre se présentent comme suit :

a) Approuver, au titre du compte d'appui, des prévisions de dépenses d'un montant de 150 743 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006;

b) Porter au crédit du compte d'appui les recettes diverses, d'un montant de 1 873 000 dollars, correspondant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, pour financer les dépenses prévues au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006;

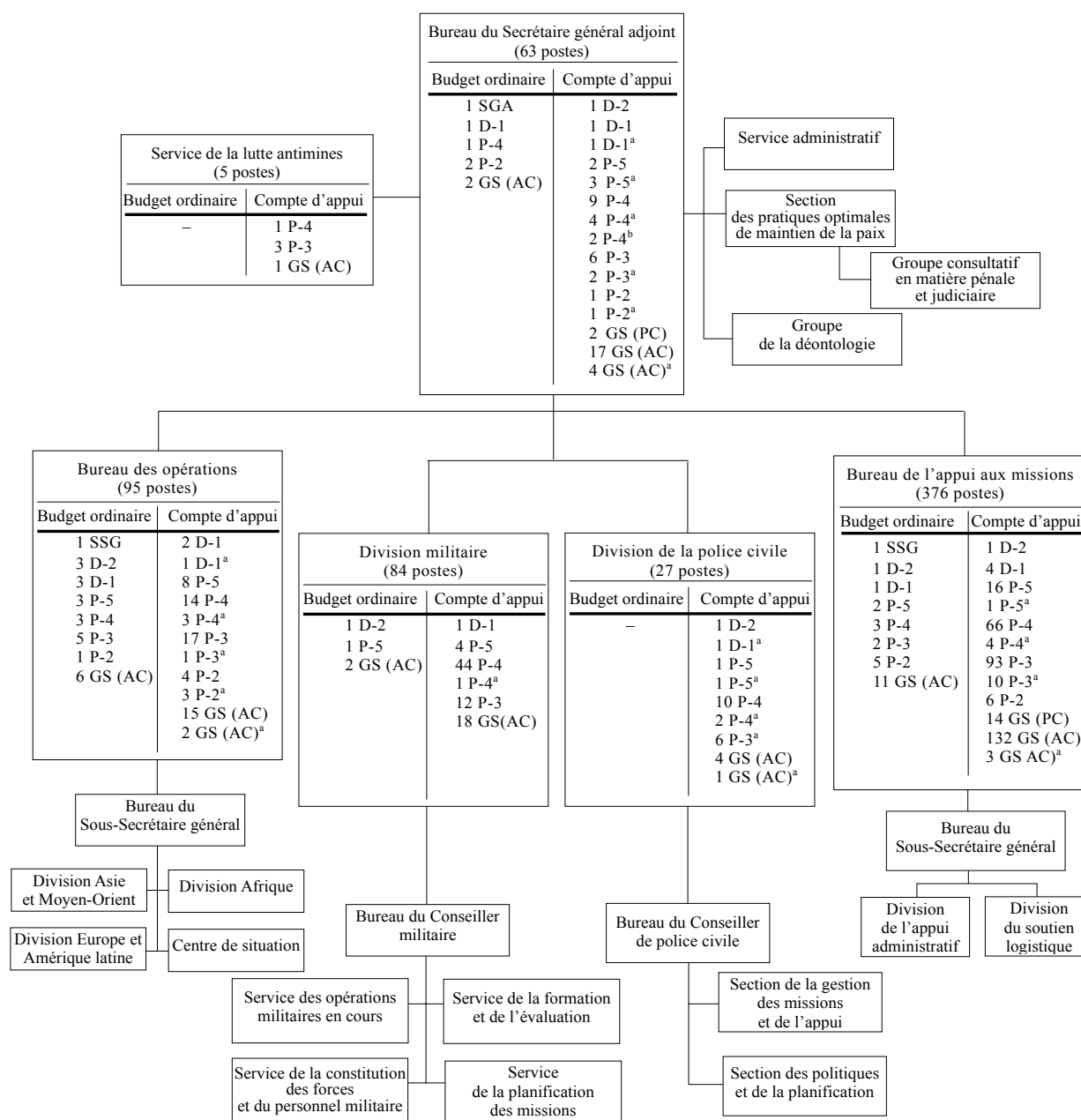
c) Affecter le montant de 13 790 000 dollars représentant l'excédent du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport au montant autorisé au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006;

d) Répartir le montant de 135 080 200 dollars entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours pour financer les dépenses qui seront imputées sur le compte d'appui pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

Annexe I

Département des opérations de maintien de la paix

Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005
au 30 juin 2006



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC = 1^{re} classe; AC = autres classes.

^a Nouveau(x) poste(s).

^b Poste(s) transféré(s).

Annexe II

Bureau des services de contrôle interne

Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005
au 30 juin 2006

Bureau du Secrétaire général adjoint (6 postes)		Service administratif (9 postes)	
Budget ordinaire	Compte d'appui ^b	Budget ordinaire	Compte d'appui
1 SGA	–	1 P-5	1 P-3
1 P-4		1 P-4	1 GS (AC)
1 P-3		1 P-3	1 GS (AC) ^a
1 GS (PC)		1 GS (PC)	
1 GS (AC)		2 GS (AC)	
Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion (21 postes)		Division des investigations <i>New York (11 postes)</i>	
Budget ordinaire	Compte d'appui	Budget ordinaire	Compte d'appui
2 D-1	3 P-4	1 D-2	2 P-3 ^a
4 P-5		1 P-5	
5 P-4		2 P-4	
2 P-2		1 P-3	
1 GS (PC)		2 GS (PC)	
4 GS (AC)		2 GS (AC)	
		<i>Vienne (18 postes)</i>	
		Budget ordinaire	Compte d'appui
		1 P-5	1 D-1 ^a
		3 P-4	1 P-5
		3 P-3	2 P-4
		1 GS (AC)	3 P-3
			1 GS (PC) ^a
			2 GS (AC)
		<i>Nairobi (8 postes)</i>	
		Budget ordinaire	Compte d'appui
		1 P-4	2 P-4
		1 P-3	2 P-3
		1 AL	1 GS (AC)
		<i>Enquêteurs résidents</i> (28 postes)	
		Budget ordinaire	Compte d'appui
		–	4 P-4 ^a
			12 P-3 ^a
			12 GSN
		Division de l'audit interne <i>New York (40 postes)</i>	
		Budget ordinaire	Compte d'appui
		1 D-2	1 D-1
		1 D-1	1 P-5
		3 P-5	1 P-5 ^a
		4 P-4	4 P-4
		4 P-3	1 P-4 ^a
		4 P-2	1 P-4 ^b
		4 GS (PC)	2 P-3
		6 GS (AC)	2 GS (AC)
		Auditeurs résidents (42 postes)	
		Budget ordinaire	Compte d'appui
		–	5 P-5
			3 P-5 ^c
			11 P-4
			3 P-4 ^c
			5 P-3
			4 P-3 ^c
			11 GS (AC)

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; AC : autres classes; PC : 1^{re} classe; GSN = agent des services généraux recruté sur le plan local/national.

^a Nouveau(x) poste(s) en 2005/06.

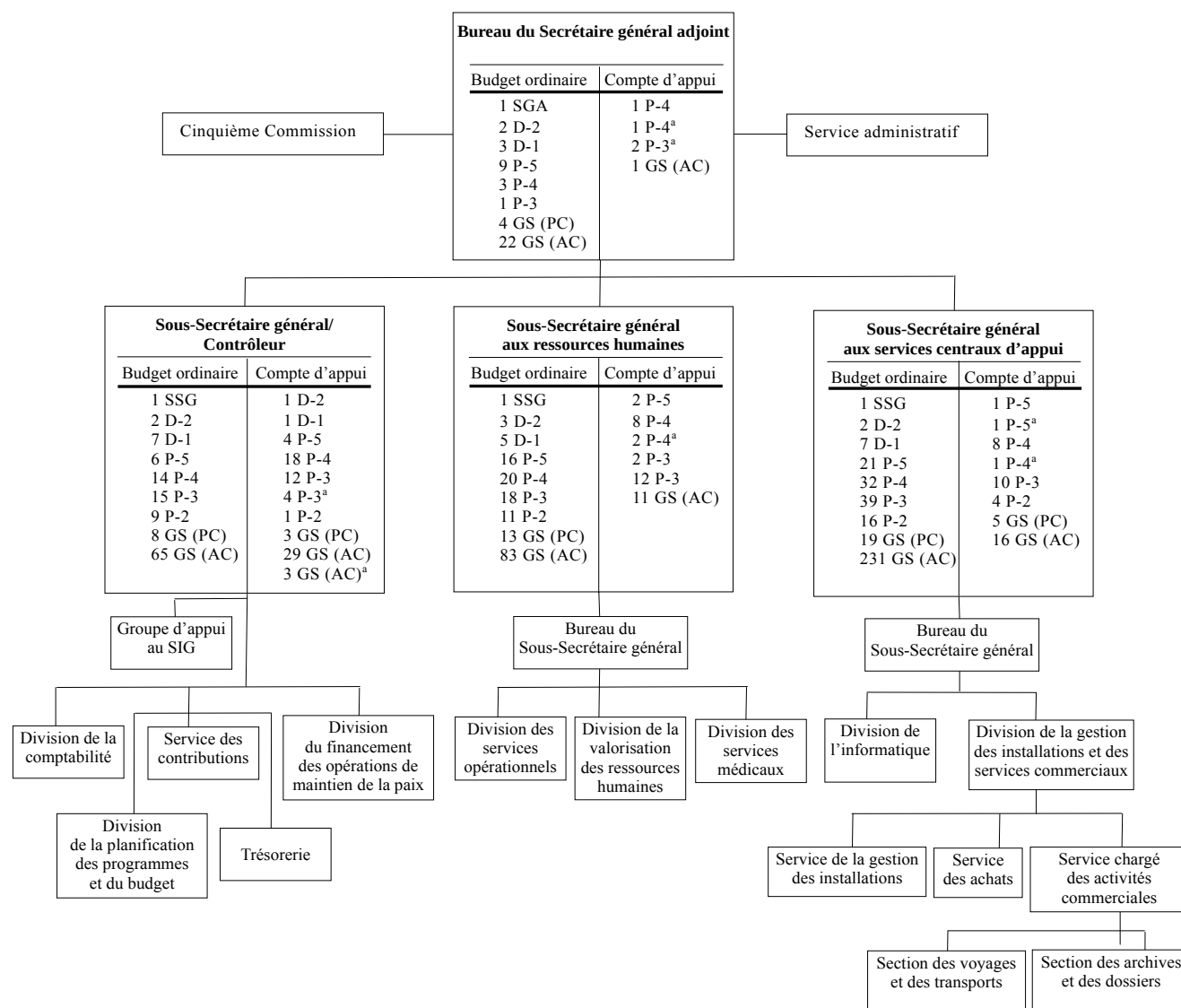
^b Transfert d'un poste P-4 du Bureau du Secrétaire général adjoint à la Division de l'audit interne.

^c Transfert net de 10 postes : 12 postes initialement attribués à l'ONUCI, à la MINUSTAH et à l'ONUB [3 P-5, 3 P-4, 2 GS (AC) et 2 GS (agents locaux/recrutés sur le plan national)] contrebalancés par la suppression de 4 postes d'agent des services généraux/recruté sur le plan national et la création de 2 postes P-3.

Annexe III

Département de la gestion

Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005
au 30 juin 2006



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC : 1^{re} classe; AC : autres classes.

^a Nouveau poste.

Annexe IV

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/760)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Présentation	
Le Comité a souhaité que le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2003/04 soit plus concret, plus simple et plus aisé à consulter. Il a demandé aussi que l'on examine les facteurs externes de plus près pour s'assurer qu'ils sont pertinents et réalistes (par. 5).	Il est tenu compte dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2003/04 et dans son additif de la recommandation du Comité consultatif. On s'est attaché à rendre les cadres plus concrets, plus simples et plus aisément consultables en présentant l'information relative à l'exécution du budget selon des critères homogènes. Dans le présent projet de budget pour l'exercice 2005/06, on a choisi les facteurs externes en fonction de leur pertinence, de leur réalisme et de leur utilité.
Postes de nouveau justifiés	
Le Comité consultatif a souligné que les postes encore vacants au moment de la présentation du budget suivant devraient être réexaminés. Or, il ressort du paragraphe 21 du document A/58/715 que la façon dont cette décision a été appliquée n'était pas conforme à la résolution 57/318 de l'Assemblée générale puisque les postes à nouveau justifiés étaient ceux qui étaient vacants depuis 12 mois au 31 août 2003, ce que ne prévoyait ni la recommandation du Comité consultatif, ni la décision de l'Assemblée générale. Il en a résulté que la plupart des postes à nouveau justifiés avaient déjà été pourvus, ce qui rendait difficile toute nouvelle décision à leur égard. À l'avenir, il faudrait indiquer les postes dont on pensait, en février, qu'ils seraient encore vacants au moment où la Cinquième Commission examinerait le budget du compte d'appui, en mai, et qui, au 30 juin, auraient été vacants depuis au moins 12 mois (par. 21).	Il est tenu compte dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif et l'on a justifié de nouveau les postes dont on pense qu'ils seront encore vacants au 30 juin 2005 afin d'expliquer les raisons pour lesquelles ils ne sont pas pourvus, comment les fonctions ont été assurées pendant qu'ils étaient vacants et pourquoi ils demeurent nécessaires. En application de la décision de l'Assemblée générale, on a fait apparaître dans le tableau relatif aux effectifs nécessaires pour chaque bureau le nombre de postes de nouveau justifiés pour l'exercice 2005/06. Les explications relatives au maintien des postes figurent à la section consacrée à l'analyse des ressources nécessaires.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

L'explication donnée pour justifier les postes devrait être plus qu'une description des fonctions correspondantes : il conviendrait d'indiquer les raisons pour lesquelles le poste n'a pas été pourvu, comment les fonctions ont été assurées pendant qu'il était vacant et pourquoi, exactement, il demeure nécessaire. Ces renseignements devraient être fournis à l'avenir (par. 22).

Voir les observations formulées ci-dessus.

Au paragraphe 90 du document A/57/776, le Comité consultatif avait demandé que l'on procède à une évaluation externe de la gestion de la Division de la comptabilité, sous l'angle notamment des réaffectations de personnel rendues possibles par l'utilisation de l'informatique. Il a été informé qu'une évaluation plus approfondie du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité était prévue pour 2004. Le Comité comptait que les conclusions de l'évaluation seraient présentées en temps opportun. À l'avenir, les calendriers fixés pour l'achèvement des projets de ce type devraient être indiqués dès le début (par. 70).

L'évaluation externe de la gestion du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, initialement prévue dans le courant de 2004, a été reportée en raison du surcroît de travail lié aux activités de la commission indépendante chargée de l'enquête sur le programme « pétrole contre nourriture » et au lancement de nouvelles opérations de maintien de la paix.

B. Assemblée générale (résolution 58/298)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Critères appliqués pour pourvoir les postes financés au moyen du compte d'appui

L'Assemblée générale a réaffirmé le paragraphe 15 de sa résolution 56/293, déploré que le rapport demandé au paragraphe 10 de sa résolution 57/318 ne lui ait pas été présenté à sa cinquante-huitième session, et décidé d'examiner ce rapport à sa cinquante-neuvième session (par. 7).

Des explications concernant les critères de recrutement à des postes financés au moyen du compte d'appui ont été présentées dans le document A/58/767.

Fichier du personnel de l'ONU prêt au déploiement rapide

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de l'état de la liste de personnel civil prêt au déploiement rapide, notamment des mesures prises pour améliorer

Un rapport sur la question sera présenté à l'Assemblée générale à la deuxième reprise de sa cinquante-neuvième session.

son utilité, compte tenu des données d'expérience récentes concernant son utilisation (par. 9).

Montant du compte d'appui

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de revoir le montant du compte d'appui, y compris la nécessité de maintenir les postes existants dans les futures propositions budgétaires, en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix (par. 10).

On trouve aux paragraphes 1 à 9 du présent rapport une analyse du montant du compte d'appui et des explications concernant la nécessité de maintenir les postes existants, compte tenu du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix.

Postes de nouveau justifiés

L'Assemblée générale a réaffirmé le paragraphe 18 de la résolution 57/318, et prié le Secrétaire général de lui soumettre, lors de ses examens futurs du budget du compte d'appui, les explications demandées par le Comité consultatif au paragraphe 22 de son rapport (A/58/760) concernant les postes qui, au 30 juin d'une année donnée, étaient restés vacants pendant au moins 12 mois, étant entendu qu'en attendant cet examen, la procédure de recrutement se poursuivrait (par. 12).

Voir les observations formulées à la section A de la présente annexe (postes de nouveau justifiés).

Annexe V

Applications informatiques décrites dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

<i>Département/Bureau</i>	<i>Application</i>	<i>Description</i>	<i>Coût</i>
Département des opérations de maintien de la paix			
Section des pratiques optimales de maintien de la paix	Outil de gestion des connaissances	Nouvel outil visant à faciliter l'analyse des enseignements tirés des missions et les pratiques optimales et à les diffuser auprès du personnel du Département des opérations de maintien de la paix en poste au Siège, aux missions et aux États Membres. Il permettra aux usagers de mettre instantanément leurs connaissances en commun par l'intermédiaire du Web.	149 800
Bureau de l'appui aux missions	Progiciel de gestion des contenus	Nouveau programme visant à faciliter la gestion des documents et des dossiers. Il se composera de modules permettant de gérer : • Les documents; • Le contenu des pages Web; • Les documents numériques; • Les dossiers et les supports numériques de façon collaborative.	312 500
	Fichier électronique des mouvements de personnel	Outil informatique permettant de suivre les mouvements des membres du personnel en poste dans des missions dont on a décidé de réduire les effectifs ou affectés à d'autres missions.	32 000
	Système d'information sur les ressources humaines	Outil informatique facilitant le suivi des ressources humaines et l'analyse des questions y afférentes.	24 000
	Site Web des pratiques optimales de maintien de la paix	Site Web conçu pour répondre aux besoins d'information du Département des opérations de maintien de la paix et de tous ceux qui interviennent dans les opérations de maintien de la paix pour ce qui est des enseignements tirés des missions et des pratiques optimales dans les opérations de maintien de la paix.	100 000
	Site portail du Département des opérations de maintien de la paix	Nouveau site centralisant les services d'information du Département, qui complétera le progiciel de gestion des contenus en permettant aux utilisateurs d'accéder à certains types de	225 000

Département/Bureau	Application	Description	Coût
		données selon les groupes auxquels ils appartiennent ou les droits d'accès qui leur seront octroyés. Le site portail offrira un plus large accès, des méthodes de partage de l'information plus efficaces, une meilleure intégration des systèmes et une plus grande efficacité opérationnelle.	
Bureau des services de contrôle interne			
Division de l'audit interne	Logiciel de dossiers de travail	Ressources destinées à l'achat des licences d'utilisation d'un logiciel de dossiers de travail.	22 400
Département de la gestion			
Division de l'informatique	Progiciel de gestion des contenus	Système informatique visant à faciliter la gestion des documents et des dossiers.	561 600
Section des archives et des dossiers	Progiciel de gestion des contenus	Système informatique visant à faciliter la gestion des documents et des dossiers.	149 000
	Progiciel de gestion de la relation client	Programme intégré permettant au Siège d'informatiser, de rationaliser et d'appuyer ses procédures en se fondant sur les pratiques optimales en vigueur à l'extérieur de l'Organisation. Il se compose des grands modules suivants : • Centre d'appels et gestion des services; • Gestion des services informatiques; • Gestion de l'actif; • Analyse des opérations et information; • Gestion des relations; • Gestion des projets.	579 600
Trésorerie	SWIFT	Programme bancaire qui combine les procédures bancaires afin d'accélérer les opérations financières et d'en accroître la fiabilité.	64 400
Division du financement des opérations de maintien de la paix	Base de données d'aide à l'établissement du budget	Nouvel outil servant à établir et à analyser les budgets des missions, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Il permet de rationaliser les opérations d'établissement des budgets puisqu'il donne accès :	985 000

<i>Département/Bureau</i>	<i>Application</i>	<i>Description</i>	<i>Coût</i>
		• À des données rétrospectives à des fins d'analyse; • À des fonctions d'intégration des données et des cadres de budgétisation axée sur les résultats; • À des fonctions qui réduisent le risque d'erreurs au moment de la saisie et de l'agrégation des données et le risque de saisir plusieurs fois les mêmes données; • À des fonctions qui facilitent l'établissement des budgets dans les délais prescrits; • À des fonctions de sécurité; • À des mécanismes de contrôle plus rigoureux concernant l'utilisation des coûts standard et l'accès aux données budgétaires.	
Total			3 205 300